

20 euros

L'ESSONNE au XV^e SIÈCLE

MÉMOIRES et DOCUMENTS
de la Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix
Tome XXIV
2017

MÉMOIRES et DOCUMENTS
de la Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix
Tome XXIV
2017

| | |
|---|-----|
| Serge BIANCHI : <i>Introduction</i> | 3 |
| Dominique BASSIÈRE : <i>Les sources sur le XV^e siècle aux Archives départementales de l'Essonne.</i> | 5 |
| Annie JACQUET : <i>Les visites archidiaconales dans la région de Limours aux alentours de 1450</i> | 13 |
| Dominique BASSIÈRE : <i>Un village au XV^e siècle dans la région de Montlhéry : Brétigny-sur-Orge.</i> | 43 |
| Michel AMAURY : <i>Les chroniqueurs de l'époque de la bataille de Montlhéry.</i> | 63 |
| Michel RIMBOUD : <i>L'environnement politique et diplomatique de la bataille de Montlhéry, la Ligue du Bien Public</i> | 69 |
| Pierre CATHALA : <i>La prise du château d'Orsay par les troupes anglaises en 1424.</i> | 89 |
| Gérard GUELDRY : <i>La bataille de Montlhéry.</i> | 95 |
| Jacques GÉLIS : <i>Le vitrail « dit de Jehan Hüe » de la collégiale Notre-Dame du Fort à Étampes.</i> | 107 |
| Jean-Jacques IMMEL : <i>La reconstruction des églises rurales en Essonne à la fin du XV^e siècle, l'exemple des églises de Sermaise et de Villeconin.</i> | 117 |

L'ESSONNE AU XV^e SIÈCLE

**Colloque du 7 novembre 2015
Montlhéry**

*Ouvrage publié avec le concours,
du Conseil départemental de l'Essonne
et de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île de France
(Ministère de la culture et de la communication)*

**Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix**

Les articles des *Mémoires et Documents de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix*, dont ce volume est le tome XXIV sont signalés dans article@INIST.

Pour citer cet ouvrage :

Mémoires et Documents de la Soc. hist. et arch. de l'Essonne, t. XXIV, 2017.

© 2017 *Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix (SHAEH)*

Archives départementales, rue du Commandant Arnoux, 91730 Chamarande

ISSN 1157-0261

Les enjeux de la révolte du Bien public (1465)

Errata

- p. 69, 2e §, l.2 : au lieu de ... *qui avance vers l'Ouest...*, lire ... *qui avance vers l'Est...*
- p. 75, n. 28 (bas de page), l. 5 : ne pas tenir compte de tout ce qui suit ... *a permis à Karl Bittmann d'établir. En...* jusqu'à la fin de la p. 75.
- p. 76, n. 28 suite (bas de page) : ne pas tenir compte des 17 premières lignes. Le texte exact de la note reprend à la l. 18, à partir de ... *réalité, l'armée bourguignonne...*
- p. 81, n.46 (bas de page), l. 2 : au lieu de ... *Charles de France et principal inspirateur...*
lire ... *Charles de France ; il est le principal inspireur...*

Le colloque sur le XV^e siècle en Essonne

Serge BIANCHI

Professeur émérite de l'université Rennes 2
SBianchi2@aol.com

Représentant du *Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne* (CRHRE), je présenterai trois raisons essentielles de contribution à la réussite de cette journée d'études du XV^e siècle en Essonne, commémorant le 550^e anniversaire de la bataille de Montlhéry. Il serait de « bonne guerre » d'objecter la distance chronologique séparant cette bataille des révolutions contemporaines, et de nous confondre avec ceux qui feraient de la réunion des États généraux au printemps 1789 et de la prise de la Bastille les moments fondateurs de notre histoire nationale.

La première raison est dans l'importance que nous donnons à l'identité du département de l'Essonne, dont il a été tant question lors des assises tenues à Evry, en ce mois de novembre 2015. Depuis la création du CRHRE en 1985, il y a trente ans, il nous a paru essentiel de consacrer nos recherches et nos publications à l'ensemble d'un territoire qu'il fallait inscrire dans l'histoire et dans les logiques de son fonctionnement. L'Essonne est ainsi devenue le cadre unificateur des cycles successifs explorés par les chercheurs du Comité : le Bicentenaire de la Révolution française, de 1985 à 1995 ; le Cent cinquante-naire de la Seconde République, de 1995 à 2002 ; les « révolutions industrielles » de 2003 à 2011 ; et, actuellement la Grande Guerre (1914-1918). Notre présence, aux côtés de la « vénérable » *Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix* (SHAEH) et des Archives départementales, relève de la nature des missions que nous nous sommes fixées dès l'origine. Les études présentant des synthèses sur l'ensemble du territoire essonnien sont ainsi précieuses, qu'il s'agisse d'analyses érudites dans le bulletin annuel de la SHAEH, de publications de l'*Université du temps libre*, de l'*Agence culturelle de l'Essonne* (en son temps) ou de notre *Comité*.

La deuxième raison tient au contenu de cette journée d'études et à la présence des acteurs, organisateurs, communicants et auditeurs qui vont en assurer le succès. Nous sommes attachés à l'activité des sociétés d'histoire locale, dont les historiens amateurs sont les « *archéologues du présent* ». Nous avons à cet égard une pensée particulière pour notre ami Jacques Médard, qui a présidé la société de Longpont et mené des recherches passionnantes sur le canton de Montlhéry, au moment du Bicentenaire de 1789. L'histoire locale, vivante, concrète, est indispensable pour donner sens et ancrage à la « grande » histoire, quand elle brasse, comme aujourd'hui, des historiens universitaires, des enseignants, des archivistes, des archéologues, des historiens de l'art. Depuis un colloque tenu à Chamarande en 1984, de nombreuses manifestations départementales associant l'ensemble de ces acteurs ont eu lieu : Mennecy (1991), Brétigny (1993), Crosne (1995), Étampes (2000), Brétigny (2001), Limours (2004), Montgeron (2006), Chamarande encore (2013), et, dans quelques jours, Bligny (2015). La présence à Montlhéry de nombreux groupes d'histoire locale est la preuve du dynamisme de la recherche d'un département où la culture et le patrimoine sont étroitement imbriqués.

Enfin, notre *Comité* entend participer, scientifiquement et matériellement, à la publication des actes de cette journée d'études, aux côtés de nos partenaires, comme ce fut le cas pour les journées de Limours en 2011 (*Le corps malade en Essonne*), de Montgeron en 2012 (*La vie rurale en Essonne*), et de Chamarande en 2014 (*Commémorer la première guerre mondiale en Essonne*).

Pour ma part, en tant qu'historien généraliste et enseignant, j'espère également trouver au cours de cette journée, la réponse à une question qui me poursuit depuis des lustres : Au moment de la bataille de Montlhéry, en 1465, sommes nous encore dans le Moyen-Âge, selon les écoles historiques récentes (et jusqu'en 1492), où en sommes-nous sortis en 1453, lors de la fin de la Guerre de Cent ans et de la prise de Constantinople par les Turcs, selon des écoles « classiques » ?

Les sources du XV^e siècle conservées aux Archives départementales de l'Essonne

Dominique BASSIÈRE

*Chef de service des archives historiques, communales, notariales
aux Archives départementales de l'Essonne
dbassiere@cg91.fr*

Les Archives départementales de l'Essonne possèdent une collection non négligeable de plus de 700 documents datant du XV^e siècle, sans compter les ouvrages et articles de revues traitant de ce sujet. Ces ressources permettent de grandes possibilités de recherches sur des sujets variés : vie quotidienne, faits militaires, démographie, onomastique, toponymie, institutions civiles et religieuses, architecture, propriété foncière, rapports féodaux, gestion de domaines et de seigneurie, etc.

Malgré cela, le XV^e siècle en Essonne a été peu traité par les chercheurs universitaires et les historiens locaux. Et pourtant, la majorité de ces documents sont d'un accès facile dans les services d'Archives. Qui plus est, ceux-ci sont le plus souvent rédigés en français et bénéficiant dans de nombreux cas d'un résumé voire d'une transcription intégrale dès le XVIII^e siècle pour en affiner l'archivage. Notons également, qu'un certain nombre de ces textes furent imprimés aux XIX^e et XX^e siècle.

Les fonds du XV^e siècle conservés aux Archives départementales de l'Essonne

Voyons ce que les Archives départementales de l'Essonne peuvent apporter à l'étude du XV^e siècle. Tout d'abord, les services d'archives départementales français divisent l'Histoire en trois périodes : Ancienne (Moyen Âge à la Révolution), Moderne (1800-1940) et

Contemporaine (1940 à nos jours), et, des archives classées « toutes périodes confondues » car ne pouvant être scindées.

Les périodes dites Anciennes et Modernes sont considérées comme étant des fonds clos, donc qui ne croîtront pas. Aussi, ces archives sont-elles divisées en thématiques, appelées des « séries ». Chaque « série » est matérialisée par une lettre, chacune représentative d'une activité administrative. En voici le détail pour les **archives Anciennes** relatives au XV^e siècle conservées aux Archives départementales de l'Essonne :

Série A – Actes du pouvoir souverain

Cette série d'archives concerne uniquement le nord-est de l'Essonne et principalement la microrégion de Brunoy, Yerres et alentours.

On y trouve des aveux et dénombrements, actes de foi et hommage, des souffrances et saisies féodales de fiefs, des serments de fidélité vassalique ; des terriers, censiers, cueillerets et autres déclarations censuelles ; quelques archives judiciaires seigneuriales notamment concernant la seigneurie de Brunoy, mais aussi de nombreuses sentences judiciaires émanant du Parlement, des bailliages royaux ou de l'officialité de Paris ; des ventes et baux de seigneuries, maisons, fermes, terres, moulins, rentes et des règlements de successions ; quelques cartulaires seigneuriaux (Yerres, Marolles-en-Brie) ; des déclarations de dîmes et des droits seigneuriaux divers concernant les foires et marchés, la justice, le cens, les banalités, etc.

Série B – Bailliages et prévôtés

Cette série d'archives est peu documentée pour cette époque. Elle ne concerne en fait que le dernier tiers du XV^e siècle.

Cependant, nous pouvons signaler quelques pièces de procédures civiles et criminelles des prévôtés et bailliages de Boigneville, Bruyères-le-Châtel, Courances, Dannemois, Etampes, La Ferté-Alais, Maisse et Savigny-sur-Orge.

Série D – Enseignement

Il paraît singulier de trouver des archives médiévales dans une série relative à l'enseignement. Cependant, les établissements religieux d'enseignement et d'assistance installés durant l'Ancien Régime en Essonne possédaient des biens remontant parfois au Moyen Âge. Ce fut le cas de l'hôpital Saint-Antoine d'Etampes dont les fonds d'archives recèlent plusieurs pièces de gestion concernant Etampes et sa région. On y trouvera donc des inventaires de titres possédés par cet

établissement, des traditionnels actes de vente et de bail immobiliers et fonciers, ou des « titres nouveaux » révélateurs de l'endettement paysan.

Série E – Archives seigneuriales et papiers de famille

Il s'agit de la série d'archives la plus importantes quantitativement conservée aux Archives départementales de l'Essonne relative au XV^e siècle. La série E est constituée de documents nécessaires à la gestion seigneuriale et pour justifier des droits et possessions.

Il n'est donc pas étonnant d'y trouver des archives similaires à la série A. Ainsi, les documents concernant les rapports féodaux-vassali-ques que sont les aveux et dénombremens, actes de foi et hommage, souffrances et saisies féodales de fiefs, sont nombreux. Les archives relatives à la perception des droits seigneuriaux le sont également tels que les terriers, censiers, cueillerets et déclarations censuelles. Les inventaires de titres et registres de comptes seigneuriaux sont courants et utiles pour voir l'évolution d'une seigneurie sur le « long » terme.

On trouve également dans cette série d'archives d'autres types de documents très intéressants pour l'histoire en général et pour l'histoire locale en particulier. Plusieurs arpentages de fiefs ou extraits de chevauchées qui permettent de justifier et de délimiter les limites de seigneuries ; des établissements de foires et marchés, des lettres patentes du roi et autres sentences royales. Et, plusieurs documents ayant trait directement avec la guerre de Cent Ans relatifs à la garde des châteaux ou à la présence de mercenaires dans la région.

Série G – Etablissements ecclésiastiques dans le siècle

On comprend dans les termes établissements ecclésiastiques « dans le siècle » ceux qui ne sont pas cloîtrés. On y trouve donc les archives des collégiales (Notre-Dame de Corbeil, Saint-Spire de Corbeil, Saint-Merry de Linas, Sainte-Croix d'Etampes, etc.) et des paroisses notamment des curés et des fabriques (La Norville, Milly-la-Forêt, Montlhéry, etc.).

Là encore, le contenu de cette série d'archives est fait de documents servant à justifier des droits. Aussi est-il compréhensible d'y trouver des inventaires de titres de propriétés, des cartulaires, des baux, des ventes, des constitutions de rente, mais aussi diverses perceptions de droits : cens, banalités, péages, dîmes, etc. Des pièces de justice furent conservées, le plus souvent pour des conflits quant à la perception de la dîme.

Série H – Etablissements ecclésiastiques clôturés

On entend par établissements ecclésiastiques clôturés, les abbayes, monastères et autres prieurés fermés au « monde ». Pour le XV^e siècle, ces archives, rarement complètes, sont même souvent éparées. Cela est dû en grande partie aux effets de la guerre de Cent Ans, la plupart de ces établissements ayant été pillés. Nombreux sont ceux qui périçlièrent dès la fin de la période par manque de revenus et de vocations.

Le contenu de cette série d'archives est similaire à la série E. En effet, les biens de ces établissements religieux sont gérés comme des fiefs. Aussi, y trouvera-t-on des actes de foi et hommage, des aveux et dénombremments, des inventaires et titres de propriété, mais également de nombreux baux et ventes de maisons, moulins, terres, rentes, etc., de nombreux documents concernent des conflits qui se terminent en justice. Enfin, on trouve également dans cette série des documents relatifs au paiement de la dime et des bulles papales confirmant des droits appartenant à ces établissements religieux.

Les Archives départementales de l'Essonne conservent les fonds des abbayes et prieurés Saint-Eloi de Longjumeau, de la Sainte-Trinité de Morigny, de Notre-Dame des Champs à Essonnes, des bénédictins de Longpont-sur-Orge, des célestins de Marcoussis, des trinitaires de Saint-André d'Etampes, des Chartreux de Saulx et de Saint-Pierre d'Etampes, des augustines de Jarcy, des bénédictines de Gif, des cisterciennes de Villiers-la-Joie à Cerny, de l'abbaye royale d'Yerres, mais aussi de quelques rares établissements hospitaliers : hôtel-Dieu d'Etampes et maladrerie Saint-Lazare du même lieu.

Archives dites « toutes périodes »

Les archives dites « toutes périodes » recèlent également de nombreux documents sur le XV^e siècle.

Sous-série 2 E – Archives de notaires

Les archives notariales conservées pour notre région ne débutent guère avant le début du XVI^e siècle. Trois boîtes seulement concernent le dernier tiers du XV^e siècle.

Série Fi – Iconographie

De nombreuses cartes postales, photographies voire dessins conservés aux Archives départementales de l'Essonne représentent des monuments médiévaux. Il s'agit le plus souvent d'églises, de châteaux, de manoirs, parfois de simples maisons ou de ponts. Ces documents permettent d'illustrer les actes sur parchemins ou papier.

Série J – Archives entrées par voies extraordinaires (fonds privés)

Ces archives entrées par « voies extraordinaires » sont hétéroclites et variées tant par leur contenu que par leur mode d'acquisition (dons, achats, legs, datations). Ainsi, on y trouve aussi bien des manuscrits originaux composés de titres de propriété et d'inventaires seigneuriaux, d'affaires en justice, d'actes de succession, de baux, d'échanges de biens fonciers, de chartes diverses, mais aussi de fiches et de notes d'érudits locaux et d'universitaires (fonds dit de Courcel et autres), voire d'archives seigneuriales complètes. C'est le cas pour les seigneuries de Launay à Saint-Michel-sur-Orge, de Lormoy à Longpont-sur-Orge, du Perray et de Sainte-Geneviève-des-Bois, de Marcoussis et fiefs vassaux, d'Athis, du Mesnil-Voisin, de Chamarande, d'Arny à Bruyères-le-Châtel, de Saint-Germain-les-Corbeil et fiefs vassaux tels qu'Echarcon ou Saint-Pierre-du-Perray, de La Norville ou de Juvisy-sur-Orge par exemple.

Bibliothèque des Archives départementales de l'Essonne

Enfin, la bibliothèque des Archives départementales de l'Essonne possède de nombreux ouvrages, brochures ou articles de revues et journaux concernant cette époque. En voici quelques exemples permettant d'aborder ce siècle sans se confronter directement aux manuscrits d'alors :

Ouvrages généraux sur l'Essonne et la région parisienne

- ALLIOT, abbé J.M, *Visites archidiaconales de Josas*, Paris : A. Picard et Fils, 1902, 450 p. (Cote : 8^o/118).
- BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560*, Paris : Libr. Firmin-Didot, 1929, 382 p. (Cote : 8^o/87).
- CHAUDRE, Christian, *Les seigneuries du chapitre de Notre-Dame de Paris au sud de Paris de 1436 à 1500. Mémoire de maîtrise, sous la direction de Robert Fossier, Université de Paris I.* – Document dactylographié, 1980, 187 p. (Cote : 4^o/1995).
- DESPREZ, Nathalie, *L'occupation du sol entre l'Orge et l'Essonne. Université Paris I, mémoire de maîtrise en histoire médiévale sous la direction de Robert Fossier*, 1987-, 100 p. (Cote : 4^o/2166).
- FOURQUIN, Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du moyen âge, du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris : Presses universitaires de France, 1964, 585 p. (Cote : 8^o/564).

- IMMEL, Jean-Jacques, *La reconstruction des églises rurales après la guerre de Cent Ans (dans le sud-ouest de l'Hurepoix). Mémoire de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, sous la direction de J.M. Pezeux, 2 Tomes, s.l. : 1994 (Cote : 4°/1900-1 et 2).*
- MORICEAU, Jean-Marc, *Les fermiers de l'Île-de-France (XV^e-XVIII^e siècle), Paris : Ed. Arthème Fayard, 1994, 1069 p. (Cote : 8°/2865).*

Monographies locales

- ARRAMBOURG, Michel, et alii, *Traité pour la construction et l'établissement du Grand Etang de Marcoussis*, Marcoussis : Association Historique de Marcoussis, décembre 2001, 8 p. (Cote : GBR/2768).
- BAUD, Véronique, *L'église Saint-Didier de Bruyères-le-Châtel (XI^e-XIII^e siècles) et sa chapelle seigneuriale (début XV^e siècle), Essonne. Mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Dany Sandron, 2 volumes, Paris : Université Paris IV Sorbonne. (Cote : 4°/2254 et 4°/2255).*
- BRIGAT, Arlette, *La seigneurie de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil. Vol. I : La seigneurie du Val Coquatrix à Saint-Germain-les-Corbeil (XIV^e, XV^e et XVI^e siècles), Saint-Germain-les-Corbeil : Association Histoire et Patrimoine de Saint-Germain-les-Corbeil, 2006 (Cote : 4°/2592).*
- CARLIER, Jacques, *Livre de compte de la châtelainie de Marcoussis et de Châtres [Arpaçon] dressé pour l'amiral de Graville en 1499-1500, – Chasnay : Jacques Carlier, 2003, 189 p. (Cote : 4°/2220).*
- DELABOS, Christian, GAILLARD, Philippe, *Les batailles oubliées : Monilhéry, 16 juillet 1465. Louis XI face à la Ligue du Bien Public, Annecy-le-Vieux : Historic'One Editions, 2003, 95 p. (Cote : GBR/2878).*
- DELIVRE, Joseph, *Le repeuplement du Hurepoix après la guerre de Cent ans, un exemple de migration : Marolles. Extrait du Bulletin de la SHACEH, 82^{ème} année (1976), 1977, pp. 51-59 (Cotes : PBR/1077).*
- DUFOUR, A., *Dédicace de l'église Saint-Spire de Corbeil (1437), Corbeil : Libr. historique, 1897, 8 p (Cote : GBR/1526).*
- DUPIEUX, Paul, *Les Institutions royales au pays d'Etampes (comté puis duché : 1478-1598), Versailles : Librairie Mercier, 1931, 288 p. (Cote : 8°/4016).*
- DURRIEU, M., *Le terrier de Marcoussis ou la vie dans ses domaines ruraux d'un grand seigneur français à la fin du XV^e siècle, Paris : pour la Société des Bibliophiles français, 1926, 59 p. (Cote : F°/178).*
- GEBER, Raymond, *5 mai 1479 : lettre patente de Louis XI autorisant l'érection d'un marché à Milly le jeudi de chaque semaine et la construction de la halle, s.l. : s.d., 3 p. [dactyl.] (Cote : GBR/751).*
- JARRY, L, *Inventaire des templiers d'Etampes et de l'église de Moulineux-les-Chalo (1444), s.l. : s.d., 16 p. (Cote : PBR/1437).*
- LEFEVRE, Louis-Eugène, *Peinture murale dans l'église Notre-Dame d'Etampes : le martyr de sainte Julienne (XV^e-XVI^e siècle). Extrait du BSHACEH, s.l. : 1912, p. 37-43 (Cote : GBR/1524).*

- MORICEAU, Jean-Marc, RANDUINEAU, Pierre, COSTES, Philippe, LAGANIER, Philippe, *Athis-Mons : 1000 ans d'histoire, V^e-XV^e siècles*, Athis-Mons : Groupe scout Charles de Foucault, 1972, 41 p. (Cote : GBR/717).
- TABBAGH, Vincent, *La société à Brunoy (1479-1491). Mémoire de maîtrise présenté sous la direction de monsieur le professeur Jacques Heers, s.d.*, 89 p. (Cote : 4^o/3005).

Essai d'une chronologie de l'Essonne au XV^e siècle

L'ensemble des fonds conservés au Archives départementales de l'Essonne, qu'ils soient manuscrits ou imprimés, permettent de retracer les grandes lignes de l'histoire de notre région au XV^e siècle, dont l'essai synthétique (et subjectif) suivant en est l'illustration :

Période 1370-1409 : Période de paix et de reconstruction après la fin de la « 1^{ère} guerre de Cent Ans ». En Essonne, rédaction de terriers seigneuriaux afin de remettre à plat le cens seigneurial et autres droits, fortification de plusieurs manoirs et châteaux, etc.

Période 1410-1440 : Période de troubles et de guerre civile entre partis franco-anglais et armagnacs et bourguignons. Mouvement incessants de troupes dans la région et occupation de nombreux manoirs et châteaux : 1424 prise du château d'Orsay par les anglais (E/1126) ; 1428, prise du château de Farcheville à Bouville par les Anglais (79J10/5) ; ruines de nombreuses églises locales, chiffres bas de population, crise économique, etc.

Période 1440-début XVI^e s. : Période de reconstruction et de paix (hormis la bataille de Monthéry, épiphénomène qui eut peu d'incidence localement). En Essonne, Changement de nombreuses familles nobles à la tête des seigneuries Essonniennes soit par faillite ou par fin de lignée : arrivées des Blosset au Plessis-Pâté, de la famille Olivier à Leuville et Brétigny, des Karnazet à Leudeville-Vert-le-Grand-Lardy, etc., des Saint-Benoist à Brétigny-sur-Orge et Marolles-en-Hurepoix, des Chastillons à Bouville, etc. Production de nombreux terriers et de comptes seigneuriaux pour remettre à plat la gestion des seigneuries : 1486, terrier de la seigneurie de Brétigny-sur-Orge (E/2467) ; 1495, terrier de Saulx-les-Chartreux (1J) ; 1499, registre de comptes de la seigneurie de Marcoussis (13J/1) ; lente remise en marche de l'économie locale : nouveaux défrichements de terre non cultivées depuis la guerre, baux à ferme payés en nature (faute de circulation monétaire suffisante) avant d'être progressivement réglés en argent, phase d'émigration pour repeupler les campagnes, etc.

L'accessibilité des fonds du XV^e aux Archives départementales de l'Essonne

Les fonds du XV^e siècle conservés aux Archives départementales de l'Essonne sont, en général, librement accessible et gratuitement, sur inscription. Un(e) président(e) de salle de lecture est présent(e) pour orienter et aider le chercheur ou l'historien local dans sa démarche. Ces documents sont photographiables sans flash ou peuvent être numérisés par l'atelier photographique des Archives, avec un délai. Cependant, peu d'entre eux sont photocopiables. Pour des raisons de conservation, les parchemins et les ouvrages reliés ne sont pas photocopiables.

Conclusion

L'étude du XV^e siècle en Essonne gagnerait à être connue d'autant plus que les archives datant de cette époque sont nombreuses et bien souvent inédites. Cette époque de l'Histoire fut faste pour notre région et oscilla entre période de guerre, de paix et phase de reconstruction ce qui en constitue une richesse indéniable.

Le Pays de Limours et ses environs d'après les visites archidiaconales de Josas (1458-1470)

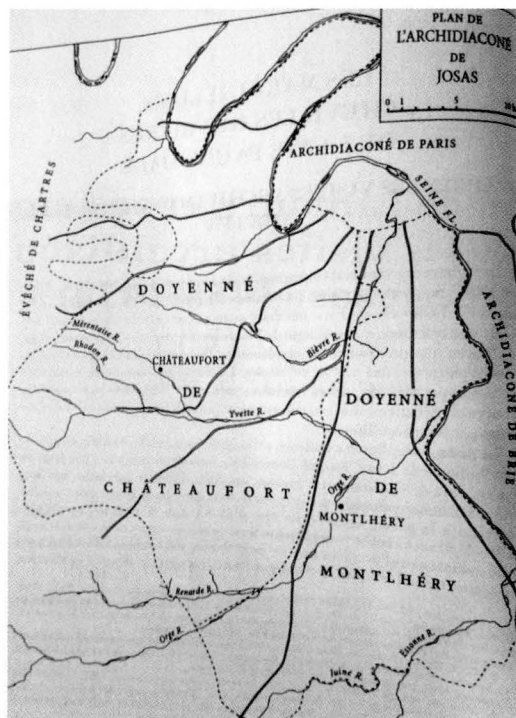
Annie JACQUET

anniemp.jacquet@wanadoo.fr

En 1458, la France sort de la guerre de Cent Ans et le pays est loin d'être d'une parfaite tranquillité. Les derniers Anglais ont quitté Pontoise vers 1450, mais des bandes de brigands sévissent sur les routes. La région est meurtrie, saccagée. Un document, trouvé aux Archives nationales par l'Abbé Alliot, donne de précieux renseignements sur l'état des villes et villages du sud de la région parisienne dans les dernières années du règne de Charles VII et les premières du règne de Louis XI : les registres des visites archidiaconales de Josas.

Au Moyen Âge, le diocèse de Paris est divisé en 3 archidiaconés : Paris, Josas et Brie, avec à leur tête un archidiacre. Chaque archidiaconé était lui-même subdivisé en 2 doyennés, Châteaufort et Montlhéry pour celui de Josas.

L'archidiaconé de Josas comptait environ 200 paroisses, dont 84 sont actuellement situées en Essonne.



Carte de l'archidiaconé de Josas¹

Les registres des visites archidiaconales de Josas sont regroupés dans un manuscrit d'environ 500 pages. Ces textes ont été transcrits par l'Abbé J-M Alliot². Ecrits en latin, ils relatent les visites effectuées, au nom de l'archidiacre de Josas, Jean de Courcelles, par son vicaire Jean Mouchard. Celui-ci était accompagné d'un secrétaire, Louis Penyot, chargé de rédiger le compte rendu des 1273 visites effectuées de 1458 à 1470. Ces textes sont loin d'être du latin classique, la grammaire latine est peu respectée. Le scribe a un vocabulaire limité : il utilise souvent des mots de la langue vernaculaire, parfois latinisés, voire même des mots en Français, par exemple « drappeau » (sic) utilisé à Longjumeau pour désigner le linge pour essuyer le calice³.

1. HOËTTICK-GADBOIS (A), *Les marguillers « chevilles ouvrières » de la vie paroissiale d'après les visites archidiaconales de Josas : 1458-1470*. Letouzey et Ané, Paris, 2006, (RHEF : t. 92, 2006, p. 25 à 46).

2. ALLIOT (Jean-Marie.), *Les Visites archidiaconales de Josas (par Jean Mouchard) : 1458-1470*, Paris, Picard, 1902.

3. Ibid. P.V. N° 385

Les difficultés de traduction expliquent en partie le choix de n'étudier que les paroisses du Pays de Limours et celles qui étaient proches du lieu de la bataille de Montlhéry, suivant le thème du colloque, plus celles de Corbeil et d'Essonnes, celle-ci étant présentée comme la paroisse la plus peuplée du secteur (soit une quarantaine de paroisse).

Ces visites archidiaconales avaient pour but essentiel d'inspecter les lieux de culte et de vérifier le comportement du clergé, mais aussi les pratiques religieuses des habitants.

Les visites

Les visiteurs

D'après l'abbé Alliot, le responsable de ces cahiers est Jean de Courcelles, nommé archidiacre de Josas en 1441, par l'évêque et patriarche d'Antioche, Denys du Moulin, également seigneur de Briis-sous-Forges depuis 1439.

Jean de Courcelles est un personnage important, délégué de la cour pontificale pour l'expédition des décrets, conseiller du roi au Parlement de Paris, et riche. Outre le casuel de son archidiaconé, il dispose de revenus importants venant de nombreux canonicats, cures et bénéfices divers. Il n'a effectué lui-même, que quelques rares visites archidiaconales, toutes dans des villes riches, visites plus d'apparat que d'inspection.

A sa place, c'est son vicaire, Jean Mouchard, qui se déplace dans les paroisses. Il a été nommé visiteur vers 1440. Il est sérieux, méticuleux et n'hésite pas à réprimander les clercs, les marguilliers et les habitants. Il est à l'écoute de l'opinion publique. A Corbeil, il demande aux chanoines de l'église collégiale Saint-Spire, si le curé a bonne réputation et remplit bien sa mission sacerdotale⁴. Les membres du collège lui affirment que le prêtre satisfait à tous ses devoirs. Dans d'autres lieux, il écoute les plaintes des paroissiens à propos des agissements des curés et des prêtres, comme à Bruyères (Bruyères-le-Châtel)⁵.

Louis Penyot écrit à la hâte les remarques et injonctions de Jean Mouchard. Certaines années, il est remplacé par Jean de Galles, curé de Guyancourt. Guillaume Vincent, official au tribunal de

4. Ibid. P.V. N° 50

5. Ibid. P.V. N° 827

l'archidiaconé et d'autres curés les accompagnent comme témoins, souvent le curé d'Orsay.

L'inspection

La visite est annoncée au curé plusieurs jours à l'avance pour qu'il réunisse dans l'église les marguilliers, des paroissiens et la sage-femme. Le vicaire se déplace avec son secrétaire, un ou deux prêtres, deux domestiques, tous à cheval. Il faut nourrir les hommes et les chevaux et le soir les coucher, ce qui représente une dépense importante pour la paroisse. Cette obligation explique, que les habitants redoutent ces visites, autant pour les sanctions que pour les frais engendrés. Dans certains villages, curé et paroissiens s'enfuient à l'approche du vicaire. A Essonnes en 1460⁶, les habitants et le clergé, ayant déjà eu à subir les réprimandes de Jean Mouchard les années précédentes, sont absents pour éviter les reproches et injonctions coûteuses qui leur étaient adressés. Ni curé, ni chapelain, ni marguilliers, ni paroissiens, personne n'attend le visiteur. L'église est ouverte et les clefs du coffre en évidence sur l'autel. Le curé est alors cité à comparaître devant le tribunal de l'officialité.

Le représentant de l'archidiacre n'avait sous son contrôle que les églises paroissiales, collégiales et prieurales. Les abbayes ne relevaient pas de la juridiction de l'archidiacre mais des supérieurs de leur règle. Cependant, le visiteur essaie de déroger à la loi et, dans notre secteur, il se présente à Gif, où l'abbesse l'accueille malgré tout, et à Longpont, où en 1467, un moine lui enjoint de quitter l'église abbatiale et le menace de le faire jeter, avec sa suite, dans la geôle du prieuré⁷.

Le visiteur inspecte les bâtiments, relève le nom des personnes présentes, demande à voir les fonts baptismaux, le sanctuaire et les hosties, les objets du culte, les livres liturgiques et examine les inventaires des biens de la paroisse, ainsi que les comptes de la fabrique.

Il vérifie les élections des marguilliers et des sages-femmes et leurs lettres d'accréditation de l'archidiacre.

Il écoute les réclamations et les doléances du curé et des paroissiens, et juge les délits mineurs, comme les adultères, le concubinage, comme à Linas pour la liaison entre un paroissien et sa servante⁸... Ces fautes sont punies d'amendes en argent ou en nature. Les délits plus graves sont jugés par l'officialité de l'archidiacre qui avait la tâche

6. Ibid. P.V. N° 303

7. Ibid. P.V. N° 929

8. Ibid. P.V. N.° 382

importante de surveiller la moralité sexuelle et l'examen des causes matrimoniales⁹.

L'archidiacre tient beaucoup à ces visites annuelles car le vicaire prélève, en son nom, un droit de visite, la « procuration » qui peut atteindre 40 sols parisis¹⁰ et même 42 sols à Châtres¹¹. Certaines églises, à la fois prieurales et paroissiales, doivent acquitter une double procuration. Cependant, le vicaire tient compte de l'état des paroisses et nombre d'entre elles payent moins, certaines en étant même dispensées car elles n'ont plus assez de revenus, c'est le cas de Saint-Vrain¹².

En plus de la procuration, la fabrique doit régler un droit de registre et les émoluments du secrétaire¹³, sans compter les amendes qui peuvent être données par le vicaire pour le mauvais état de l'église, des objets liturgiques, ou la conduite des personnes.

Les peines

Les sanctions les plus fréquentes sont les amendes. Tout le monde, curés, chapelains, marguilliers, sages-femmes, femmes..., mais aussi fabrique, peuvent être soumis à une sanction financière. Ces amendes alourdissent la note du droit de visite et grèvent les finances paroissiales, même si leur montant est faible : 2, 3, 4, parfois 10 sols parisis mais pour les paroisses les plus pauvres 4 à 5 deniers seulement. Parfois les amendes sont en nature et il peut accaparer les dîmes et revenus du curé.

A Essonnes en 1458, il existe une rivalité entre l'église Saint-Etienne et la chapelle Saint-Nicolas. Jean Mouchard ordonne que les deux églises se prêtent les objets nécessaires au culte, que les marguilliers aillent servir dans l'une ou l'autre église, et que leurs biens soient mis en commun. Les marguilliers, refusant de se soumettre à ces injonctions, sont condamnés à une amende¹⁴. Toujours à Essonnes, le vicaire condamne un des prêtres fermiers à une amende car il est coupable d'avoir laissé l'église ouverte à tous vents.

Les autres pénalités sont la suspense (censure ecclésiastique, par laquelle un clerc est privé de son bénéfice), la citation, (à comparaître

9. POMMERY (Léon), *L'Officialité de Paris aux XV^e et XVI^e siècles : sa compétence criminelle*. – Paris : Librairie Siry, 1933.

10. Ibid. P.V. N° 269

11. Ibid. P.V. N° 270

12. Ibid. P.V. N° 174

13. Ibid. P.V. N° 1117

14. Ibid. P.V. N° 51-52

devant la justice de l'archidiacre) qu'il utilise souvent, voire l'excommunication.

Le prêtre fermier de Marcoussis, pour une conduite scandaleuse, est puni de suspense et envoyé dans un autre diocèse ; suite à cette décision du vicaire, il plaide pour une punition moins sévère, promettant de s'amender. Le curé de Bruyères propose alors de l'accueillir chez lui jusqu'à la fin de son expiation¹⁵.

Le marguillier de Briis est excommunié, en 1461, car il a eu le tort d'exercer cette fonction sans une lettre de commission et pour mauvais service (il n'a pas dressé l'inventaire des biens de l'église)¹⁶. Il proteste qu'il a juré, devant le grand autel, seul, devant dix chrétiens de la paroisse.

La levée de ces sanctions entraîne également pour le condamné le paiement d'une nouvelle amende.

Jean Mouchard s'appuie sur des statuts diocésains, publiés lors des synodes réunis deux fois par an, par les évêques de Paris depuis les XII^e-XIII^e siècles. Ces textes servent à l'éducation des prêtres souvent ignares, précisent ce que doit être une église bien tenue, indiquent comment donner les sacrements, font des recommandations sur les mœurs et la vie des clercs et les obligations des fidèles¹⁷.

Les visites sont donc souvent considérées comme une calamité par la population. Mais les procès-verbaux sont très intéressants pour nous renseigner sur l'état de la région, après une longue période de guerre, de pillages et d'exactions.

L'état de la région à la fin de la Guerre de Cent Ans.

L'état de la population

Lors des visites, le secrétaire note, en général, le nombre de paroissiens. Il ne s'agit pas du nombre d'habitants, car les femmes et les enfants ne sont pas comptabilisés, mais des chefs de famille, dits « les paroissiens ». Pour obtenir le chiffre réel de la population, il faut multiplier le nombre donné par 4 ou 5.

Cependant, on ne peut pas toujours se fier aux chiffres notés par Louis Penyot.

15. Ibid. P.V. N° 41

16. Ibid. P.V. N°364

17. Pontal (Odette), *Les Statuts synodaux français du XIII^e siècle : 1. Les statuts de Paris et le Synodal de l'ouest : XIII^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale, 1971. P. LVII-LXXVII.

D'après Charles Petit-Dutaillis¹⁸ « les renseignements varient parfois d'une année à l'autre ; ainsi la population d'Arpajon aurait été de 80 paroissiens en 1458 ; de 100 en 1460 ; de 140 en 1461 ; de 100 en 1462 et 1464 ; de 120 en 1466 ; de 80 en 1468 ; de 60 le 11 mars 1470 et de 120 le 9 septembre de la même année. Ces différences s'expliquent aisément, la population d'Arpajon étant relativement forte, le curé et les marguilliers avaient, sans doute, peine à évaluer le nombre de familles ».

De plus, le nombre d'habitants est donné pour une paroisse et, quand il y a plusieurs églises dans une même ville, les chiffres ne sont pas toujours communiqués pour chaque paroisse.

Ces recensements montrent des villages vidés de leurs habitants. A plusieurs reprises, le visiteur note que jadis les habitants étaient, en tel village dix fois plus nombreux et qu'il y en a qui partent chaque année¹⁹. A Briis²⁰, où avant la guerre il y avait 300 paroissiens, ils ne sont plus que 30 en 1458.

Plusieurs villages ont moins de dix paroissiens : 6 chefs de famille à Ris en 1464 ; 3 aux Molières²¹ en 1467 ; 2 aux Trous²² en 1468 ; 2 à Villabé²³ en 1469 ; 6 à Marcoussis²⁴ en 1462, 4 à Ballainvilliers²⁵ en 1467...

On constate que, de 1458 à 1470, malgré la fin de la guerre, la population augmente peu car la région n'est pas sûre, en particulier au moment des batailles de la Ligue du Bien Public. Il faudra attendre la fin du siècle pour voir s'amorcer un repeuplement avec l'immigration de provinciaux.

Cette baisse de la population pendant un siècle aura pour conséquence le délabrement des villages et des bâtiments, que les habitants n'ont plus les moyens d'entretenir.

L'état des églises

Jean Mouchard ne peut visiter chaque année toutes les paroisses de l'archidiaconé ; il n'en inspecte que 110 à 120. Pour certaines d'entre

18. PETIT-DUTAILLIS (Charles), « Nouveau document sur l'Eglise de France à la fin de la guerre de Cent Ans : le registre des visites archidiaconales de Josas », Paris : A. Picard et fils, 1905.- (In Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques : compte rendu.- N° 64), p. 357.

19. Alliot, *op. cit.* P.V. N° 957

20. Ibid. P.V. N° 33

21. Ibid. P.V. N° 968

22. Ibid. P.V. N° 967

23. Ibid. P.V. N° 338

24. Ibid. P.V. N° 473

25. Ibid. P.V. N° 822

elles, c'est un choix délibéré car il estime qu'elles ne sont pas assez importantes. C'est le cas pour La Norville, dont le curé se déplace à Arpajon deux fois pour faire déclaration de ses objets religieux²⁶. Sur les quatorze paroisses qui composent le Pays de Limours, il n'en visite que huit. Angervilliers, Janvry, Pecqueuse, Saint-Maurice et Vaugri-neuse sans doute jugées trop petites et détériorées, ne font pas l'objet d'une étape. Quant à Limours, il ne s'y rend pas car l'église est totalement en ruine, au point que ses trois cloches sont déposées en garde dans l'église Saint-Denis de Briis, près de l'autel Sainte-Marie²⁷, ainsi que des reliques de saint Marc.

Jean Mouchard inspecte les églises et les prieurés, abondants dans la région ; en effet aux XI^e et XII^e siècles, nombreux furent les prieurés ruraux fondés par des abbayes dans les villages, pour administrer une église, prélever les dîmes et défricher de nouvelles terres. De ce fait, de nombreuses églises sont à la fois prieurales et paroissiales. Parfois, les prieurés disposent de chapelles séparées, et le visiteur s'y rend également.

Dans de nombreux villages, les lieux de culte sont dans un état lamentable. Mais si le visiteur insiste pour que l'église paroissiale soit réparée, il ne demande pas le relèvement des prieurés ruraux. C'est le cas pour un prieuré de Marcoussis qui est en ruine et inhabité²⁸.

En 1458, à Corbeil, le prieuré bénédictin Saint-Jean-Baptiste, dépendant de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, est délabré. D'ailleurs, seul un prieur y réside sans aucun autre frère. Il se plaint que son bénéfice n'a plus de valeur. Jean Mouchard ne lui demande pas de restaurer son église, mais lui enjoint, malgré tout, de célébrer l'office et lui demande quinze sols parisis pour sa procuration²⁹.

A Gif, il y a une abbaye de femmes que Jean Mouchard visite presque chaque année, bien qu'elle ne dépende pas de sa juridiction. L'abbesse déclare que son monastère est ruiné par la guerre et qu'elle est seule. L'église est quasi détruite, excepté son centre que la dite abbesse a fait recouvrir. Le vicaire lui enjoint de clore l'édifice comme elle le peut, avec des portes à double battant, mais point de faire les travaux nécessaires à sa remise en état³⁰. Il lui ordonne pourtant de faire célébrer la messe les dimanches et jours de fêtes, et lui réclame ses arriérés de procuration.

26. Ibid. P.V. N° 293 et 467

27. Ibid. P.V. N° 536

28. Ibid. P.V. N° 376

29. Ibid. P.V. N° 49

30. Ibid. P.V. n ° 25

Par contre, il enjoint aux marguilliers de réparer les églises paroissiales. Les dommages les plus fréquents sont les problèmes de toiture.

A Gometz-le-Châtel, le marguillier est mis en demeure de faire des réparations dans l'église, « de manière qu'elle ne vienne pas en ruine ». La couverture de l'église Saint-Martin de Briis n'est toujours pas réparée, en 1468, et les marguilliers sont sommés de faire les travaux avant un mois, sous peine d'amende. Mais deux ans plus tard, ce n'est toujours pas fait³¹.

A Essonnes, lors des premières visites, l'église Saint-Etienne est déclarée en très mauvais état « suite à la guerre ». Jean Mouchard intime aux marguilliers de la faire réparer rapidement³². L'année suivante, les travaux n'ayant pas été réalisés, il réédite son injonction et ordonne aux paroissiens de remettre leur église dans l'état où elle était avant la guerre³³. Puis, il se rend à la chapelle Saint-Nicolas, second lieu de culte de la ville, où des paroissiens et un marguillier mécontents l'attendent. Le visiteur leur demande une nouvelle fois de faire recouvrir leur église. Le marguillier, soutenu par les paroissiens, proteste énergiquement contre les réprimandes et injonctions du vicaire et menace d'en appeler à une autorité supérieure. Jean Mouchard change alors de ton et « déclare qu'il ne demandait aux habitants que ce qu'ils pouvaient entreprendre pour la réparation de cet édifice »³⁴.

Aux Troux, en 1468, la couverture de l'église s'écroule et il faut la réparer d'urgence. Mais comment effectuer de tels travaux avec seulement deux paroissiens ?

Le clocher de l'église Saint-Nicolas d'Essonnes est délabré, les cloches risquent de tomber et de blesser des paroissiens. Jean Mouchard ordonne aux marguilliers, sous peine d'amende de 10 livres parisis, de le faire réparer très rapidement³⁵. L'église de Saint-Vrain est également pratiquement détruite, sauf le clocher sous lequel se trouve un autel avec un tabernacle³⁶. A Briis, le vicaire demande de faire « fermer le chœur comme il était auparavant »³⁷.

Pour les églises collégiales, les procès-verbaux montrent que le vicaire n'a pas beaucoup d'autorité face au chapitre, comme à Linas et à Corbeil. A la collégiale Notre-Dame, il n'y a pas de marguilliers, et le

31. Ibid. P.V. N° 1235

32. Ibid. P.V. N° 51

33. Ibid. P.V. N° 183

34. Ibid. P.V. N° 184

35. Ibid. P.V. N° 1258

36. Ibid. P.V.N.° 74

37. Ibid. P.V. N° 766

vicair ne peut donc pas faire de prescriptions car ce sont les chanoines qui fournissent tout ce qui est nécessaire au culte et que tout est en ordre, ce qui est loin d'être le cas pour Linas.

Le secrétaire signale que des églises sont parfois transformées en cellier, en grange, voire en poulailler. Les habitations sont également en ruine. Les rares habitants survivants déposent dans le lieu de culte leurs biens les plus précieux et parfois y habitent. En 1462, à Essonnes, les deux prêtres fermiers à qui les paroissiens demandent de résider sur place, proposent au visiteur de loger tous deux dans l'église Saint-Etienne³⁸ (il n'y avait sans doute pas de presbytère), pourvu « qu'on en disposât une partie en habitation convenable et qu'on leur fournît le mobilier nécessaire »³⁹. Est-ce qui a été fait ? car en 1465, Jean Mouchard est bien accueilli par les deux prêtres et la population, qui n'a plus aucune récrimination à propos de l'absence des curés⁴⁰.

Beaucoup trouvent tout naturel de déposer dans l'église des coffres, des futailles, des provisions de blé. L'église de Vert-le-Petit est jonchée de paille et n'a pas été nettoyée depuis deux ans⁴¹.

En 1459, en l'absence du curé, un habitant de Leuville, ayant les clefs de l'église, y a fait apporter et battre les gerbes de la dîme, dont il s'est rendu acquéreur⁴².

En 1461, le visiteur trouve dans l'église de Saint-Yon un habitant de Saint-Sulpice-de-Favières, Johan Mansel, en train de battre son orge⁴³. De plus, le neveu du prieur y a déposé des grains et l'église est pleine d'immondices. Le curé de Saint-Vrain a fait battre des grains dans l'église⁴⁴.

En 1462, à Viry-Châtillon, Alison la Chevalière habite dans l'église et ses poules couvent sur l'autel de sainte Geneviève⁴⁵.

En 1467, le curé de Bondoufle a déposé dans l'église beaucoup de grains. Il a même installé à côté des fonts baptismaux un tas de paille d'avoine, et l'église est emplie de poussière⁴⁶. En 1470, il a encore entreposé des grains et des gerbes à battre dans l'église malgré l'injonction de Jean Mouchard de la nettoyer.

38. Ibid. P.V. N° 455

39. ALLIOT (Jean-Marie), « Visites archidiaconales à Corbeil et Essonne au XV^e siècle » dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, n° 9. p. 377 et Fontainebleau : Imprimerie E. Bourges, 1891.

40. Ibid. P.V. N° 701

41. Ibid. P.V. N° 176

42. Ibid. P.V. N° 209

43. Ibid. P.V. N° 366

44. Ibid. P.V.N.° 373

45. Ibid. P.V. N° 445

46. Ibid. P.V. N° 917

Le curé et les marguilliers de Brétigny-sur-Orge sont sommés par le vicaire en 1470, de donner les noms de ceux qui ont déposé des grains, des instruments agricoles et des coffres dans l'église. Ils devront payer douze deniers par année et par coffre, sans quoi ils seront convoqués et punis⁴⁷.

Dans l'église Saint-Denis de Briis, une personne y a déposé un coffre ; les marguilliers sont chargés de le faire enlever⁴⁸ et le propriétaire devra payer 12 deniers parisis par année de dépôt. Trois ans plus tard, non seulement le coffre n'a pas été retiré, mais il y a en plus des cuves et un cardin⁴⁹.

Cependant, quelques églises sont décrites en bon état, comme à Corbeil, la collégiale Notre-Dame, l'église Saint-Spire et même le prieuré de Saint-Guénault⁵⁰.

Les églises sont donc presque toutes endommagées et non entretenues. Les paroisses ont vu fondre leurs revenus et la population, en forte baisse, n'a plus les moyens de tenir en état les édifices. En 1464, les habitants d'Evry-Petit-Bourg s'excusent de ne pouvoir réparer leur église en ruine « parce qu'ils sont trop chargés de tailles et impositions du roi »⁵¹. Le vicaire leur enjoint malgré tout de faire les réparations nécessaires au toit de l'église.

Il faudra attendre la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle pour que les bâtiments, datant souvent des XII^e-XIII^e siècles, soient restaurés. A Saint-Maurice-Montcouronne, en 1473, le seigneur fait réparer et agrandir l'église détériorée pendant la Guerre de Cent Ans, idem pour Angervilliers, Pecqueuse et Vaugrigneuse.

A Limours, ce n'est qu'entre 1520 et 1533, qu'une nouvelle église sera construite par Jean Poncher.

A Janvry, de 1418 jusqu'au milieu du XV^e siècle, le village est inhabité. En 1446, après la conclusion de la paix, l'Hôtel-Dieu de Paris, qui possède des terres à Janvry, « donne 8 livres parisis pour aider à relever l'église, afin que, l'église rebâtie, des habitants vissent de nouveau se fixer dans le village, et que l'Hôtel-Dieu puisse recouvrer ainsi les droits seigneuriaux qu'il y percevait »⁵².

47. Ibid. P.V. N° 1241

48. Ibid. P.V. N° 826

49. Ibid. P.V. N° 1235

50. Ibid. P.V. N° 184

51. Ibid. P.V. N° 650

52. BRIELE (Léon), *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, Paris : Imprimerie nationale, 1884. – Tome 3 ; 2^e fascicule, p. 74.

Pour Jean Mouchard, l'important est la solidité et la prospérité de la paroisse. Partout, il demande à voir les titres et les inventaires de ses biens. Dans certains villages, ils ont été détruits. Il ordonne de reconstituer les actes de propriété et d'en faire un double pour sa chancellerie. Il peut ainsi vérifier la richesse ou la pauvreté de la paroisse, qui déterminent le montant de la procuration.

Il demande à voir le presbytère que les marguilliers doivent entretenir, équiper de mobilier et d'une batterie de cuisine pour le curé.

A Leudeville, en 1470, il n'y a toujours pas de presbytère, ni de mobilier pour le curé.

A Marcoussis, il n'y a pas de logement pour le curé⁵³ ; dans d'autres lieux, il n'y a pas de mobilier et même pas de lit⁵⁴.

En effet, les habitants doivent renouveler ce matériel à la mort du curé, l'archidiacre réclamant le lit du défunt, sa literie, ses vêtements ecclésiastiques, son bréviaire et son chapeau.

Au décès du prêtre, les droits de casuel revenaient à l'archidiacre, et non à la fabrique, pendant la durée de la vacance du poste, et au moins pendant 40 jours.

A Monthléry, le presbytère n'a pas de fenêtre et le marguillier doit en faire faire une⁵⁵.

Pour inciter les marguilliers et paroissiens à faire un minimum de réparations, Jean Mouchard leur donne des amendes ou les en menace⁵⁶. Parfois, les dégâts de l'église et du presbytère étant trop importants, le vicaire est autorisé à faire lever une « taille » ecclésiastique sur les habitants. C'est le cas à Leudeville où une assiette de 20 livres parisis est décrétée, à charge pour les marguilliers de la lever⁵⁷.

Dans ces registres, peu de mention des œuvres de charité et des écoles existant les siècles précédents ; elles disparaissent, en grande partie, pendant la Guerre de Cent Ans. Dans notre région, il est seulement mentionné qu'il existe à Châtres, en 1462, une léproserie car le vicaire en demande les comptes⁵⁸. Il est signalé un cas de lèpre à Essonnes⁵⁹. Encore à Chatres, il est indiqué qu'il y a un maître d'école⁶⁰. Dans la région étudiée, les Hôtels Dieux connus au Moyen

53. Ibid. P.V. N°1236

54. Ibid. P.V. N°382

55. Ibid. P.V. N° 380

56. Ibid. P.V. N° 575

57. Ibid. P.V. N° 175

58. Ibid. P.V. N° 466

59. Ibid. P.V. N° 787

60. Ibid. P.V. N° 954

Âge, n'apparaissent plus. Ces établissements ont sans doute disparu ou sont trop ruinés pour que Jean Mouchard les inspecte.

Dans ces villages ravagés par la guerre et les épidémies, comment continuer à pratiquer la religion assidument ? Les comptes rendus donnent un petit aperçu des pratiques religieuses du temps.

La vie paroissiale

Le clergé

Le clergé régulier est de moins en moins nombreux. Les abbayes et les prieurés sont, en grande partie, en pleine décadence car ils manquent de résidents et les moines ne respectent plus leur règle. Au milieu du 15^e siècle, ces petits monastères sont dépeuplés, détériorés et nombreux sont ceux qui vont disparaître à la fin du siècle ou au début du XVI^e siècle. Ils ne servent plus d'exemple à la société chrétienne, ce qui ne sera pas étranger à l'avènement de l'Eglise Réformée.

Le clergé séculier assume la vie paroissiale et a pour mission d'administrer les sacrements. Or, d'après les visites, il y a beaucoup d'églises où il n'y a pas de curé et c'est souvent un chapelain ou un vicaire, ou encore un curé fermier qui le remplace. Chaque paroisse constitue un bénéfice ayant un patron temporel, souvent un seigneur, qui a la collation de la paroisse et choisit le curé de son église. Mais, l'évêque seul peut conférer, au titulaire de la charge, le pouvoir spirituel. L'archidiacre procède ensuite à son intronisation dans le bénéfice, dont il devient alors curé titulaire inamovible. S'ils sont inamovibles, les curés sont en fait mobiles car ils convoitent des bénéfices plus importants. Dans les paroisses étudiées, on voit peu de prêtres être présents dans leur église durant les années des visites de Jean Mouchard. Pour augmenter ses revenus, un curé titulaire abandonne parfois son poste pour aller desservir une ou plusieurs autres paroisses dont ils devient fermier, à la place d'un autre curé titulaire. Le curé laisse alors à un vicaire ou un chapelain le soin de la paroisse et des rituels. A Savigny-sur-Orge, en 1463 et 1464, les habitants se plaignent du curé qui est toujours absent et de son chapelain qui est souvent à Palaiseau ; ses revenus sont récupérés pour être remis aux mains de l'archidiacre. En 1468, « les paroissiens font reproche de leur curé, qui ne les a visités qu'une seule fois en 4 ans, et aussi du chapelain, parce qu'il ne dessert pas bien, ni diligemment l'église et fait mal ce qu'il doit »⁶¹. Le

61. Ibid. P.V. N° 547-654 et 900

curé de Bondoufle est remplacé par un chapelain qui habite à Corbeil, et, qui pendant plus de quatre semaines, n'a pas dit la messe dans la paroisse⁶². A l'église Saint-Germain d'Arpajon, le chapelain n'a pas chanté les mâtines, de la saint Eutrope à la saint Germain⁶³. Le curé d'Egley est également celui de Boissy et célèbre la messe, un dimanche sur deux, dans ces villages⁶⁴. Aux Molières, le curé réside à Paris et c'est le chapelain de l'abbaye de Gif qui dit la messe tous les quinze jours⁶⁵. Celui des Trous habite également à Paris et personne n'assure son service, il n'a même pas récupéré ses dîmes⁶⁶.

C'est également le cas à l'église Saint-Etienne d'Essonnes, en 1461, où le curé est absent car il est parti à Paris suivre des études de théologie. Il a loué son bénéfice à deux prêtres fermiers ce qui ne satisfait pas les paroissiens qui se plaignent au vicaire de l'absence de prêtre, car non seulement le curé titulaire est parti, mais les deux fermiers ne résident pas dans la paroisse et n'assurent pas le service religieux. Les habitants demandent que les deux prêtres, ou au moins l'un d'eux, demeure dans la paroisse⁶⁷. A Bruyères-le-Châtel, en 1469, le curé et le prieur étant absents tous les deux, le prieur est remplacé par un prêtre, « dont on n'est pas sûr qu'il soit prêtre quoi qu'il en dise ». Il a célébré la messe quatre fois et a signé lors de la fête de Pâques alors qu'il n'a pas d'autorisation. Il profite des confessions pour forcer les pénitents à payer des messes⁶⁸.

Les paroisses où les curés résident ne sont pas toujours plus avantagées. Nombreuses sont celles où il y a des récriminations des habitants. Si les curés se plaignent de manquer du nécessaire, très souvent les paroissiens accusent leur curé de ne pas dire la messe tous les dimanches, ou bien de ne déployer de zèle que s'il peut escompter un profit.

En 1460, le curé de Châtres a omis de dire la messe trois dimanches et pour la fête de sainte Marie-Madeleine⁶⁹. Les paroissiens accusent le prieur et le curé de ne pas avoir célébré les fêtes des Saints Apôtres, de sainte Marie et d'autres fêtes, mais que, pour le profit, ils n'oublient pas la messe de la confrérie, le curé chantant à haute voix et le prieur à voix basse⁷⁰.

62. *Ibid.* P.V. N° 917

63. *Ibid.* P.V. N° 570

64. *Ibid.* P.V.N.° 1024

65. *Ibid.* P.V.N.° 857

66. *Ibid.* P.V. N° 967

67. *Ibid.* P.V. N° 455

68. *Ibid.* P.V. N° 953

69. *Ibid.* P.V. N° 292

70. *Ibid.* P.V. N° 833

Le prieur et le curé de Bruyères se querellent pour dire les vêpres du samedi, le curé soutenant que l'église prieurale Sainte-Marie est mieux pour dire ces offices car, dans son église Saint-Désiré, il n'y a pas le corps du Christ, ni de livres qui sont dans le coffre du prieur, ni de fonts baptismaux⁷¹. Sur l'injonction du visiteur, il accepte de célébrer les vêpres du samedi dans son église paroissiale. D'autre part, le curé reproche au prieur de garder pour lui la clef de la chapelle Notre-Dame, située dans l'enceinte du château, et qu'il est seul à pouvoir ouvrir. Le vicaire le condamne à faire faire une seconde clef pour le curé, afin que les paroissiens puissent y entrer⁷².

De plus, les paroissiens de Saint-Désiré se plaignent du prieur qui n'a pas conservé la coutume de ses prédécesseurs de célébrer les nones et complies, les samedis et jours de fêtes, aux vigiles, à leur préjudice⁷³. Le vicaire lui enjoint de reprendre cette pratique. De plus, sur six messes demandées par la défunte Dame de Bruyères, et pour lesquelles elle avait donné cent livres parisis au prieur, seules trois messes ont été célébrées. Le prieur est sommé de les dire avant la prochaine visite⁷⁴.

Quant au curé de Saint-Vrain, il est condamné à une amende par le visiteur, « attendu qu'il a refusé d'enterrer un petit enfant, parce que le père ne voulait pas lui payer ses droits »⁷⁵.

Les curés sont très intéressés car leurs revenus ont fondu depuis un siècle. Les prêtres accusent les hommes chargés de la collecte de la dîme pour eux, car ils les soupçonnent de cacher une partie de la récolte ; à Châtres, le fermier a même traduit le collecteur devant l'officialité de l'archidiacre, pour sa dîme sur les vins. Celui-ci se plaint d'avoir été maltraité⁷⁶. Il avait récolté deux queues (tonneaux) et demie de vin ce qui représente la valeur de deux setiers et quart de pintes et c'est ce qu'il avait donné aux prêtres.

D'autres sont accusés de s'approprier des biens de l'église. A Saint-Sulpice de Favières, les marguilliers voulant faire réparer une chasuble qui se trouvait dans une coffre avec deux livres liturgiques, s'aperçurent qu'ils n'y étaient plus : or, il n'y avait que deux clefs, celle des marguilliers et celle du curé ; c'est lui qui n'avait pas rendu la chasuble et les deux livres⁷⁷. Celui de l'église Saint-Germain de

71. Ibid. P.V. N° 827

72. Ibid. P.V. N° 827

73. Ibid. P.V. N° 827

74. Ibid. P.V. N° 169

75. Ibid. P.V. N° 639

76. Ibid. P.V. N° 712

77. Ibid. P.V. N° 370

Châtres, toujours absent de sa cure, garde par devers lui le martyrologe de l'église qui sert de calendrier liturgique et le marguillier ne peut le récupérer⁷⁸. Le curé de Saint-Pierre de Monthléry a vendu un calice pour 6 écus vers 1457⁷⁹. Le curé de l'église Saint-Philibert de Brétigny a pris le manuel pour les onctions et deux manuels dont un très beau, le manuel des hymnes étant, lui, dans l'église Saint-Pierre du village⁸⁰.

Autre motif de griefs des habitants, le manque d'éclairage des églises.

Les marguilliers de Saux-les-Chartreux protestent car leur curé prend toute la cire et n'éclaire pas leur église⁸¹.

A Bruyères, les paroissiens se plaignent du prieur de l'église Saint-Désiré qui n'achète pas d'éclairage pour l'église⁸², ni de torches en l'honneur de l'Ascension du Corps du Christ⁸³. On retrouve la même plainte en 1470, car la situation ne s'est pas améliorée : les dimanches et jours de fêtes, le prieur n'allume que deux cierges au lieu de quatre comme il le devrait⁸⁴. Dans ce compte rendu, il est rappelé au prieur quelles doivent être les lumières lors des enterrements. Il est intéressant de noter qu'il y avait différentes catégories d'inhumations. Si le défunt l'a demandé, l'église devra être illuminée. S'il demande que trois messes soient célébrées, seule la messe des défunts sera éclairée. Pour le transport du corps jusqu'à l'inhumation, il n'y aura qu'un seul cierge d'allumé. Si une messe de Requiem a été souhaitée, le corps sera accompagné d'un cierge depuis son domicile jusqu'à sa tombe. Enfin si l'inhumation a lieu avant l'office religieux, on conduira le défunt avec de la cire bénite depuis sa maison jusqu'au cimetière. Et pas plus. Le jour de la célébration de la messe d'enterrement, il aura également droit à un cierge.

Toujours à Bruyères, les paroissiens reprochent au prieur et au curé de ne pas avoir remplacé les cordes pour les cloches et il n'y a plus qu'une corde pour quatre cloches. Il n'y a plus non plus de cire bénite. Les deux prêtres sont réprimandés par le vicaire et condamnés, sous peine d'amende, à acheter rapidement trois cordes ainsi que de la cire bénite, bien que le curé dise que cela n'est pas dans ses obligations. Le

78. Ibid. P.V. N° 570

79. Ibid. P.V. N° 715

80. Ibid. P.V. N° 1241

81. Ibid. P.V. N° 823

82. Ibid. P.V. N° 468

83. Ibid. P.V. N° 167

84. Ibid. P.V. N° 1252

prieur paiera deux parts et le curé une part, selon les dispositions prévues⁸⁵.

La répartition des coûts d'entretien et de réparations de l'église sont souvent source de conflit avec les paroissiens. A Linas, en 1462, marguilliers et paroissiens se plaignent du dizénier et du chanoine car ils n'ont pas effectué les réparations indispensables pour l'église qui tombe en ruine. Ils doivent payer trois parts et les paroissiens le reste. Le vicaire tranche en intimant au dizénier et au chanoine de faire les réparations d'urgence et aux paroissiens d'en payer la moitié.

D'après certains procès-verbaux, la moralité du clergé laisse parfois à désirer et le curé n'est pas toujours exemplaire. Celui de Longpont fréquente souvent la taverne où il s'enivre et il faut le ramener dans sa maison, ce qui est une conduite inadmissible et scandaleuse pour les paroissiens⁸⁶. Le prêtre de Marcoussis, un jour de fête et à l'occasion d'une noce, a conduit des danses « habillé avec des habits de femme et une tunique »⁸⁷. Sans compter ceux qui ont des concubines comme le prieur de Bruyères qui « regrette un concubinage commis par lui, deux ans auparavant, avec sa servante Michèle et a regretté le même fait pour elle⁸⁸ », ou ceux qui fréquentent des femmes comme celui de Marolles. Comme il n'a pas pu payer les deux écus d'amende, il a remis son bréviaire aux gens d'armes qui l'ont emporté⁸⁹.

Les différents entre les paroissiens et le curé vont parfois si loin qu'à Leuville, les revenus de la cure ont été remis à un commissaire du roi en 1468⁹⁰.

Les cimetières font également partie du domaine sacré et c'est le titulaire de la cure qui en a la charge. Mais des curés sont négligents pour leur entretien ; les cimetières sont décrits comme sales, couverts de broussailles ou de fumier et non clôturés ; les animaux y circulent librement, y paissent⁹¹. Certains y élèvent des porcs qui peuvent déterrer les cadavres. A Bruyères, le nouveau cimetière est envahi de petits arbres et doit être nettoyé. De plus, comme il est en deux parties les paroissiens doivent y placer deux croix⁹².

Les chapelains ne sont pas non plus des modèles de vertu : celui qui dessert les cures de Marcoussis et de Nozay « est connu pour vivre en

85. Ibid. P.V. N° 770

86. Ibid. P.V. N°630

87. Ibid. P.V. N° 623

88. Ibid. P.V. N° 167

89. Ibid. P.V. N° 954

90. Ibid. P.V. N° 956

91. Ibid. P.V. N° 766

92. Ibid. P.V. N° 767

concubinage avec Bertheline depuis un long temps »⁹³. En outre, il a célébré, à Marcoussis, deux messes plusieurs dimanches sans avoir d'autorisation.

Il peut y avoir des rivalités entre paroisses car les cérémonies religieuses sont source de revenus pour les prêtres. Les paroissiens doivent respecter la hiérarchie entre les églises. En 1458, à Essonnes, le vicaire ordonne au prêtre, qui dessert la chapelle Saint-Nicolas, de prévenir les habitants qui la fréquentent, qu'ils doivent assister à la messe et au vêpres chaque dimanche et jours fériés dans l'église paroissiale, sous peine d'amende⁹⁴. De plus, en 1461, Jean Mouchard intime à tous les habitants de cette ville de suivre les processions de l'église Saint-Etienne, même ceux qui suivent les offices à Saint-Nicolas, car cette chapelle n'a pas le droit de faire des processions⁹⁵.

Les marguilliers protestent également pour la tenue des offices. A Linas, le chantre et le chapitre chantent les canons à la même heure que la messe paroissiale qui ne peut donc pas être célébrée à haute et intelligible voix. Jean Mouchard recommande au curé d'annoncer la messe à huit heures en sonnant les cloches trois fois⁹⁶.

Jean Mouchard a donc fort à faire pour que le clergé recouvre une conduite correcte.

Les marguilliers

Le vicaire réclame également la présence des marguilliers chargés de la gestion de la fabrique. Chaque paroisse doit avoir au moins deux marguilliers, parfois trois dans les plus grosses. Dans certaines d'entre elles, en 1458, il n'y a pas de marguillier, comme à Forges⁹⁷. Souvent il n'y en qu'un et Jean Mouchard désigne alors un deuxième marguillier. Ce sont eux qui doivent faire exécuter les travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments. Leur fonction est purement gratuite et ils n'obéissent pas toujours aux injonctions du visiteur, d'autant moins qu'ils sont élus par la population avant d'être nommés par le visiteur. La désignation se fait « selon le principe de la major et sanior pars, bien établi par le droit canon et en vigueur dans les établissements ecclésiastiques »⁹⁸, parmi les chefs de famille de la paroisse. Le vicaire le crée ensuite marguillier et l'homme prêtre serment lors de la visite. Il

93. Ibid. P.V. N° 377

94. Ibid. P.V. N° 51

95. Ibid. P.V. N° 339

96. Ibid. P.V. N° 470

97. Ibid. P.V. N° 539

98. Hoetick-Gadbois, *op. cit.* p. 27

doit ensuite aller chercher sa lettre de nomination, auprès de la curie de Josas à Paris, contre une taxe. Le marguillier de Briis est excommunié parce qu'il a exercé sa fonction sans commission et sans avoir juré devant le vicaire. Robert Moreau proteste qu'il a juré seul devant le dizenier de la religion chrétienne. Jean Mouchard le nomme de nouveau et le fait jurer. Excommunié à Briis devant le curé et la population, pour manquements dans l'exercice de son office, il est absout en présence des habitants de Bruyères-le-Châtel⁹⁹.

Leur tâche est lourde, particulièrement après un siècle de guerre. Il leur incombe de gérer les biens de l'église, réparer les lieux de culte et tenir les comptes de la fabrique dans un registre qu'ils doivent présenter d'abord au curé, qui le signe et aux paroissiens, puis au vicaire lors de la visite. Au bout d'un certain nombre d'années, il y a des marguilliers qui sont las de ces responsabilités.

En 1461, le marguillier de Saint-Nicolas d'Essonnes se plaint d'être en charge depuis huit ans ; il veut démissionner, démission refusée par Jean Mouchard qui désigne alors un deuxième marguillier pour l'aider¹⁰⁰. En 1460, celui de Saint-Germain-lès-Arpajon est en fonction depuis douze ans et le vicaire nomme deux nouveaux marguilliers¹⁰¹.

Le vicaire vérifie les comptes de fabrique et lorsqu'ils ne sont pas faits, comme à Forges depuis huit ans, les marguilliers sont cités devant l'official de l'archidiacre¹⁰². Idem à Saint-Sulpice de Favières, en 1467, les marguilliers n'ayant pas rendu leurs comptes depuis quatre ans, les paroissiens sont mécontents car l'église a besoin de réparations importantes¹⁰³.

Ils sont chargés de dresser l'inventaire des biens de l'église, de louer les terres, voire de les vendre. En 1463, les nouveaux marguilliers de Forges font régulariser la vente d'un arpent de pré, sis dans la paroisse, au prix de dix-huit sols parisis. Ils doivent récupérer les biens perdus, terres et objets précieux qui ont souvent été mis à l'abri des pilleurs. Ils doivent faire peser les objets liturgiques en argent et les inclure, ainsi que les livres religieux, dans l'inventaire des biens de l'église. Le visiteur leur enjoint parfois de remplacer les objets de culte perdus. Ainsi à Montlhéry, ils sont sommés par le vicaire d'acquérir, pour l'église Sainte-Trinité, « une croix pour les processions et qu'elle soit belle et digne de considération »¹⁰⁴.

99. Ibid. P.V. N° 364

100. Ibid. P.V. N° 339

101. Ibid. P.V.N.° 292

102. Ibid. P.V. N° 1199

103. Ibid. P.V. N° 925

104. Ibid. P.V. N° 714

Ils doivent s'occuper des réparations de l'église, des vêtements et des livres liturgiques. A la fin de la guerre, il y beaucoup à faire pour remettre en état les lieux de culte, le mobilier, les vêtements sacerdotaux et les livres. Outre les gros travaux de restauration, de moins lourds sont demandés dans presque toutes les paroisses : remplacement des vitres de l'église, réparation du tabernacle et sa fermeture pour mettre à l'abri le Corps du Christ et les huiles saintes, et installation dans les fonts baptismaux d'un tuyau de plomb et d'un couvercle. Ils doivent trouver les artisans, les fonds et surveiller les travaux, soit pour retrouver l'état antérieur, soit d'une manière plus utile et plus belle, mais qui soit conforme à l'usage¹⁰⁵. Le but est de rendre l'église au service divin. A Leudeville, il est demandé que l'église « soit reblanchie comme autrefois, à l'honneur de Dieu et de l'Eglise »¹⁰⁶.

Ce sont encore les marguilliers qui doivent clôturer les cimetières, qui, dans beaucoup de paroisses, ne le sont pas et celui de Briis est réprimandé par le vicaire, car il n'a pas levé l'imposition qu'il devait pour enclore celui du village¹⁰⁷. Beaucoup sont envahis par les herbes et les arbres, il faut les nettoyer.

Les marguilliers sont également chargés de l'entretien des presbytères, qui sont absents dans certaines paroisses, et de remplacer le mobilier pour le curé.

S'ils n'accomplissent pas bien les tâches qui leur sont ordonnées, ils peuvent être excommuniés.

Les marguilliers sont donc essentiels pour la gestion de la fabrique, mais souvent malmenés par Jean Mouchard. Leur charge est difficile car ils sont pris entre le Vicaire, le curé et les paroissiens. Les revenus de la fabrique ayant beaucoup baissés, ils n'ont pas les moyens de faire les travaux nécessaires à la remise en état des édifices et ce sont eux qui doivent taxer les habitants pour pouvoir payer les travaux. Il est donc essentiel pour le visiteur de réorganiser les fabriques pour trouver l'argent nécessaire à la remise en état de la paroisse.

La sage-femme

Jean Mouchard réclame également la présence de la sage-femme du village lors de sa visite. Cette matrone, élue par les femmes du village, a un rôle important du point de vue religieux : elle doit pouvoir administrer le baptême lorsque des nouveau-nés risquent de mourir, ce qui

105. Ibid. P.V. N° 183

106. Ibid. P.V. N° 774

107. Ibid. P.V. N° 766

est fréquent à cette époque. Elle doit être agréée par l'archidiacre qui juge de ses capacités et lui remet des lettres de commission. Jean Mouchard interroge la sage-femme d'Essonnes sur les principes de la religion et sur la manière de donner le baptême. Dans de nombreux villages, il n'y a pas ou plus de sage-femme. Le visiteur enjoint alors aux membres présents de réunir les femmes pour en faire élire une, rapidement. Parfois, il y a deux sages-femmes dans les paroisses importantes comme Châtres¹⁰⁸. D'après les noms indiqués dans les comptes rendus, il semble qu'elles ne restaient pas longtemps en fonction. Dans les comptes rendus de visite, il y a très peu de réprimandes du vicaire vis à vis des sages-femmes, car leur fonction était surtout importante pour les bébés et les parturientes.

Les paroissiens

Les paroissiens ne sont pas non plus parfaits : aux Molières, le tronc en bois où les pèlerins mettent leurs offrandes est très souvent volé. Un des paroissiens (ils sont trois) et sa famille sont soupçonnés car il demeure près de l'église et dès le départ des pèlerins, le tronc est fracturé et eux « se mettent en retrait »¹⁰⁹. Malgré l'obligation de communier, certains ne s'y conforment pas : à Châtres, en 1468, le maître des écoles de la ville, n'a pas communiqué à Pâques, n'a pas proclamé ses bans, n'a pas fait bénir son lit nuptial et le vicaire se demande comment il a pu avoir sa licence de mariage¹¹⁰. Il est cité devant l'official. En 1469, à Longpont, le curé avoue au vicaire qu'il y a deux personnes qui n'ont pas communiqué à Pâques¹¹¹.

Les paroissiens ont peu d'éducation et leur grossièreté apparaît lors d'une tentative du curé de Saint-Vrain, en 1469, de donner une représentation du mystère de Saint-Sébastien : les sept personnes, répétant dans une chapelle, « renient Dieu et se battent »¹¹² pendant la répétition, oubliant dans quel lieu ils se trouvaient. A Savigny, deux hommes sont accusés d'avoir renié Dieu et juré¹¹³. Les querelles sont fréquentes et à Vert-le-Petit, deux femmes s'injurient dans l'église, l'une accusant l'autre d'être une « sorcière » et l'autre la traitant de « putain, paillard et sorcière » (en Français dans le texte). Le mari de cette dernière accepte de payer comme amende 60 « hottées de tuilleaus » (sic)¹¹⁴.

108. Ibid. P.V. N° 713

109. Ibid. P.V. N° 857

110. Ibid. P.V. N° 954

111. Ibid. P.V. N° 1100

112. Ibid. P.V. N° 1054

113. Ibid. P.V. N° 654

114. Ibid. P.V. N° 176

Il semble que les habitants ne soient pas toujours respectueux des règles de la religion ; mais le nombre de leurs plaintes concernant l'absentéisme des curés, permet de dire qu'ils étaient au moins soucieux d'assister aux offices.

Le visiteur a donc le rôle difficile de surveiller les paroissiens et les prêtres ruraux, souvent peu instruits et miséreux, de leur redonner le sens de leur ministère : ils doivent respecter les règlements de l'Eglise, veiller à l'observance par les paroissiens des actes de l'évêché, et montrer un comportement exemplaire. Les prêtres sont responsables, avec les marguilliers, du bon état des « Sacrements », c'est à dire des objets nécessaires à leur administration. Lors de ses visites, Jean Mouchard a à cœur de vérifier leur état,

« Sacrements » et objets liturgiques

Le mobilier sacré, tabernacle et fonts baptismaux, ont beaucoup souffert du manque d'entretien pendant les guerres. Il en va de même des escaliers montant au tabernacle, des armoires ou coffres et des objets cultuels.

Le sacrement qui importe le plus au visiteur est l'Eucharistie.

Les actes de l'Eglise de Paris, édictés au 14^e siècle, ordonnent aux fidèles de communier quatre fois l'an, en plus de la communion pascalle. Le vicaire vérifie si l'église a des hosties consacrées et si elles sont conservées correctement. Le registre nous apprend que cette ordonnance n'était pas souvent observée et que les hosties ne sont pas partout dans un état satisfaisant. Ainsi à Corbeil, il n'y a même pas les « sacrements » dans le prieuré Saint-Jean-Baptiste.

A Essonnes, en 1459, le visiteur trouve dans le sanctuaire « une hostie négligemment abandonnée, collée en-dessous du corporal et brisée. Personne ne sait si elle est consacrée »¹¹⁵. A Vert-le-Grand, les hosties consacrées sont rongées par les vers¹¹⁶ et, pour cette faute, le curé devra comparaître devant l'official sous peine d'excommunication et de cent sols parisis d'amende.

En 1458, à Monthléry, dans l'église paroissiale Sainte-Marie, il n'y a même pas d'hosties, ce qui laisse penser que les paroissiens ne suivent pas l'obligation de communier, ni d'huiles saintes, et les fonts baptismaux ont disparu¹¹⁷. Très difficile pour le curé d'administrer les sacrements !

115. Ibid. P.V. N° 183

116. Ibid. P.V. N° 297

117. Ibid. P.V. N° 39

Cependant, les années passant, on peut noter, dans pratiquement toutes les églises du secteur, une nette amélioration : elles ont toutes des hosties, même si leur nombre paraît dérisoire par rapport au nombre de paroissiens, et elles sont « saines et honnêtes ». De plus, elles sont conservées dans un tabernacle fermé à clef ce qui n'était pas le cas lors des premières visites.

Il en va de même pour les huiles saintes qui, en 1458, sont souvent absentes des lieux de culte, ou très vieilles. Dans les dernières années, on trouve presque partout des huiles saintes, des huiles pour les malades et du Saint Chrême, renouvelés récemment.

Jean Mouchard vérifie également les linges d'autel. A Essonnes, ils sont malpropres. Le chapelain est réprimandé et doit payer une amende. En 1460, le linge d'autel est toujours dans un état pitoyable et les corporaux n'ont pas été lavés depuis l'année précédente. A Bruyères, le prieur et le curé sont réprimandés car les corporaux « sont immondes tant dans l'église inférieure que supérieure »¹¹⁸.

A Briis, on a trouvé les corporaux immondes et des huiles saintes très vieilles, que le chapelain doit changer sous huit jours. Idem à Saint-Germain-les-Arpajon et dans de nombreuses églises¹¹⁹.

Jean Mouchard inspecte également les fonts baptismaux qui sont souvent, comme à Briis, dans un état déplorable, l'eau bénite croupie, ou à Longpont où les fonts sont immondes¹²⁰. A Linas, ce sont même des araignées qui sont trouvées dans les fonts, puis des vers en 1466, et le couvercle est pourri. Le vicaire en reporte la responsabilité sur le manque de vigilance du curé¹²¹.

Ce qui laisse à penser que ces fonts ne servent pas souvent, sans doute par manque de naissances, ou à cause des baptêmes pratiqués par les sages-femmes. A Gometz-le-Châtel, le vicaire enjoint aux paroissiens de placer leurs fonts baptismaux à l'intérieur de l'église sous le toit et de le pourvoir de poignées¹²². En 1467, il n'y a toujours pas d'eau bénite dans ces fonts, si ce n'est dans un petit pot de terre et ils ne ferment pas à clef¹²³. Parfois, comme à Saint-Vrain, il n'y a même pas de fonts baptismaux, alors le curé a toujours dans sa cure de l'eau bénite « dans un vase honnête »¹²⁴.

118. Ibid. P.V. N° 169

119. Ibid. P.V. N° 170, 169, 181, 574

120. Ibid. P.V. N° 378

121. Ibid. P.V. N° 782

122. Ibid. P.V. N° 162

123. Ibid. P.V. N° 858

124. Ibid. P.V. N° 32

Dans de nombreux procès-verbaux, il est ordonné aux marguilliers de faire mettre un revêtement étanche à l'intérieur des fonts et de placer un tuyau en plomb dans le fond¹²⁵.

Dans plusieurs paroisses, il n'y a pas d'encens et le vicaire demande aux marguilliers de s'en procurer¹²⁶.

Il y a heureusement quelques églises où les « sacrements » sont en bon état¹²⁷.

Jean Mouchard vérifie également la présence d'objets liturgiques qui sont souvent absents et de reliquaires. Cela nous montre la pauvreté des églises de campagnes, celles des villes étant dotées de plusieurs objets de prix. A Forges, en 1470, il n'y a aucun objet, même pas de pyxide ; les marguilliers devront acheter une coupe pour déposer le corps du Christ¹²⁸.

A Essonnes, il fait l'inventaire des deux églises : la chapelle Saint-Nicolas possède quatre calices d'argent dont deux sont dorés et l'église Saint-Etienne seulement deux dont un doré. Mais celle-ci a un riche reliquaire d'argent et un ostensor pour porter le Saint Sacrement aux processions. A Corbeil, le prieuré Saint-Jean-Baptiste détient un calice d'argent doré.

Parfois, il n'y a plus de vases car ils ont été mis en gage ou ils sont en la possession d'un prêtre ou d'un marguillier. Un vase de Brétigny, se trouve au prieuré de Longpont et il est demandé aux marguilliers de le récupérer rapidement¹²⁹. Les objets de Saint-Yon et de La Norville ont été mis en sûreté dans l'église de Châtres¹³⁰.

Quant aux livres religieux, ils sont rares voire inexistants dans les villages ruraux. Dans les villes, il existe au moins un manuel comme à Montlhéry¹³¹, mais certaines églises possèdent plusieurs ouvrages. C'est le cas de l'église Sainte-Marie de Bruyères. (Voir Annexe)

Peu de reliques sont signalées dans les procès-verbaux.

A Châtres, la fabrique a la garde du chef de saint Yon, déposée là par l'évêque de Paris, pour la protéger des soldats et des voleurs. A Briis, on signale des reliques de saint Marc, mais il n'est pas indiqué qu'elles appartiennent à Limours, qui les y a mises en dépôt car l'église Saint-Denis est située dans l'enceinte fortifiée du village et donc plus

125. Ibid. P.V. N° 163,164,165,168,179,181,266,823,824,

126. Ibid. P.V. N° 382

127. Ibid. P.V. N° 175,178

128. Ibid. P.V. N° 1199

129. Ibid. P.V. N° 179

130. Ibid. P.V. N° 293

131. Ibid. P.V. N° 1237

sûre. Elles sont placées dans une alcôve fermée à clef près du grand autel¹³². Briis ne voudra pas les rendre après la guerre, au point qu'en 1468, l'église est appelée Saint-Marc au lieu de Saint-Denis et il s'en suivra de nombreux procès. A Gometz-le-Châtel repose, dans une petite boîte, le crâne de saint Clair.

A Ballainvilliers, il y a une petite croix dorée dans laquelle « il est dit qu'il y a un morceau de la vraie croix ». Elle est très belle et émaillée à la manière gauloise (« gallice ») de diverses couleurs et d'or. Le Christ est en argent, « émaillé de blanc » (en Français dans le texte) et avec une couronne d'épine dorée¹³³.

Conclusion

La première impression qui se dégage de cette lecture est que la partie méridionale du diocèse de Paris, était dans une situation extrêmement misérable. On sait avec quelle fureur les environs de la capitale avaient été saccagés par les Ecorcheurs et les Anglais. Le registre dépeint une population rurale très clairsemée, décimée par des épidémies et les guerres.

Les procès-verbaux donnent un aperçu du rôle difficile du clergé qui doit assumer sa mission sacerdotale dans un pays en ruine devenu presque désert. Les prêtres sont, semble-t-il peu respectés ; on les dénonce au visiteur et rares sont les bons marguilliers. Notre document montre la misère des curés de campagne, leurs revenus ayant fortement diminué du fait de la baisse de la population. Les champs n'étant plus cultivés, ce sont les dîmes qui se réduisent drastiquement. La pauvreté des revenus amène le cumul des bénéfices et l'absentéisme des curés. Environ un tiers d'entre eux dans l'archidiaconé de Josas ne réside pas dans leur paroisse¹³⁴.

Ces visites donnent très peu de renseignements sur la période et ses événements. Certes, on apprend qu'en décembre 1465, le curé et le prieur de Saint-Clément de Châtres ont fait, volontairement, les visites des églises de la ville, par procuration de l'archidiacre, le vicaire ayant retardé les siennes pour raisons de guerre et « parce qu'il y avait la peste à Châtres »¹³⁵. De même, pour le chapelain de Longpont¹³⁶.

132. Ibid. P.V. N° 1117

133. Ibid. P.V. N° 822

134. Guillemain (Bernard), « Chiffres et statistiques pour l'histoire ecclésiastique du Moyen Âge » dans *Le Moyen-Age* : bulletin mensuel d'histoire et de philologie, 1953. N4, Ser.4, T. 60.

135. Ibid. P.V. N° 713

136. Ibid. P.V. N° 714

Pendant la guerre du Bien-Public, l'archidiaconé de Josas fut particulièrement éprouvé : c'est à Monthléry, que se livra la principale bataille. Le vicaire doit reporter ses visites plus tard car les routes ne sont pas sûres. En 1468, il est indiqué que le vicaire a vu des gens d'armes à Châtres et tout autour de la ville¹³⁷ et d'autres qui campent à Linas¹³⁸.

Jean Mouchard arrive au milieu de ruines et, par sa vigilance et sa sévérité, il parvient à faire remettre en état en partie les églises et les presbytères. A force d'injonctions et de réprimandes, il réussit à ramener l'ordre dans l'administration des fabriques et même dans les mœurs. Dans les dernières visites, il est dit qu'il n'y a aucune excommunication, ni concubinage, ni fornicateurs. Dans une petite paroisse comme Gometz-le-Châtel, qui était, en 1458, ruinée, sans aucun ornement, sans hostie, sans eau bénite, en 1468, il constate que le sanctuaire est en bon état et contient cinq hosties consacrées et des huiles saintes récentes. Les fonds baptismaux sont fermés à clef, l'eau est propre, et le curé y a déposé une patelle de bronze¹³⁹. Il en va de même pour Briis, où, en 1470, tout est correct dans l'église, personne n'est excommunié et il n'y a pas de débauche publique¹⁴⁰. Cependant ce n'est pas le cas partout : par exemple à Marcoussis, le cimetière n'est toujours pas clôturé et le curé n'a pas encore de presbytère, ni de mobilier¹⁴¹.

Pour une connaissance plus complète de l'état du sud de la région parisienne, dans la seconde moitié du XV^e siècle, ces registres mériteraient d'être étudiés entièrement. La lecture de la totalité des procès-verbaux de l'officialité de Josas permettrait d'appréhender plus précisément les pratiques religieuses de la population.

137. Ibid. P.V. N° 954

138. Ibid. P.V. N° 957

139. Ibid. P.V. N° 969

140. Ibid. P.V. N° 1117

141. Ibid. P.V. N° 1236

Annexe

Objets et livres liturgiques de quelques paroisses

| Paroisses | Objets | Livres |
|---|---|--|
| Arpajon Eg. St-Germain Eg. St-Clément | 1 grande croix dorée et argentée, 1 calice d'argent 2 calices dorés, 1 pyxide d'argent, 1 croix sainte en argent sur laquelle est un ange, 3 calices en argent mais l'un jusqu'au pied seulement en cuivre, 2 burettes en argent, 1 paix en argent 4 cloches | |
| Ballainvilliers | 1 calice d'argent, 1 cloche, croix en argent d'un pied et demi de longueur et 1 pied de large, la partie inférieure est plus petite, 1 croix dorée dans qui est dite contenir un morceau de la vraie Croix, elle est émaillée à la manière des Gaulois de diverses couleurs et d'or | |
| Boissy | 1 calice en argent et un pyxide | |
| Bréteigny | | 1 manuel pour les onctions, 1 manuel pour les hymnes, 2 autres manuels |
| Briis | 2 calices d'argent, 1 doré 1 blanc, 1 châsse de st Marc | Livres à relier |
| Bruyères Eg. Sainte-Marie Eg. Saint-Désiré | 4 calices donnés par le comte d'armagnac qui sont à la garde du prieur d'un poids de 9 onces et 3 « sterlings », plusieurs corporaux 1 calice doré donné par le comte d'Armagnac, 1 calice d'argent, 1 croix de procession, 2 burettes en argent, 1 patène en argent | 1 missel, 1 antiphonaire, 1 psautier, 1 ancien bréviaire, 1 processionnaire, 1 petit livre des fêtes nouvelles, 1 autre missel, 1 livre de vocabulaire grec |

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| Corbeil Prieuré Saint-Jean | 1 calice d'argent doré | |
| Essonnes Eg. Saint-Stéphane | 2 calices d'argent, 1 doré et un blanc, 1 ciboire | |
| Eg. Saint-Nicolas | 3 calices d'argent dont 1 doré, 1 vase d'argent d'environ 3 onces, 1 petite tasse de peu de valeur | |
| Grigny Eg. St-Antoine | objets | |

Un village du Hurepoix au XV^e siècle : Brétigny-sur-Orge

Dominique BASSIÈRE

Ancien Président de l'Association historique et archéologique
de Brétigny et environs

dbassiere@cg91.fr

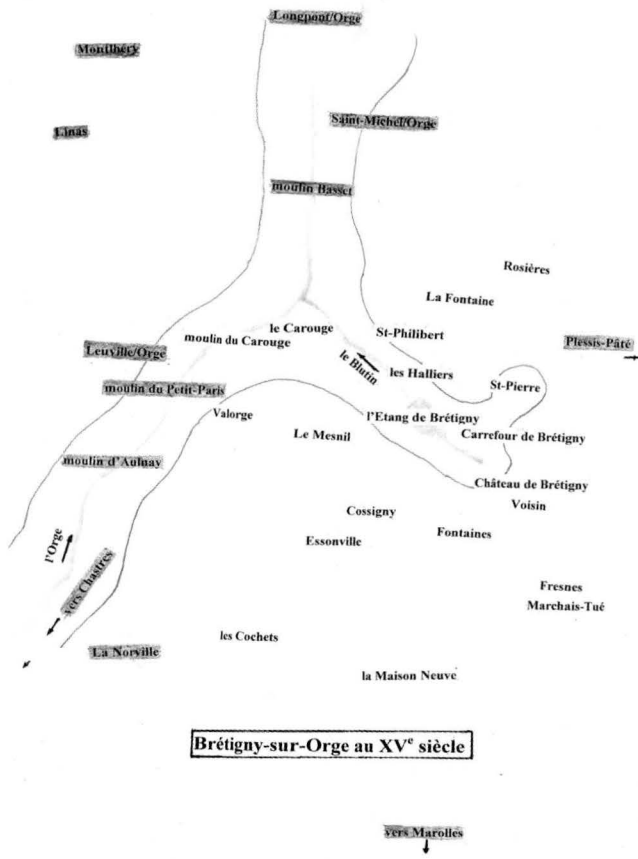
Le hasard de la conservation archivistique a préservé un assez grand nombre de documents concernant le village de Brétigny-sur-Orge au XV^e siècle. L'étude et l'interprétation de ces archives permettent de reconstituer, de manière non exhaustive, les grandes lignes géographiques, historiques, administratives et sociales de celui-ci.

Le terroir brétignolais au XV^e siècle

Au XV^e siècle, Brétigny-sur-Orge se trouve au sud de Paris dans ce que l'on appelle la région du Hurepoix. Cette communauté villageoise est située à quelques kilomètres du bourg d'Arpajon et surtout de celui de Montlhéry, dominé par sa vieille forteresse, son marché et sa prévôté royale. A des distances plus ou moins longues, Brétigny touche, du nord à l'ouest, à plusieurs confins villageois : Longpont-sur-Orge et son prieuré clunisien, Saint-Michel-sur-Orge, le Plessis-Pâté, Vert-le-Grand, Leudeville, Marolles-en-Hurepoix, La Norville et Leuville-sur-Orge.

Ce qui forme le Brétigny du XV^e siècle enferme un vallon humide dont les sources en amont (fontaines Margot, de Fromaige, de la Regnarde, et rus de Voisin, de Fontaines, des Cochets, des Halliers, etc.) donnent naissance au ruisseau le Blutin qui se jette après quelques kilomètres seulement dans la rivière l'Orge par sa rive droite. Cette dernière, au pendage ouest-nord, coule dans une vallée constituée de prairies humides. Plusieurs moulins à eau, à moudre farine, se dressent sur les rives de l'Orge à Brétigny même, comme le moulin du Pré [actuellement du Carouge], ou en frontière de ce terroir avec

les moulins d'Aulnay et du Petit-Paris, à Leuville-sur-Orge et le moulin Basset à Longpont-sur-Orge. A l'est, au sud et en partie à l'ouest de cette vallée du Blutin se dresse un vaste plateau céréalier, mis en culture dès l'époque gallo-romaine¹, parsemé de petits bois dont la toponymie locale a gardé le souvenir : le Bois de la Rouche, le Bois Badault, les Petits Bois des Cendrennes, le Bois de Vétille, le Bois du Pont de Pierre...



Brétigny-sur-Orge au XV^e siècle, essai de cartographie

1. Dans les années 1990, Dominique Bassière a découvert en prospection archéologique pédestre une douzaine de sites gallo-romains sur le territoire de la commune de Brétigny-sur-Orge. Ceux-ci sont répertoriés en partie, malheureusement avec des erreurs, dans l'ouvrage de François NAUDET, *Carte archéologique de la Gaule : L'Essonne (91)*, Paris, CID, 2004 et sans erreurs dans le *Bulletin de l'Association Historique et Archéologique de Brétigny et Environs* (1999-2006).

Paroisses et lieux de culte à Brétigny

Depuis le Moyen Age, le village de Brétigny se singularise dans la région en possédant non pas une mais deux paroisses : Saint-Pierre et Saint-Philibert, sans que l'on puisse en expliquer l'origine. Ainsi, au XV^e siècle, Brétigny pouvait se targuer de la présence de deux communautés paroissiales dirigées chacune par un curé demeurant dans un presbytère, officiant chacun dans une église entourée de son propre cimetière. Cela dit, nous le verrons ci-après, la guerre de Cent Ans aura quelques conséquences sur le fonctionnement et l'organisation paroissiale. Nous disposons d'une source unique pour comprendre le fonctionnement des paroisses brétignolaises dans la deuxième moitié du XV^e siècle, avec les visites archidiaconales de Josas².

La gestion de la paroisse

Le curé

Depuis le XIII^e siècle au moins, les curés de Brétigny étaient nommés, non pas par des seigneurs laïcs comme c'était très souvent le cas, mais directement par l'évêque de Paris³. En temps normal, ceux-ci étaient deux, mais les effets funestes du conflit des années 1410-1440 et la crise démographique que celle-ci engendra, virent une réunion des deux paroisses brétignolaises en une seule, animée par un seul curé : Michel Blanguernon au moins pour la période 1458-1470⁴. Ainsi la paroisse Saint-Philibert devint une annexe de Saint-Pierre dans les années 1450-1460⁵. En 1470, on se rappelait l'époque, peut-être avec nostalgie, où Saint-Philibert n'était pas annexée à Saint-Pierre : « *no essent annexe* »⁶. Ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle que le village de Brétigny retrouva à nouveau ses deux paroisses, chacune dirigées par un prêtre, à l'occasion d'une nouvelle poussée démographique.

2. ALLIOT J.M. abbé, *Visites archidiaconales de Josas*, Paris, Picard, 1902.

3. L'abbé GAUTHIER dans son *Pouillé du diocèse de Versailles*, Paris, V. Palmé, 1876, p. 39 indique qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, « *le présentateur et collateur des paroisses Saint-Pierre et Saint-Philibert de Brétigny est l'archevêque de Paris* » mais en revenant sur une antériorité médiévale.

4. ALLIOT J.M., *op. cit.*.

5. ALLIOT J.M. *op. cit.*, p. 16, n° 38 : 1458 « *eadem die visitata ecclesia Sancti-Philiberti, que est annexa tunc cure prescripte [c'est-à-dire Saint-Pierre]* », item p. 58, n° 180 : 1459 « *visitavimus [...] ecclesiam parrochiam Sancti Philiberti, que est annexa ecclesia Sancti Petri, propter diminutionem reddituum dicterum ecclesiarum* », item p. 94, n° 285 en 1460 et en 1462 p. 150, n° 471.

6. ALLIOT J.M. *op. cit.*, p. 396, n° 1241.

Le curé de Brétigny résidait sur place, contrairement à certains confrères locaux qui vivaient parfois même à Paris. Celui-ci logeait dans un presbytère mentionné, dès 1306, dans l'acte de vente fait par Pierre du Ruel et sa femme Isabelle aux chanoines de Linas, d'un pré à la Planche d'Aulnoy, « *tenant au pré du presbytère de Brétigny* »⁷.

Au XV^e siècle, les curés de la région étaient régulièrement visités par leur hiérarchie, en l'occurrence l'archidiacre de Josas. En effet, à cette époque l'évêché de Paris était subdivisé en trois archidiaconés : Paris, Josas et Brie, dirigées par un archidiacre. Chaque archidiaconé était divisé à leur tour en deux doyennés. Celui de Josas était formé des doyennés de Rochefort et de Montlhéry. Les paroisses Saint-Pierre et Saint-Philibert de Brétigny étaient donc comprises dans le doyenné de Montlhéry. Dans ses visites, l'archidiacre était accompagné par un secrétaire, de prêtres témoins de l'inspection et de domestiques. Toutes ces personnes étaient logées aux frais des paroissiens qui réglaient également les émoluments du secrétaire. Parfois, devant la pauvreté des paroisses visitées, l'archidiacre était conciliant. Ainsi, le 22 décembre 1467, après avoir visité l'église Saint-Philibert, il paya le registre de la paroisse et le repas chez l'ancien marguillier de la fabrique, Marquet de Forges⁸. S'agissait-il d'un registre paroissial ou d'un registre de comptes de la fabrique ? Dans le premier cas se serait là une des plus anciennes mentions de registres paroissiaux de la région sinon la plus ancienne. En général, le curé de Brétigny, Michel Blanguernon, était présent lors de la venue de l'archidiacre diocésain, sauf en de rares occasions. Mais, lorsque cela arrivait, l'archidiacre ne se gênait pas pour le signaler comme en ce 19 juillet 1464. Ce jour-là, celui-ci se rendit en l'église Saint-Pierre pour débiter l'inspection du jour. Personne n'était là pour l'accueillir. De là, il descendit à l'église Saint-Philibert, mais se résigna à visiter seul le lieu de culte, le curé et le marguillier étaient absents⁹.

Outre les messes et la distribution des divers sacrements le curé de Brétigny devait contrôler l'entrée en charge des marguilliers nouvellement nommés à la tête de la fabrique paroissiale en vérifiant leur intégrité religieuse et morale ainsi que la validité de leurs sacrements. Michel Blanguernon nommait et s'occupait également du chanteur à

7. Archives départementales de l'Essonne (ADE) : G 264 – Cartulaire de la collégiale Saint-Méry de Linas, f^o 60.

8. ALLIOT J.M. *op. cit.*, p. 294, n^o 928 : « *solverunt registrum et prancium, ad relationem curati, Marqueti de Forges, antiqui matricularii* ».

9. ALLIOT J.M., *op. cit.*, p. 193, n^o 629 : « *ecclesimus apud ecclesiam Sancti Petri de Bretigniac, et neminem ibidem visitavimus, domino Michaelae Blanguernon curato absente, Marqueto de Forges, matriculario, ejusdem loci* ».

la messe. On en trouve mention en 1459, notamment, pour le chant à l'église Saint-Pierre¹⁰.

Une autre tâche importante incombait au curé : la confirmation de la nomination de la sage-femme du village. Celle-ci était choisie par les femmes de la paroisse. Après avoir vérifié sa religiosité et ses bonnes mœurs, le curé validait le choix des brétignolaises... quand une postulante se présentait... Si à la fin des années 1450, on trouvait encore une sage-femme à Saint-Philibert en la personne de Johanne Pellingue¹¹, il n'en fut pas de même pour la décennie suivante. Le 22 décembre 1467, au cours de sa visite, l'archidiacre diocésain constatait qu'il n'y avait plus de sage-femme assermentée dans la paroisse Saint-Philibert : « *non est obstetrix jurata* »¹². Deux ans plus tard, le 10 mars 1469, à Saint-Pierre on se trouva dans la même situation où aucune matrone n'avait été nommée : « *nulla est obstetrix* »¹³. Ce problème était devenu tellement prégnant, que, ce même jour, l'archidiacre ordonna aux femmes de la paroisse Saint-Pierre et au curé Michel Blanguernon, de désigner une sage-femme sous quinzaine... sous peine d'excommunication !¹⁴

La fabrique paroissiale

Nous l'avons vu, la gestion spirituelle des brétignolais était du ressort du curé. En revanche la gestion financière et matérielle de la paroisse incombait à la fabrique. Celle-ci était dirigée par un ou deux marguilliers. Ces hommes étaient élus par les habitants. Il s'agit là de l'une des toutes premières traces de démocratie locale. Ainsi, le 22 décembre 1467, les paroissiens de l'église Saint-Philibert procédèrent à l'élection de Michel Château : « *parrochiani elegerunt in matricularium Michaele Chateau* »¹⁵. Ensuite, celui-ci était confirmé par le curé du village, c'est à dire qu'il devait avoir reçu ses sacrements et être digne de la fonction. Puis, lors de son entrée en charge, il devait prêter serment, probablement sur la Bible, devant ce même curé au cours d'une petite cérémonie. Ce fut le cas en 1460, où, Hodie et Garin Le Mercier jurèrent devant le curé Michel Blanguernon après

10. ALLIOT J.M. *op. cit.*, p. 58, n° 179 : « *visitavimus ecclesiam parrochialem Sancti Petri de Brethignyaco, domino Michaele Blangarnon curato ejusdem loci, dicto prenominatione cantore* ».

11. ALLIOT J.M. *op. cit.*, p. 16, n° 38 : « *obstetrix erat Johanna Pellingue* ».

12. ALLIOT J.M., *op. cit.*, p. 294, n° 928.

13. ALLIOT J.M. *op. cit.*, p. 346, n° 1087.

14. ALLIOT J.M., *op. cit.*, p. 346, n° 1087 : « *Item, injunxit dominus curato, sub pena excommunicationis, ut apportaret ei, infra XV dies, omnia nomina mulierum cure sue, nisi infra istud tempus predictum, mulieres faciant electionem unius obstetricis, alias dominus providebit, ut jus erit* ».

15. ALLIOT J.M., *op. cit.*, p. 294, n° 928.

leur élection par les villageois¹⁶. En théorie donc, les marguilliers étaient élus pour un an, en réalité, conséquence de la crise démographique sévissant alors, ceux-ci restaient plus longtemps en poste faute de remplaçants. Ce fut le cas de Marquet de Forges qui occupa la charge de marguillier de la paroisse Saint-Pierre en 1458-1460, 1462, 1464, 1466-1467 et 1470¹⁷.

Une des principales activités du marguillier était la tenue des recettes et dépenses de la paroisse sur un registre de comptes. Le 22 décembre 1467, l'archidiacre en visite dans la paroisse Saint-Pierre n'était pas très loquace au sujet de ce registre en écrivant « *solverunt registrum* »¹⁸. S'agissait-il d'un registre de comptes ou d'un des tout premiers registres paroissiaux connus pour l'Essonne ? Mais ce n'était pas là la seule activité des marguilliers. Ceux-ci s'occupaient de l'entretien et des travaux des bâtiments ecclésiastiques. En 1466, on leur rappela qu'ils devaient entretenir le baptistère et les bénitiers de l'église Saint-Philibert afin d'éviter que des animaux de toute sorte y pénètrent (sic !), probablement pour s'y désaltérer¹⁹. Cependant, en cette seconde moitié du XV^e siècle, de nombreuses réparations étaient à effectuer sur les églises de Brétigny, dues moins par le passage de la soldatesque dans les années 1410-1440 que par un manque total d'entretien faute d'habitants et d'argent. En 1458, les marguilliers et le curé de Saint-Pierre furent sommés de réparer les vitraux de l'église et d'effectuer les travaux nécessaires au bâtiment, sous peine d'amende²⁰. Ce fut le cas encore le 22 décembre 1467 où ceux-ci furent vilipendés de ne pas avoir nettoyé le baptistère rempli... de terre !²¹

Les marguilliers s'occupaient également de la gestion des objets du culte. Leur disparition et le non remplacement de ceux-ci est un signe de la pauvreté des fabriques paroissiales de Brétigny dans la deuxième moitié du XV^e siècle. Le 10 mars 1469, la fabrique de l'église Saint-Pierre ne possédait plus d'argenterie : « *fabrica nulla jocalia argentea habet* »²². Dix ans plus tôt, en 1459, le ciboire utilisé pour les messes

16. ALLIOT J.M., p. 94, n° 285 : « *Hodie Garinus Le Mercier habitans Sancti Petri fuit creatus matricularius, ad relationem curati, qui juravit. Sacramenta honeste se habebant* ».

17. ALLIOT J.M. p. 16 n° 37, p. 58 n° 179, p. 94 n° 285, p. 150 n° 471, p. 193 n° 629, p. 239 n° 778, p. 294 n° 928 et p. 396 n° 1241.

18. ALLIOT J.M. p. 294, n° 928.

19. ALLIOT J.M. pp. 239-240, n° 778 : « *Dominus injunxit eisdem, ut faciant claudi suos fontes, adeo quod animalia non possint intrare, sub pena emende* ».

20. ALLIOT J.M., p. 16, n° 37 : « *injunximus matriculariis, ut faciant refieri vitrinas, existentes supra majus altare, [...] sub pena emende* », et, p. 94, n° 285 : « *Dominus injunxit dicto curato, ut dicat habitantibus Sancti Petri, quod faciant intermedium in suis fontibus, ac reparari faciant suum sacrarium desuper* ».

21. ALLIOT J.M., p. 293-294, n° 927.

22. ALLIOT J.M., p. 346, n° 1087.

de l'église Saint-Philibert était au prieur de Longpont-sur-Orge : « *vas in quo debet reponi Corpus Christi est prioratu de Logonponte* ». Et même, lorsque cette fabrique acquit un nouveau calice, en 1466, celui-ci fut emprunté et personne ne le rendit !²³

A cette époque, il était courant qu'un marguillier de sache ni lire ni écrire, à l'image de Garin Le Mercier à Saint-Pierre en 1467²⁴. Cependant, pour satisfaire à ce besoin, certains marguilliers étaient envoyés à l'école de la curie de Josas pour y apprendre les bases de la lecture. C'est ce qui arriva à Marquet de Forges en cette même année 1467²⁵.

L'église Saint-Pierre



L'église Saint-Pierre de Brétigny-sur-Orge

L'église Saint-Pierre de Brétigny est située sur la colline du même nom. Elle est isolée de toute habitation, hormis le voisinage proche du presbytère et de l'ancien manoir des seigneurs de Brétigny. Saint-Pierre

23. ALLIOT J.M., p. 240, n° 778 : « *Fabrica habet unum calicem argenteum ; nullos habet redditus* ».

24. ALLIOT J.M., p. 293, n° 927 : « *matricularius Gaminus (sic !) Le Mercier, qui non habet litteram* ».

25. ALLIOT J.M., p. 294, n° 928 : « *Matricularius Marquetus de Forges, qui habet litteram a curia de Josayo* ».

est mentionné pour la première fois en 1030 dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*²⁶. Cependant, des tessons des X^e-XI^e siècles ont été découverts dans la cave passant en partie sous le chevet du bâtiment²⁷ et des éléments architecturaux romans sont conservés dans la façade et le bas-côté droit, notamment une petite rosace, deux linteaux de porte et la base d'un mur construit en « arête de poisson », qui sont autant d'indices d'une construction ancienne, visiblement romane.

Au cours du XIII^e siècle, ce bâtiment fut rénové et/ou agrandi. Deux siècles plus tard c'est dans cet environnement qu'évoluaient les paroissiens assistant à la messe. Cependant cette église souffrit de la guerre de Cent Ans et, une vingtaine d'années plus tard, dans les années 1460, les visites de l'archidiacre diocésain peignent un tableau peu reluisant de l'édifice : vitraux cassés en 1458²⁸, fontaines à réparer, c'est-à-dire baptistère et bénitiers, et, objets du culte disparus, le prieur de l'abbaye de Longpont-sur-Orge ayant prêté calice et ciboire pour dire la messe en 1459²⁹. Mais devant le peu de moyens financiers de la population locale, plusieurs années après ces premières visites de l'archidiacre, peu de choses avaient été faites. En 1467, les « fontaines » n'étaient pas nettoyées, de la terre s'était même déposée à l'intérieur et les vitraux n'étaient toujours pas réparés depuis au moins dix ans. Petite amélioration tout de même, le culte semblait être rendu dans de meilleures conditions. L'archidiacre signala d'ailleurs que les hosties, l'huile sainte, l'huile dispensée aux infirmes et le saint Chrême avaient été renouvelés dernièrement³⁰. Et, deux ans plus tard,

26. GUERARD M., *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, Crapelet, 1840, T. I, p. 362, n° 1 : « *Liber quintus abbatum. De Bretiniaco. [...] De omnibus arpennis qui coniacent apud Britiniacum, medietatem decime Sulciacus [actual Saulx-les-Chartreux] habeat, item medietatem minutarum decimarum et oblationum et sepulture; eo tamen pacto, ut minister Sanctae Marie de Sulciaco quantitatem precii illius sepulture ex sua voluntate determinet, sub presentia ministri Sancti Petri. Item, si hospites Sancti Petri de Britiniaco laboraverint in parochia Sulciaci, totam decimam Sancta Maria habeat* ».

27. BASSIERE Dominique, MARTIN Michel, « Une cave médiévale sous l'église Saint-Pierre », in : *Bulletin de l'association Historique et Archéologique de Brétigny-sur-Orge et Environs*, n° 2, 2000, pp. 45-50.

28. ALLIOT J.M., p. 16, n° 37 : « *ut faciant refieri vitrinas existentes supra majus altare* ».

29. ALLIOT J.M., p. 58, n° 179 : « *invenimus fonte in parvo statu, quare fuit eisdem injunctum, ut, infra festum beati Remigii, faciant in altero fontium ecclesiarum predictarum unum intermedium de plumbo in suis fontibus, si parochiani ambarum ecclesiarum sunt contenti et simul in hoc conveniant [...]. Vas in quo debet reponi corpus Christi est in prioratu de Longoponte, et fuit ordinatum quod illud recuperant infra predictum tempus* ».

30. ALLIOT J.M. abbé, *Vistes archidiaconales de Josas*, Paris, Picard, 1902, pp. 293-294, n° 927 : « *visitamus ecclesiam Sancti Petri de Bretigniaco. [...] Sacrarium indiget vitris. Sunt ex hostie consecrate honeste et bene recentes. Oleum sanctum, oleum infirmorum et sanctum Crisma fuerunt renovata. Fontes sunt clausi sub clave; tamen non possunt continere aquam, et in ipsis est quedam patella terrea, in qua non est aqua, sed est aqua in parva pelvi tantummodo. Injuximus ut faciant reparare dictum sacrarium, fontes et vitras existentes prope majus altare* ».

en 1469, le baptistère et/ou les bénitiers nécessitaient encore de soins particuliers et les objets du culte étaient à renouveler³¹.

Cependant, dès la fin du XV^e siècle, au plus tôt, sinon dans le premier tiers du XVI^e siècle, l'église Saint-Pierre fut reconstruite en grande partie, probablement grâce aux libéralités des seigneurs de Brétigny, Jacques de Saint-Benoist d'abord, de sa veuve Françoise de Marigne ensuite et de Guillaume Goupil enfin. Ce fut donc une affaire de longue haleine car l'édifice ne fut à nouveau consacré qu'en... 1556 !³² Les travaux de reconstruction, encore visibles de nos jours, portèrent sur les deux bas-côtés, sur la nef (moins le chœur) et probablement sur la charpente et la couverture et peut-être sur une partie du clocher³³.

L'église Saint-Philibert

Saint-Philibert est située au centre du hameau du même nom. Un cimetière entoure l'église, donnant sur le presbytère. Cet ensemble paroissial se situe au carrefour de plusieurs voies de communications. Si le hameau de Saint-Philibert apparaît dans le cartulaire de Longpont-sur-Orge dès le XII^e siècle³⁴, en revanche l'église du même nom n'est mentionnée réellement qu'à partir du XV^e siècle : « *Eadem die [en 1458] visitata fuit ecclesia Sancti Philiberti, [...] ut dicebat nobis dictus Blanguernon et eam deserviebat et deservit* »³⁵. Cependant, des sarcophages vraisemblablement mérovingiens ont été exhumés, détruits et emportés comme gravats en 1967-1968 lors de la construction de l'ancienne clinique La Fontaine, à la vue de nombreux Brétignolais.

L'église Saint-Philibert aurait été agrandie au cours du XIII^e siècle si l'on en croit l'abbé Lebeuf³⁶. Tout comme sa voisine Saint-Pierre, l'église Saint-Philibert était dans un mauvais état dans les années 1460 et son entretien laissait à désirer. L'archidiacre de Josas au cours

31. ALLIOT J.M., p. 346, n° 1087 : « *Dominus injunxit habitantibus [...] faciant fieri unam barram plombeam in medio fontium. [...]. Fabrica nulla joalia argentea habet* ».

32. LEBEUF, Abbé, Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, Tome 4, Paris, rééd. Librairie de Féchoz et Letouzey, 1883, p. 338.

33. BASSIERE, Dominique, *L'Eglise Saint-Pierre à travers le temps*, Brétigny-sur-Orge, Association Historique et Archéologique de Brétigny-sur-Orge et Environs, 1999, 1 p., IMMEL Jean-Jacques, *La reconstruction des églises rurales après la guerre de Cent Ans (dans le sud-ouest de l'Hurepoix). Mémoire de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, sous la direction de J.M. Pezeu*, Tome 1, 1994, p. 59, et, MAILLARD Mme, *Le Vieux Brétigny : l'église Saint-Pierre*, s.l., s.d., p. 1.

34. *L00e cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont de l'ordre de Cluny au diocèse de Paris (XI^e-XII^e siècles)*, Lyon, Impr. Alf. Louis Perrin et Marinnet, 1879.

35. ALLIOT J.M p. 16, n° 38.

36. LEBEUF, *op cit.*, p. 341.

d'une visite en 1466 demanda à ce que le baptistère et/ou les bénitiers (les « fontaines ») soient fermés pour empêcher les animaux de venir y boire, dans le même temps il demanda que l'on rende le calice en argent possédé par la fabrique et que les paroissiens ôtent... leur bonnet en entrant dans l'église³⁷. Après plusieurs admonestations, les habitants de Saint-Philibert firent des efforts dans la tenue de celle-ci. Au point que, sept ans plus tard, en 1467, l'archidiacre félicita le curé Blanguernon pour le bon renouvellement des hosties, de l'huile sainte, du saint Chrême et de l'huile pour les infirmes. Le baptistère et/ou les bénitiers étaient en bon état et l'eau bénite était propre, et il y eut même des réparations effectuées au bâtiment et aux vitraux³⁸. L'année suivante, en 1468, un verrou fut même ajouté au tabernacle³⁹.

L'église et la cure de Saint-Philibert furent supprimées à la Révolution. L'enclos paroissial, composé de l'édifice pastoral, du presbytère et du cimetière furent vendus le 16 octobre 1796 à un cultivateur local nommé Sulpice Janvier. L'acte de vente précise que dans ce terrain se trouve « *un vieux bâtiment servant cy devant d'église [...], tour carrée dans laquelle est une cloche* »⁴⁰.

Autres lieux de culte

Outre les deux églises paroissiales, Brétigny-sur-Orge accueillait d'autres lieux de cultes, certes minimes mais qui témoignaient de la religiosité de l'époque.

Au XV^e siècle, il existait une petite chapelle au hameau de Fresnes (en limite de l'ancien terrain d'aviation de Brétigny), entre les deux fermes-manoirs de Marchais-Tué et de Fresnes. Un bail du 25 janvier 1473 indique « *la rue qui maine de la chapelle dudit Fresnes a Marolles-[en-Hurepoix]* »⁴¹. Un autre du 4 février 1485 précise l'emplacement d'un « *pourpris de masures [...] assis audit lieu de Fresnes, près*

37. ALLIOT J.M., pp. 239-240, n° 778 : « *visitata fuit parochialis Sancti Philiberti de Bretigniaco. [...] Dominus injunxit eisdem, ut faciant claudi suos fontes, adeo quod animalia non possint intrare, sub pena emende. [...] Fabrica habet unum calicem argenteum ; nullos habet redditus. Dominus injunxit curato, ut moneat omnes qui retraxerunt sua bona in ecclesiam* ».

38. ALLIOT J.M. abbé, *Visites archidiaconales de Josas*, Paris, Picard, 1902, p. 294, n° 928 : « *sunt 3^{es} hostie bene recentes. Oleum sanctum Crisma et oleum infirmorum fuerunt renovata. Fontes sunt bene et honeste. Aqua benedicta est clara et honesta. Ecclesia indiget multis reparationibus et maxime de vitris* ».

39. ALLIOT J.M., p. 324, n° 1027 : « *emendavit dictus curatus non habere claves tabernaculi in quo reponitur corpus Christi* ».

40. BERTRANDY-LACABANE, *Brétigny-sur-Orge*, Versailles, Cerf et Fils, 1886, p. 254, tiré de la série Q des Archives départementales.

41. ADE : E 2467 – Bail de Jacques de Saint-Benoist à Gauvin Le Mercier.

la chapelle dudit lieu »⁴². Cette modeste construction dédiée à Notre-Dame était desservie par un chapelain du nom de Martin Thénelet. Celui-ci eut quelques problèmes avec la justice le 14 février 1497⁴³. En revanche, l'abbé Lebeuf, décrit cette chapelle comme étant sous le titre de saint Côme et saint Damien, ayant une cloche pendante, donc sans clocher, vers 1520. On y célébrait la messe les dimanches et fêtes. Des terres, au terroir même de Fresnes, étaient attachées à cette chapelle permettant de dégager quelques revenus dont le chapelain en fit déclaration à l'administration royale⁴⁴. Cette modeste chapelle fut abandonnée pendant les guerres de Religion. On y célébra à nouveau en 1700 sous l'auspice d'Angélique d'Apremont, dame de Fresnes⁴⁵. Cet édifice semble disparaître au cours du XVIII^e siècle.

Plusieurs croix de procession parsemaient le paysage brétignolais au XV^e siècle à l'image de celle du hameau de Rosières ou de celle de Saint-Pierre toutes deux mentionnées le 1^{er} mai 1446, le long du « sentier qui tend de la croix Brisée sous Saint-Pierre a la croix Brisée sur Rosières »⁴⁶. Ces croix rurales servaient aux Rogations afin de favoriser la pousse ou les récoltes de céréales.

La colonne sur piédestal carré, surmontée d'une croix en fer forgée, située au centre du cimetière de Saint-Pierre date de 1509. Le fût haut de 2,30 m au diamètre de 0,60 m porte l'inscription gravée en écriture gothique « *faict en MCVIII* ». On ne connaît pas la provenance de cette croix. Quelques érudits locaux évoquent un reste de colonne de l'église antérieure aux rénovations de la fin du XV^e siècle, mais sans en apporter la preuve.

Seigneurs et seigneuries

La paroisse et la seigneurie constituent le cadre de vie des villageois à la fin du Moyen Age. Mais devrait-on plutôt parler de seigneuries tant leurs natures sont différentes. Ainsi parle-t-on de seigneuries foncière, banale ou judiciaire ; différentes aussi si l'on est dans la peau tour à tour d'un vassal ou d'un seigneur.

42. ADE : E 2467 – Bail de Jacques de Saint-Benoist à Jehan Cousin.

43. Archives Nationales, *Minutier central des notaires de Paris, minutes de l'étude XIX*, 1993, n° 3400.

44. LEBEUF, *p. cit.*, p. 339.

45. BERTRANDY-LACABANE, *op. cit.*, p. 95.

46. ADE : E 2445 – Etat des hommages et aveux des fiefs de Voisin et de Saint-Philibert (1446).

Seigneuries brétignolaises

Depuis la fin du XI^e siècle une famille s'appelant les « Brétigny » est seigneur foncier du lieu⁴⁷ et le restera durant 350 ans jusqu'à la moitié du XV^e siècle. Certes, la famille de Brétigny possède une grande partie des terres de l'actuelle commune du même nom, mais pas toutes. Peu de seigneuries médiévales sont géographiquement pleine et entière, la majorité d'entre elles sont morcelées par d'autres fiefs indépendants. C'est le cas de Brétigny-sur-Orge. Aussi, trouve-t-on mention des fiefs des Cochets, de la Fontaine, qui en 1411 abritait un « *chastel* » appartenant auparavant « *a deffunt Jehan Rely, escuier* »⁴⁸, des fiefs de Fresnes, de Marchais-Tué, de Valorge possédé par Etienne Petit, secrétaire des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, des fiefs du Mesnil ou du Colombier qui était, le 1^{er} mai 1446, « *séant près l'église Saint Philbert [...], arriere fief possédé par les héritiers de Jehan de Fontaine, consistant en un hostel appelé le Colombier et ses dépendances audit Brétigny* »⁴⁹. Tous ces fiefs consistaient en autant de propriétés foncières qui n'étaient pas possession des Brétigny.

Cependant, au cours du XV^e siècle, au fur et à mesure des acquisitions, des successions et des reventes, les seigneurs de Brétigny se sont constitués un domaine foncier d'une certaine envergure mais morcelé. Ceux-ci possédaient donc ou ont possédé à un moment ou à un autre, sur Brétigny même : la seigneurie du même nom mais aussi les fiefs de Fresnes en partie, de la Maison-Neuve, de Saint-Philibert, de Saint-Pierre et de Voisin.

Hors les frontières brétignolaises actuelles, cette noble famille, puisque tous chevaliers ou à défaut écuyers, posséda également, à un moment donné, la seigneurie de Leuville-sur-Orge (1403-vers 1466), la seigneurie de Marolles-en-Hurepoix (vers 1480), le fief de Liers à Sainte-Geneviève-des-Bois (1406-1459), le fief de Fretay à Villejust (1459), le moulin Basset à Longpont-sur-Orge (vers 1430-1434), une maison à Vert-le-Grand (1414), une maison avec des terres et des vignes au Plessis-Pâté aux chantiers du Four Dormeau, de La Folie et autres lieux (1472), des prés sur la Prairie de la Châtre à Leuville-sur-Orge (1403), des terres au chantier de l'Orme Couronné

47. L'origine de cette famille est obscure. Nous proposons qu'elle provienne du lieu-dit le Carrefour de Brétigny, l'ancien *Britimiacum* des XI^e-XII^e siècles mentionné à plusieurs reprises dans les cartulaires de Notre-Dame de Paris et du prieuré clunisien de Longpont-sur-Orge.

48. Collection privée : partage successoral de la famille Labbé du 21 mars 1411 – Communiqué par M. Perrot.

49. ADE : E 2445 – Fiefs de Voisin et de Saint-Philibert.

à Villejust (1407), des terres près de Mirgaudon à Breuillet (1410), etc.

La pyramide féodo-vassalique

Au XV^e siècle, les seigneurs de Brétigny s'inséraient dans une vaste pyramide féodo-vassalique dans laquelle chaque seigneur était vassal d'un semblable. Ainsi, le seigneur de Brétigny était homme lige du roi de France, c'est-à-dire son vassal direct et premier pour sa terre de Brétigny.

Cependant, il était également vassal d'autres seigneurs, à un degré moindre. Aussi devait-il rendre ses foi et hommage, en tant que vassal, à d'autres seigneurs, par exemple à l'évêque de Paris pour le fief de Saint-Philibert, au seigneur de Vaugrigneuse pour son fief de Voisin, à celui de Marolles-en-Hurepoix pour celui de Robille, à celui de Moret à Boissy-sous-Saint-Yon pour une terre à Breuillet, etc. Parallèlement, les seigneurs de Brétigny étaient eux-mêmes le seigneur de vassaux, qui, à leur tour devaient leur rendre leur foi et hommage. En 1446, les héritiers de Jean de Fontaine, seigneurs du petit fief du Colombier, étaient les vassaux du seigneur de Brétigny et seigneur de Saint-Philibert, lui-même était le vassal de l'évêque de Paris pour ce dernier fief⁵⁰.

Si un vassal ne réglait pas dans le temps imparti ses foi et hommage, son seigneur plaçait le fief en « souffrance », puis au bout d'un an, il pouvait procéder à la saisie de celui-ci. C'est la mésaventure qui arriva au seigneur de Brétigny Jacques de Saint-Benoist, le 15 juin 1483. Ce jour-là, le seigneur de Marolles-en-Hurepoix, Jehan Mesme, se saisit du fief de Robille à Marolles. Ce fief appartenait aux seigneurs de Brétigny depuis quelques décennies, il comprenait un « *fief a maison, grange avec mazures et appartenances, que a present tient et occupe Marin Gaultier, pour et au nom de Jacques de Saint-Benoist* ». Mais voilà, Jacques de Saint-Benoist ne remplit pas ses devoirs de vassal envers son voisin marollais. Ce dernier fit venir Pierre Pelisson, sergent à cheval au Châtelet de Paris qui a « *pris et mis en sa main par faute d'hommes, foy et hommages non faite, droits et devoirs non payez [...]; j'ay mis et apposé la main du roy nostre seigneur sur ledit fief [de Robille]. [Puis] Jehan de Lucien, sergent a verge audit Chastelet fis signifier les titres, arrestre et main mise audit Jacques de Saint-Benoist* »⁵¹.

50. ADE : E 2445 – seigneuries de Voisin et de Saint-Philibert.

51. ADE : E 2495 – Seigneurie de Marolles-en-Hurepoix : saisie féodale.

Châteaux et manoirs des seigneurs de Brétigny

Tout seigneur qui se respecte loge dans une demeure digne de ce nom, en principe. Au XV^e siècle les seigneurs de Brétigny possédaient plusieurs hôtels seigneuriaux. En effet, depuis le XIII^e siècle, la famille des Brétigny occupait un manoir assis contre l'église Saint-Pierre, au sommet de la colline du même nom⁵². Ils possédaient en outre le long de la vallée du Blutin un petit château-fort avec tours et fossés emplis d'eau au lieu-dit les Halliers. Un bail du 10 octobre 1495, mentionne le « *closeau assis au long des murs de la bassecourt et des fossés dudit chasteau des Allières* »⁵³. Un petit manoir était également leur propriété au hameau de Saint-Philibert, proche de l'église du même nom. Les foi et hommage rendus le 1^{er} mai 1446 par dame Marguerite de Brétigny mentionnent « *son hostel et hébergemens séant près léglise Saint-Philbert de Brétigny* »⁵⁴.

Cependant, à partir du dernier tiers du XV^e siècle, Jacques de Saint-Benoist se mit au goût du jour en s'éloignant des habitations, en quittant le promontoire de Saint-Pierre sans eau courante et la vallée plus ou moins marécageuse du Blutin. En effet, il fit construire un hôtel seigneurial tout neuf sur le fief de Voisin, vraisemblablement dans les années 1470 ou 1480 au plus tard. Le lieu était bien choisi. Le nouveau bâtiment, isolé, accompagné d'une ferme, dominait légèrement un grand jardin avec vivier. Un terrier datant de 1519 le décrit comme étant « *une vielle tour ancienne, deux corps de maisons, granches, estables, bergeries, coulombier, deux cours et jardin derière, le tout tenant, lun et lautre ensemble, deux arpens ou environ* », soit une surface totale d'un peu moins d'un hectare⁵⁵. Il est à noter que Jacques de Saint-Benoist possédait également un hôtel particulier à Paris. Le 20 juillet 1483, un acte de saisie féodale indique qu'un sergent à cheval s'est rendu « *a Paris, en la maison et domicile dudit Jacques de Saint-Benoist* »⁵⁶.

52. BASSIERE Dominique, « Un aspect du XIII^e siècle : le seigneur de Brétigny vassal du château de Montlhéry et de l'évêque de Paris », in : *Bulletin de l'Association Historique et Archéologique de Brétigny-sur-Orge et Environs*, n° 1, 1999, pp. 2-18, et, GUERARD M., *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, Crapelet, 1840, T. I, pp. 174-175, art. n° CCXXI : « *Véci lescrit dou fief monseignour lesvesque de Paris de ce que monseigneur Johan Baudouin, chevalier tient [...], cest a savoir son hébergement [c'est-à-dire son manoir] qui est atouchant au moustier s. Père de Breteigns et les jardins qui sunt environ et toutes les terres sunt entour st Père, [...], et en tour sa meson V arpenz de vignes* » (1269).

53. ADE : E 2467 – Bail de 45 perches de terre par Françoise de Marigne.

54. ADE : E 2445 – Fiefs de Voisin et Saint-Philibert.

55. ADE : E 2468 – Terrier de Brétigny dit terrier B.

56. ADE : E 2495 – Seigneurie de Marolles-en-Hurepoix.

La fin de la famille des Brétigny

Nous l'avons vu, depuis la fin du XI^e siècle, la famille de Brétigny possédait la seigneurie du même nom. Mais, autour des années 1435-1440, Thomas II de Brétigny décéda en ne laissant que des filles⁵⁷. L'aînée, Marguerite fut mariée en premières noces, vers 1410, à un voisin, Guillaume du Mesnil (du nom d'un hameau de Brétigny-sur-Orge) qui mourut en 1414 ou 1415. Devenue veuve, Marguerite de Brétigny se remaria à Raoul de la Tourette dit Rigaut. On ne sait pas si le couple eut des enfants. Raoul décéda vers 1458 et fut suivi deux ans plus tard par Marguerite. La seigneurie de Brétigny passa alors pour peu d'années, à un procureur au Parlement, Jacques Olivier, peut-être par son éventuel mariage avec Marie de Brétigny, dame de Leuville-sur-Orge, citée en 1469, peut-être sœur de Marguerite de Brétigny. Jacques Olivier apparaît comme tel dans un bail de fermage datant du 12 octobre 1472 où il est qualifié sans ambiguïté de « seigneur de Brétigny »⁵⁸.

Un an plus tard, en 1473, Jacques de Saint-Benoist devint seigneur de Brétigny. Ce noble normand acquit cette seigneurie comme le firent à cette époque de nombreux confrères bretons et normands notamment, dans la région qui remplacèrent de vieilles lignées locales. Citons par exemple l'arrivée des Blosset au Plessis-Pâté, de la famille Olivier à Leuville, des Karnazet à Leudeville, Vert-le-Grand et Lardy, des Sainte-Mesme à Marolles-en-Hurepoix, des Chastillons à Bouville, etc. Jacques de Saint-Benoist occupait les fonctions de chambellan du roi, de capitaine de la ville d'Arras et de gruyer et garde de la forêt de Séquigny à Sainte-Geneviève-des-Bois. En 1480, il fut récompensé par le roi Louis XI, pour service armé et livraison d'otages, en recevant le droit de haute justice sur les territoires de Brétigny-sur-Orge, de Saint-Michel-sur-Orge et de Marolles-en-Hurepoix. Ainsi, pour la première fois, les seigneurs de Brétigny devinrent seigneurs fonciers, banaux et judiciaires de leur propre seigneurie. Auparavant, les affaires judiciaires étaient portés devant le prévôt de Montlhéry ou au Parlement. C'est ainsi que le 10 janvier 1406, Thomas I^{er} de Brétigny fut condamné, par le prévôt de Montlhéry, au profit des moines de l'abbaye de Longpont-sur-Orge pour le non-paiement de trois ans

57. Voir BASSIERE Dominique, « Les Thomas de Brétigny, des seigneurs méconnus (avant 1392-vers 1430) », in : *Bulletin de l'Association Historique et Archéologique de Brétigny-sur-Orge et Environs*, n° 5, 2003, pp. 4-7.

58. ADE : E 2444 – Bail de maison et de terre au Plessis-Pâté par Jacques Olivier à Louis Sion, et, BASSIERE Dominique, « Un bail agricole passé par le seigneur de Brétigny en 1472 », in : *Bulletin de l'Association Historique et Archéologique de Brétigny-sur-Orge et Environs*, n° 5, 2003, pp. 15-20.

d'arrérages d'un muid de vin annuel⁵⁹. Ces mêmes religieux obtinrent gain de cause, le 23 juin 1411, dans un conflit toujours contre Thomas I^{er} avec renvoi devant le prévôt royal de Montlhéry⁶⁰.

Jacques de Saint-Benoist, seigneur de Brétigny entre 1473 et 1485, fut marié à Françoise de Marigne. Devenue veuve vers 1485, elle eut la garde noble, c'est-à-dire la tutelle, de leur fils unique Guyon de Saint-Benoist. Ce dernier mourut à peine majeur en 1505. Une procuration en date du 6 août de la même année le décrit comme « *enfermé de corps et gisant au lyt, malade, toutes foyes de bon et ferme propos et sain entendement* »⁶¹... La fin était proche. Dans l'intervalle, sa mère se remaria avec Ymbert Lhuillier, cleric à la chambre des Comptes à Paris (mort en 1492). Le couple eut deux filles dont l'une d'elle, Françoise Lhuillier apporta la seigneurie de Brétigny par son mariage avec Guillaume Le Gouppil, vraisemblablement dans les années 1510.

Brétigny, un conglomérat de hameaux

Au Moyen Age, Brétigny-sur-Orge se distingue des autres paroisses de la région par son absence de centre aggloméré. Ce village présente l'aspect d'un ensemble de hameaux et d'écarts plus ou moins importants : le Carrefour de Brétigny, le Carrouge, Cossigny, Essonville, Fontaine-la-Garde, Fresnes, le Mesnil, Rosières et Saint-Philibert⁶². Autres faits singuliers, le château des seigneurs de Brétigny et l'église Saint-Pierre sont tous deux éloignés de toute habitation. Ajoutons la présence sur le plateau céréalier de fermes-manoirs isolées comme celles des Cochets ou de la Maison-Neuve, ou, le long de la vallée du Blutin avec le château-fort des Halliers ou bien encore, sur la rive droite de l'Orge, avec la présence de l'hôtel seigneurial de Valorge.

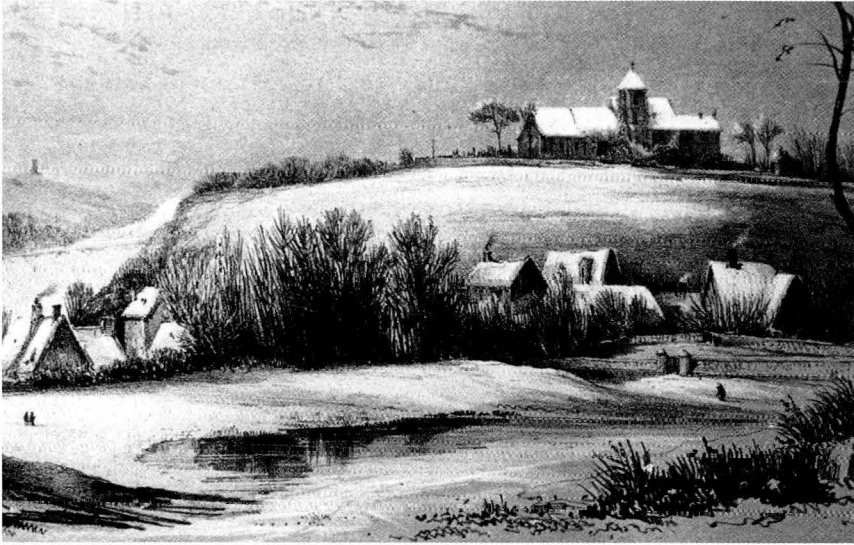
Les brétignolais du XV^e siècle vivaient en général dans un habitat groupé aux maisons couvertes de chaume, parfois de tuile, comprenant quelques dépendances comme des granges pour le stockage des céréales ou des étables pour abriter les bestiaux, le tout organisé autour d'une cour, parfois partagée avec des voisins, où fut creusé, selon les nécessités, un puits. Un petit jardin accompagnait toujours cet habitat, et, les terres appartenant en propre à la petite et moyenne

59. ADE : 13 H 100 – Inventaire des titres du prieuré de Longpont-sur-Orge, 1776, p. 188.

60. ADE : 13H1 – Inventaire des titres du prieuré de Longpont-sur-Orge, 1776, p. 187.

61. ADE : E 2495 – Procuration de Guyon de Saint-Benoist à Olivier de Villangar.

62. ADE : E 2467 – terrier de la seigneurie de Brétigny (1486) dit terrier A.



*Brétigny-sur-orge vers 1840 avec ses chaumières
faisant encore penser à un village médiéval*

paysannerie n'étaient jamais bien éloignées⁶³. Le 25 janvier 1473, Gouvin Le Mercier, laboureur demeurant au hameau de Fresnes, tenait une modeste exploitation agricole composée « *d'ung pourpris de maison, granche, estable, bergerie, cours, jardin, puys* » avec 4 arpents 1 quartier 4 perches de terre à exploiter, soit un peu moins de 2 hectares, le tout donnant sur « *la rue qui maine de la chapelle dudit lieu de Fresnes a Marolles-[en-Hurepoix], le tout tenant du costé de Bichecorne [actuel lieu-dit de Beaulieu à Marolles-en-Hurepoix]* »⁶⁴. Quelques années plus tard, le 15 février 1492, les célestins de Marcoussis confirmaient la location d'une petite ferme, située au hameau du Mesnil, à Gérard Péningle, que tenait avant lui son père Jehan Péningle. Cette ferme se composait « *d'ung hostel, granche, court, estable, jardin et appartenances assis au Mesnil de Bretigny, au lieu dit le Chastel* » avec 8 arpents 1,5 quartier de terre à cultiver, soit autour de 4 hectares, le tout longeant le « *chemin qui va de Saint-Philbert a Chastres* [ancien nom

63. BASSIERE, Dominique, « Les baux de terre de la petite et moyenne paysannerie dans le centre-Essonne, du XV^e au XVIII^e siècle », in : *L'Histoire rurale en Essonne : cultures, exploitations, propriétés, techniques. Actes de la 4^e rencontre des sociétés historiques et archéologiques de l'Essonne. Montgeron, 25 mars 2006*, Montgeron-Etampes, SHLM-AEH-CRHRE-SHAEH-CG Essonne, 2011.

64. ADE : E 2467 – Bail fait par Jacques de Saint-Benoist, seigneur de Brétigny, à Gouvin le Mercier.

d'Arpajon], *dun bout au puis, et dautre a une pièce* [de terre] *contenant douze arpens troys quartiers* »⁶⁵. Dernier exemple, un acte du 30 septembre 1494, mentionne une modeste chaumière paysanne au hameau de Rosières en la qualifiant de « *maison, jardin et vigne derriere, assiz a Roziere, paroisse Saint-Philebert de Bretigny, le tout contenant ung arpent et demy* », soit un hectare environ pour faire vivre une famille entière, sans compter les éventuelles locations qui permettaient d'augmenter les capacités de production et donc de revenus.

L'activité économique

L'étude des terriers, des baux de fermages, des ventes de terre voire des actes de foi et hommage éclairent quelque peu sur l'activité économique brétignolaise. Sans surprise, le travail de la terre est la première activité locale. Le plateau abrite un vaste terroir céréalier dominé par des ferme-manoirs à l'exemple de celles des Cochets, de la Maison-Neuve, de Fresnes et de sa jumelle Marchais-Tué ou de celle de l'hôtel seigneurial de Brétigny dite de Voisin. Dans ce contexte la petite et moyenne paysannerie essaye de tracer son chemin. Pour le XV^e siècle celle-ci nous a laissé peu de traces, mais en fouillant bien on peut découvrir quelques actes ici et là dans les archives⁶⁶. Le 10 mai 1494, Françoise de Marigne, dame de Brétigny, louait à Mathurin Moreau, laboureur du hameau de Rosières, 16 arpents 3 quartiers de terre à Brétigny, soit autour de 7 hectares, pour une durée de 9 ans, payable uniquement en nature, à savoir moyennant 8 setiers et 1,5 minot de blé⁶⁷. Autre exemple, un an plus tard, le 10 octobre 1495, la même dame de Brétigny louait à un autre laboureur, toujours pour 9 années, un cheptel de 6 juments et poulains, payable à la fin du bail en partage des bêtes à naître⁶⁸. À côté de la céréaliculture, les vallées du Blutin et de l'Orge sont le domaine de la vigne et de quelques vergers. Quant à l'élevage celui-ci semble peu

65. ADE : 1 Mi 311/34 – Archives du marquisat d'Arpajon.

66. ADE : E 2467 – Baux des seigneurs de Brétigny, et, BASSIERE Dominique, « Un bail agricole passé par le seigneur de Brétigny en 1472 », in : *Bulletin de l'Association Historique et Archéologique de Brétigny-sur-Orge et Environs*, n° 5, 2003, pp. 15-20, et, BASSIERE, Dominique, « Les baux de terre de la petite et moyenne paysannerie dans le centre-Essonne, du XV^e au XVIII^e siècle », in : *L'Histoire rurale en Essonne : cultures, exploitations, propriétés, techniques. Actes de la 4^e rencontre des sociétés historiques et archéologiques de l'Essonne. Montgeron, 25 mars 2006*, Montgeron-Etampes, SHLM-AEH-CRHRE-SHAEH-CG Essonne, 2011, pp. 31-41.

67. Archives Nationales de France : Minutier central des notaires parisiens, étude XIX, n° 2224.

68. Archives Nationales de France : Minutier central des notaires parisiens, étude XIX, n° 2403.

présent dans la région à l'époque où en tout cas n'a pas laissé de traces archivistiques.

Une modeste activité de pisciculture est présente mais possédée par le seigneur du lieu dans ce que l'on appelle « l'Étang de Brétigny », actuelle place du Marché, mais aussi probablement dans une « pêcherie » le long de la rive droite de l'Orge (mentionnée au XIII^e siècle), et peut-être déjà dans les fossés du château-fort des Halliers comme ce sera le cas aux XVI^e et XVII^e siècles. Enfin, comment ne pas imaginer une activité de pacage du bétail et de fauchage de foin dans les prairies, c'est-à-dire dans les vastes zones humides longeant le cours de la rivière l'Orge, activité qui perdura jusqu'en plein XX^e siècle.

Les baux et ventes de terre ainsi que les terriers font apparaître quelques métiers. Le plus représenté est celui de laboureur. Sous cette appellation on y trouve aussi bien les riches laboureurs installés dans les grosses fermes du plateau que les petits paysans vivant de la manne de tierces personnes. Des plants de vignes étant cultivés le long des coteaux de la vallée du Blutin, de l'Orge et derrière certaines habitations, il n'est pas étonnant de trouver trace de nombreux vigneron. Ceux-ci sont bien souvent de modestes paysans possédant quelques perches ou quartiers de vignes à l'image de Philibert Le Mercier, laboureur de vignes au hameau de Cossigny en 1486⁶⁹. Un petit artisanat est présent dans les hameaux brétignolais servant au quotidien des paysans locaux, d'où les mentions de couturiers, de cordonniers, de charpentiers ou de tisserands en toile par exemple ; citons Pernet Bonnot, charpentier au hameau de Rosières en 1486⁷⁰ ou Pierre Lhomme, couturier au Carouge en 1519⁷¹.

La population brétignolaise

Les visites archidiaconales des années 1458-1470⁷² et le terrier de la seigneurie de Brétigny⁷³ débutant en 1486, révèlent quelques informations sur la population brétignolaise dans la deuxième moitié du XV^e siècle. Certes, la précision des chiffres laisse à désirer, notamment quant à la définition du mot « paroissien » des visites archidiaconales.

69. ADE : E 2467 – Terrier de 1486 dit terrier A.

70. ADE : E 2467 – Terrier de 1486 dit terrier A.

71. ADE : E 2468 – Terrier de 1519 dit terrier B

72. ALLIOT J.M. abbé, *Visites archidiaconales de Josas*, Paris, Picard, 1902.

73. ADE : E 2467 – Terrier de 1486 dit terrier A.

Cependant, l'ensemble de ces données indique une tendance sur le moyen terme.

Ainsi, le registre des visites archidiaconales mentionne 14 « paroissiens » vivant sur la paroisse Saint-Pierre en 1458, puis 7 en 1460, et 20 en 1467. 16 « paroissiens » sont déclarés sur la paroisse Saint-Philibert en 1466 et 12 l'année suivante. Que peut-on retirer de ces indications ? Une relative stabilité voire une légère tendance à la hausse en l'espace de dix ans. En 1467, le total cumulé des deux paroisses brétignolaises indique 32 « paroissiens ». C'est peu, on serait tenté d'y voir les effets funestes de la guerre de Cent Ans apportant son lot d'épidémies, de disettes, de mouvement de population, affectant durablement la démographie locale.

25 ans plus tard, le terrier seigneurial de 1486 mentionne une soixantaine de chefs de feux payant le cens au seigneur de Brétigny. Si l'on applique un multiplicateur de quatre personnes par foyer en moyenne, la population brétignolaise de la fin du XV^e siècle avoisinerait les 240 à 250 habitants. Ce chiffre est encore bas, mais il semble bien supérieur à ceux des années 1460.

Le relevé de 129 individus dans les divers documents consultés permet d'effectuer un modeste essai d'onomastique locale, notamment sur les prénoms. Nous écarterons de l'étude les 18 occurrences féminines, trop peu nombreuses ; tout juste peut-on relever le relatif détachement du prénom « Jehanne / Jeanne » avec trois mentions.

En revanche, nous avons noté 111 occurrences masculines. Sans surprise pour l'époque, « Jehan / Johan / Jean » se démarque de l'ensemble avec 35 mentions, soit plus de 31 % des prénoms usités ; suit loin derrière « Pierre » avec 9 % et Louis avec 4 %. Mais, plus loin que ces trois prénoms « phare », courant en cette fin de Moyen Age, il est remarquable de noter la grande variété du stock de prénom donnés à la naissance : 42 prénoms masculins dont la plupart (29) ne comportent qu'une ou deux occurrences, à l'exemple des Aubin, Colin, Garin, Girart, Guyon, Hugon, Liénart, Macé, Mathelin, Pernet, Philibert, Robinet ou autre Yvonnet, etc.

Quant aux noms de famille, censitaires du seigneur de Brétigny, le terrier de 1486 révèle 42 cognonem différents sur une soixantaine de chefs de feux. Est-ce là un indice d'une forte immigration due aux forts mouvements de population et à la grande mortalité issus du conflit de la première moitié du siècle ? La famille la plus représentée est les « Delalande » connue pour avoir six chefs de feux, suivis des « La Ferté », des « Colin » et des « Blangarnon », dont un des membres, Michel, est curé du lieu, tous représentés par trois chefs de

feux différents. Mais une trentaine de noms de famille résidant à Brétigny n'ont qu'une seule occurrence.

33 ans plus tard, au moins un tiers des familles mentionnées au terrier de 1486 sont toujours présentes dans le nouveau terrier seigneurial rédigé en 1519. Citons les familles : Bonnot, Boucher, Boullard, Charpentier, Cosnart, Dadure, Delalande, Jullien, Le Mercier, Moreau, Poyer et Putière.

Conclusion sur Brétigny au XV^e siècle

Etudier l'histoire de Brétigny-sur-Orge au XV^e siècle, c'est étudier un village rural et agricole de la région parisienne à une époque de profondes mutations. Celles-ci se distinguent, jusque vers 1440, par les événements de la guerre de Cent Ans qui touchèrent fortement l'Essonne actuelle. Le conflit apporta son cortège de passages de troupes, de prises de châteaux et de bourgs, de pillages des campagnes, d'instabilité administrative, d'émigrations forcées et d'épidémies qui décimèrent la population locale. Pendant toute une génération, les brétignolais tentèrent de réparer les séquelles de cette époque funeste. Le terroir est en piteux état. Le terrier de 1486 et les actes de baux et de ventes des années 1470 indiquent la présence de nombreuses friches, de hameaux « où souloit avoir maisons », des églises ayant besoin de réparations, une circulation monétaire encore difficile engendrant un paiement en nature des baux jusque vers la fin du siècle⁷⁴, et la fin de la dynastie seigneuriale des Brétigny après 350 ans de présence en ce lieu.

Cependant, à partir des années 1490-1500, la nouvelle génération, souvent issue de l'immigration, a remis en culture les terres abandonnées, les friches sont devenues exceptionnelles comme l'indique le terrier de 1519, la population semble être en phase de croissance, les deux églises sont rénovées et les deux paroisses restaurées accueillant à nouveau deux curés.

Cette fin de siècle marque le début d'une nouvelle période de croissance et de relatif enrichissement.

74. Le 10 mai 1494, Jacquemin Poyer, laboureur de son état, réglait encore la location de ses terres en nature moyennant trois muids de grains, une mine de pois et un minot de fèves de fermage annuel (Archives Nationales de France : Minutier central des notaires parisiens, étude XIX, n° 2224).

Les Chroniqueurs et la bataille de Montlhéry

Michel AMAURY

Société historique de Longpont-sur-Orge

michel.amaury@lapste.net

Au Moyen Âge, une chronique (du grec *chronos*, « temps ») est un ouvrage, parfois écrit collectivement, relatant une succession de faits. Cette littérature historique prend le relais de la chanson de geste. Elle met en scène les exploits guerriers de rois ou de chevaliers. Elle raconte l'histoire officielle de communautés, d'une cause ou de grands personnages qui sont les protecteurs des chroniqueurs à leur service.

Le mot même de *chronique* à partir des XII^e et XIII^e siècles, s'applique à tout récit historique.

Ces historiens, chroniqueurs du présent ou mémorialistes d'un passé récent, sont à la fois conteurs, rapporteurs et analystes. Ils notent ce qu'ils ont vu ou ce qu'on leur a rapporté. Ils ne se privent jamais de porter des jugements et d'en rapporter.

Leurs sources sont diverses : des faits vécus, des propos entendus, des rumeurs colportées.

Est-ce que ces sources sont toujours fiables ?

L'objectif de cet article est de présenter les chroniqueurs qui de très près ou de loin ont assisté à la bataille de Montlhéry.

Matthieu d'Escouchy (appelé autrefois de Coucy)

(Le Quesnoy, 1420 — Péronne, 1482). Ce chroniqueur et notable picard, est témoin des ultimes épisodes de la guerre de Cent Ans et des débuts du règne de Louis XI.

Fait prisonnier en 1465 à Montlhéry, il passe neuf mois en Flandre.

Sa Chronique est une continuation de celle de son compatriote, Enguerrand de Monstrelet. Matthieu couvre les années 1444-67, avec un point de vue favorable à la Maison de Bourgogne, malgré des volontés d'impartialité. Il ralliera par la suite le service de Louis XI, qu'il avait accompagné à la bataille de Montlhéry, ce qui lui valut l'anoblissement.

Georges Chastellain

Gand, 1405 – Valenciennes, 1475

En 1455 Georges Chastellain devient l'historiographe de Philippe le Bon ; il sera aussi celui de Charles le Téméraire pour les premières années de son règne.

Il nous a laissé une *Chronique des ducs de Bourgogne* qui, malgré de nombreuses lacunes, s'étend de 1461 à 1469.

On sait que Chastellain était lié intimement avec Brézé. Celui-ci fut tué à Montlhéry, et notre auteur lui consacra une longue épitaphe

Jean Molinet

Jean Molinet ou Moulinet chroniqueur et poète, historien d'expression française est né à Desvres, dans le Boulonnais, en 1435 et mort à Valenciennes en 1507. Proche des milieux artistiques et musicaux de son époque, il est l'un des représentants majeurs de la littérature bourguignonne.

Il entre à la cour du duché de Bourgogne comme « Indiciaire », c'est-à-dire chroniqueur officiel, et secrétaire de Georges Chastellain (cf. supra). En 1475, il monte en grade et devient historiographe à la place de Chastellain.

Ses chroniques ne furent publiées qu'en 1827 par J. A. Buchon. On leur accorde moins de valeur historique que celles de son prédécesseur Chastellain, mais il offre un tableau vivant et varié de la société contemporaine.

Jean de Wavrin

Né à Lille entre 1394 et 1400 – mort entre 1472 et 1475

On lui doit les « Anchiennes cronicques d'Angleterre » ; la première rédaction commence en 1445, et elle comporte quatre livres. L'auteur reprend ensuite l'ouvrage dans lequel il relate les faits rapportés par son petit neveu « Philippe de Wavrin, seigneur de Saint-Venant » qui lui assistait à la bataille de Montlhéry.

Jacques du Clercq

Né en 1420 à Lille, mort en 1501 à Arras. Conseiller de Philippe le Bon.

Il arrive en 1444 à Arras, où il entreprend d'écrire ses Mémoires. Dans celles-ci, qui vont de 1449 à 1467, les anecdotes sur la vie quotidienne des habitants d'Arras côtoient la Grande histoire. Il évoque en particulier la guerre du Bien public (1465).

Olivier de La Marche

Château de La Marche (Villegaudin) Franche Comté, 1426 ? – Bruxelles, 1502

Olivier de La Marche est un dignitaire, diplomate, officier-capitaine, poète et chroniqueur de la cour bourguignonne. En 1465, il est fait chevalier sur le champ de bataille de Montlhéry.

Olivier de La Marche est un témoin important de la vie à la cour ducale bourguignonne. Il a laissé des « Mémoires » intéressantes sur la période 1435-1488 et sur les mœurs et usages militaires de l'époque. Celles-ci permettent de compléter les célèbres « Mémoires » d'un certain Philippe de Commines qui elles ne débutent, qu'en 1464.

Jean de Haynin

Né en octobre 1423 — Mort le 12 mai 1495

Officier dans les armées de Philippe le Bon et Charles le Téméraire mais également écrivain auteur de mémoires.

L'ouvrage, « Les mémoires de messire Jean, seigneur de Haynin et de Louvegnies » en 1477, est une histoire détaillée des événements politiques et militaires auxquels l'auteur assista de 1465 à 1477 en particulier la campagne de Montlhéry,

Jean de Haynin avait la réputation de restituer les faits tels qu'il les avait vus ou de faire vérifier par plusieurs personnes l'exactitude de ce qui lui avait été rapporté. On lui impute néanmoins un manque de partialité par son attachement à la maison de Bourgogne.

Jean de Roye

1425 ? – 1495 ?

Ce juriste et administrateur français, bourgeois parisien, il est dès le début du règne de Louis XI un des soixante notaires du Châtelet de Paris.

Il est l'auteur présumé d'une chronique du règne de Louis XI.

La première édition imprimée sans date ni localisation ni nom d'imprimeur, date des années 1490 environ. Elle donne le texte entier sous le titre : « *Les Croniques du tres chrestien et tres victorieux Loys de Valois, feu roy de France que Dieu absolve, unziesme de ce nom, avecques plusieurs aultres adventures advenues tant en ce royaulme de France comme es pays voisins, depuis l'an mil quatre cent LX (1460) jusques en l'an mil quatre cent quatre vingts et trois (1483) inclusivement* »

L'édition de 1611, sera la première à utiliser le titre *Chronique scandaleuse*, et qui précise simplement « *escrite par un greffier de l'Hostel de*

Ville de Paris ». Son auteur est « Jean de Troyes », mais il semble que ce soit un nom purement fictif, résultat d'une mauvaise lecture.

Quel est le véritable auteur de la *Chronique anonyme de Louis XI* dite la *Scandaleuse* ? Bernard de Mandrot a tenté d'en établir la vérité...

Thomas Basin

Sinon l'un des meilleurs chroniqueurs, il est du moins l'un des plus talentueux du XV^e siècle.

Il naquit à Caudebec en 1412. En 1424, il étudie à l'Université de Paris, entre dans les ordres et en 1447, est nommé évêque de Lisieux. Basin s'est montré hostile au dauphin Louis ; il se mêle à la guerre du Bien public, et assiste au traité de Conflans. Alors qu'il se trouve à la cour de Bourgogne, il apprend que son évêché est mis sous la main du roi. Il s'établit alors à Louvain, puis rentre en France en 1466, après l'amnistie. Mais Louis XI n'a pas pardonné et l'exile en Roussillon avec le titre de chancelier du comté. En 1468 il quitte le service du roi et se réfugie en Savoie, s'établit à Bâle, puis à Gand, Trêves, où il écrit sa grande histoire. En 1475, il gagne Utrecht, et y meurt en 1491.

Robert Gaguin (anciennement écrit *Robert Guaguin*)

Né en 1433-34, sans doute à Calonne-sur-la-Lys près de Béthune^[1], et mort en 1501 à Paris, il est religieux, diplomate, humaniste et historien français, ministre général de l'ordre des Trinitaires. (L'ordre de la Très Sainte Trinité et des captifs, dit ordre des Trinitaires ou Mathurins, est un ordre religieux fondé vers 1194 à Cerfroid par les Français saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, à l'origine pour racheter les chrétiens captifs des Maures. C'est la plus ancienne institution officielle de l'Église consacrée au service de la rédemption sans armes à la main. Aujourd'hui ils aident les prisonniers et les captifs de toutes sortes).

Philippe de Comynes ou **Philippe de Commines**

Né à Renescure en 1447 et mort en 1511, il est un homme politique, chroniqueur, historien et mémorialiste flamand de langue française.

Le jeune Philippe élevé par son cousin Jean de Commines, a reçu une éducation plus chevaleresque que littéraire. Filleul du vieux duc de Bourgogne, il paraît de bonne heure à la cour, et dès 1464, il est écuyer du comte de Charolais, Charles le Téméraire. Il fait ses premières armes sous les ordres de ce dernier, à Montlhéry. Il prend part aux négociations et des intrigues qui terminent la campagne. Ce

sera sa première leçon de futur diplomate. C'est en l'an 1464 que commencent vraiment les Mémoires.

En 1472 il quitte furtivement le camp de Charles le Téméraire, pour rejoindre Louis XI

Les *Mémoires* de Philippe de Commines ont été rédigées en deux temps : les livres I à VI entre 1489 et 1491, les livres VII et VIII (consacrés à l'expédition italienne) entre 1497 et 1498.

Philippe de Commines est le plus remarquable, à coup sûr, de tous les historiens du Moyen Age.

Ils ont aussi parlé de Montlhéry

Kervyn de Lettenhove a publié les Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne. Ce volume contient une série de chroniques et de documents latins : **la Karoléide**, poème consacré à la bataille de Montlhéry.

Jean Foulquart, né à Reims dans la première moitié du XV^e siècle, est un chroniqueur français.

Nicole (ou Nicolas) Gilles Parisien, mort en 1503, fut notaire et secrétaire du roi Louis XI, auteur et chroniqueur d'un ouvrage sur l'histoire de France.

Louis XI lui-même, qui ne s'est pas préoccupé de faire écrire l'histoire officielle de son règne. Il s'est contenté d'agir, sans trop se soucier du jugement de ses contemporains et de sa postérité. Fort heureusement, l'activité historique est grande au cours des 22 ans de son règne, bon nombre de chroniques de premier ordre sont là pour en témoigner.

Ajoutons qu'il a été heureusement conservé un grand nombre de lettres missives de Louis XI. Ces lettres font revivre le personnage tout entier.

Enfin Les chants Historiques et Populaires du Temps de Charles VII et de Louis XI par M. Le Roux de Lincy

Ces chansons, ballades permettent de retracer les événements de l'époque.

Malheureusement la partie musicale est manquante !!!!

Les enjeux de la révolte du Bien public (1465)

Michel RIMBOUD

Professeur de chaire supérieure en classes préparatoires littéraires

michel.rimboud@orange.fr

A grands traits, on rappellera simplement que la révolte débute en mars 1465 par la fuite de Charles de France, duc de Berry, le frère de Louis XI, qui trouve refuge chez le duc de Bretagne, très probablement le principal instigateur de l'affaire. Dans les semaines qui suivent, la plupart des grands princes du royaume se déclarent contre Louis XI dans le cadre d'un programme extrêmement flou, qui change au gré des événements politiques et militaires, mais dont le slogan, le « bien de la chose publique du royaume », demeure continu. Le roi prend rapidement des mesures militaires pour juguler la révolte, mobilisant son armée contre l'un des leaders du mouvement, le duc de Bourbon, contre lequel il mène une campagne rapide et efficace entre mai et juin, espérant faire un exemple qui dissuaderait les principaux seigneurs de bouger.

Malheureusement pour lui, deux fortes armées se sont déjà mises en route, l'une venant de Bretagne qui avance vers l'ouest et l'autre, la puissante armée bourguignonne, qui vient des Pays-Bas et descend rapidement par la Picardie et l'Ile-de-France. Apprenant début juillet que cette dernière menace Paris, et redoutant la réunion des deux principales forces adverses, Louis XI décide de remonter le plus vite possible pour, à tout le moins, s'interposer entre ses deux principaux ennemis – et c'est l'origine directe de la grande bataille de Montlhéry, voulue par Louis XI, acceptée par Charles de Bourgogne, à l'époque encore Comte de Charolais.

Si Montlhéry permet au roi de rejoindre Paris et de mettre la ville en défense, la bataille a aussi permis aux princes de réunir leurs forces et, dans le courant du mois d'août, de s'installer devant Paris. Là, pendant près de deux mois, la grande armée des Princes fait face à celle du roi, pendant qu'on négocie et que les deux camps tentent

d'emporter telle ou telle ville, telle ou telle province dans le reste du royaume. La défection de Rouen, le 28 septembre, qui signifie celle de toute la Normandie, conduit Louis XI à accepter une bonne partie des revendications des Princes en octobre 1465¹.

Si l'épisode du Bien public n'a pas encore eu toute l'importance à laquelle il devrait avoir droit dans l'histoire politique de la France² c'est qu'on a tendance à oublier deux de ses caractéristiques majeures :

– Louis XI a perdu la bataille de Montlhéry³

– Louis XI doit céder à la plupart des exigences des seigneurs du Bien public lors des traités de paix qui mettent fin à la guerre civile, les traités de Conflans et de Saint-Maur-des-Fossés, respectivement des 5 et 29 octobre 1465⁴. Le renoncement le plus cruel auquel doit consentir Louis XI, c'est le duché de Normandie qui est cédé en apanage à son frère Charles de France⁵.

Il n'entre pas dans mon propos d'expliquer en détails cette curieuse amnésie historiographique, mais on peut se contenter de rappeler que, sur le plan militaire, l'importance des pertes de l'armée bourguignonne et le succès stratégique du roi de France (après tout, il s'ouvre la route de Paris alors que l'armée bourguignonne devait, entre autres, l'en empêcher) ont pu faire passer la bataille de Montlhéry, dans le camp royal, pour un succès de Louis XI, et, sur le plan politique, l'essentiel des aspects les plus dangereux des accords d'octobre 1465, touchant au pouvoir royal, est neutralisé trois mois plus tard ; dès janvier 1466, le roi de France a dispersé la coalition et arraché le duché de Normandie des mains de son frère.

Et puis il y a tout le règne de Louis XI, tout ce qui suit le Bien public, particulièrement cette longue lutte contre la haute noblesse, et

1. En français, le récit le plus détaillé du déroulement de la Ligue du Bien public demeure celui que l'on trouve dans le livre d'Henri Stein, *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, 1921. On ne doit cependant pas oublier l'ouvrage monumental de Karl Bittmann, *Ludwig XI und Karl der Kühne. Die Memoiren des Philippe de Commynes als historische Quelle*, Erster Band, Göttingen, 1964, dans lequel l'auteur, qui suit pas à pas le récit de Commynes, présente une analyse fort riche du déroulement du Bien public, notamment.

2. Philippe Contamine, cependant, y consacre un précieux chapitre dans *Le Moyen Âge. Le roi, les grands, le peuple, 481-1514, Histoire de la France politique, t. 1*, Paris, 2002, p. 414-419.

3. Voir RIMBOUD (M.), La bataille de Montlhéry – 1465, dans *Nouvelle histoire bataille (II), Cahiers du C.E.H.D. N°23 2004*, p. 75-91.

4. Voir RIMBOUD (M), La paix du Bien public : démesure et marchandages (août-novembre 1465), dans *Violence, guerre et gens, au Moyen Âge*, actes du 120e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Amiens, 1994), Paris, 1996, t. 1, *Guerre et violence*, p. 333-344.

5. Lequel renonce officiellement à son apanage du Berry pour devenir duc de Normandie.

notamment ce combat à mort contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, dont l'échec total est le signe du triomphe du roi de France, lequel, historiographiquement, NE POUVAIT PAS s'être trouvé dans une situation si périlleuse...

Il n'en reste pas moins que, si l'on se place à l'automne 1465, pour la dernière fois dans l'histoire du royaume de France au Moyen Âge, le roi de France a dû reculer devant la noblesse, et une noblesse qui, de surcroît, était loin d'être unie, à un moment où, peu de temps après ses formidables victoires sur l'Angleterre, ce souverain était considéré comme l'un des plus puissants, sinon le plus puissant, de la Chrétienté.

En tout cas, l'année 1465 constituerait un moment d'une importance capitale dans l'histoire de l'Etat royal à la fin du Moyen Âge, donnant moins la preuve des faiblesses du pouvoir royal que des forces encore énormes des grands féodaux, même plus ou moins désunis, et corrélativement la preuve de l'inachèvement de l'Etat royal moderne. D'autre part, on assisterait à un instant unique, où l'Histoire vacille entre une évolution parlementaire « à l'anglaise » et, la haute noblesse ayant en quelque sorte « laissé passer sa chance », quelque chose de nouveau dans les conceptions de la monarchie à l'époque : le début de l'évolution vers la monarchie absolue, dont l'historiographie s'accorde à dire qu'elle est postérieure à 1470.

Faisons donc un point rapide sur ce que la Ligue du Bien public révèle des rapports de pouvoir politique dans le royaume de France en 1465.

Plus précisément, nous allons évoquer les principaux éléments politiques de la contestation portée par les princes du Bien public, en commençant par la question de la succession à la couronne ; puis nous évoquerons rapidement les aspects liés à la politique étrangère de Louis XI, avant d'aborder les trois enjeux fondamentaux du Bien public : les enjeux militaires ; les enjeux médiatiques, ce que j'appellerai « l'habillage de la révolte » ; et enfin les objectifs ultimes des princes révoltés.

L'élément le plus simple touche à la personne de Charles de France, duc de Berry, treizième et dernier enfant de Charles VII, unique frère de Louis XI, de vingt-trois ans son cadet⁶, et surtout héritier présomptif de la couronne en 1465. En effet, si Louis XI et Charlotte de Savoie avaient eu déjà quatre enfants dont un garçon⁷, il ne restait en vie que deux filles (Anne et Jeanne). Bien que l'âge des époux (42 ans pour le roi, 26 pour la reine) leur permette d'envisager encore

6. Louis XI est né en 1423, Charles de France en 1446.

7. Le dauphin Joachim, né en 1459, n'a pas vécu quatre mois.

une nombreuse descendance, l'absence de dauphin à un âge avancé pour un roi de France, et singulièrement un Valois⁸, était une préoccupation constante pour Louis XI⁹ et un sujet de satisfaction pour nombre de ses opposants.

En cas de décès du roi, la couronne irait à Charles de France. Il est difficile de penser que le Bien public aurait pu être régicide, même si nous restent les traces d'un complot contre le roi pendant son expédition bouronnaise, vraisemblablement davantage destiné à s'assurer de sa personne qu'à le faire rejoindre ses ancêtres¹⁰. La question d'un régent s'est posée, qu'il s'agisse de Charles de France ou d'un autre prince, et il semble acquis que Louis XI lui-même avait des inquiétudes sur son sort en cas de défaite. On le voit bien d'ailleurs dans un document peu connu : l'interrogatoire d'un chevalier bourguignon capturé à Montlhéry¹¹. La première question posée au prisonnier touche à l'éventualité de la désignation d'un régent, à laquelle il est clairement répondu que Charles de France serait choisi comme tel.

D'un autre côté la question de la personne du roi a causé de toute façon beaucoup de soucis aux princes, et lorsque Dunois¹² demande en août 1465, au nom des princes « [...] à avoir la parsonne du roy et le gouvernement d'icelle.¹³ », on se demande bien quel sort peut être réservé à Louis XI. A son niveau de responsabilité et de connaissance,

8. On se souvient que Charles V s'inquiétait de ne pas avoir de fils à trente ans – il est vrai que les circonstances dynastiques étaient plus graves. Le futur Charles VIII ne naîtra que cinq ans plus tard, en 1470, son père étant âgé de 47 ans.

9. Nombre de ses lettres du courant de l'année 1465 tentent de faire croire que la reine est enceinte.

10. STEIN (H.), *Charles de France, frère de Louis XI*, op. cit., p. 100-104.

11. Interrogatoire du seigneur de Crèvecoeur, fait prisonnier par les Français à la bataille de Montlhéry, juillet 1465. (Bibliothèque Nationale, N.A.F. 7169, fol. 29 ; édité par J. Quicherat, *Lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Guerre du Bien public en 1465*, dans *Mélanges historiques*, éd. Champollion-Figeac, 1ère série, vol. II, 2e partie, Paris, 1843, p. 352-353.). Antoine de Crèvecoeur, alors conseiller et chambellan de Philippe le Bon (voir PREVOST (M.), *Crèvecoeur (Antoine de)*, dans *Dictionnaire de biographie française*, t. IX, Paris, 1961, col. 1243) était le frère aîné de Philippe de Crèvecoeur, seigneur d'Esquerdes, futur maréchal de France. Il s'agit d'un document rare, si les prisonniers bourguignons ont été assez nombreux dans les jours qui ont suivi Montlhéry, notamment parmi les fuyards, peu ont été faits sur le champ d'une bataille qui a été très meurtrière ; de plus la plupart d'entre eux ont été rapidement « dépeschés » – le seigneur de Crèvecoeur a dû probablement sa survie à sa position relativement haute auprès du duc de Bourgogne. Voir le texte en fin d'article, à l'§ 3, l. 12.

12. Jean, comte de Dunois, dit le Bâtard d'Orléans (1402-1468), fils naturel du duc Louis d'Orléans, joue un rôle politique considérable durant le Bien public, comme l'une des principales « têtes pensantes » des révoltés.

13. *Journal parisien de Jean Maupoint*, éd. Fagniez, *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, IV (1877-1878) § 101, p. 64.

le seigneur de Crèvecoeur témoigne de cette gêne par une formulation dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est plutôt alambiquée¹⁴.

D'autre part, on sait que l'une des causes de la révolte de Charles de France réside dans son mécontentement relativement à son apanage du Berry, qu'il estime très tôt manquer moins de prestige que de revenus¹⁵. Mais cette question est au départ secondaire pour les autres princes, sauf sans doute le duc de Bretagne. Petit à petit¹⁶, le nouvel apanage devient l'un des enjeux du Bien public, dans la mesure où certains des princes se rendent compte que leur « part des dépouilles » pourrait être mesurée à l'aune de ce que le frère du roi obtiendrait. Reste que c'est l'un des points sur lequel Louis XI refuse de négocier vraiment tout au long du printemps et de l'été, et il ne finit par céder la Normandie qu'une fois le fait accompli¹⁷.

Laissons-là Charles de France, personnage au total assez inconsistant, pour un enjeu plus important, la question de la politique extérieure de Louis XI.

Celle-ci est en effet un des enjeux essentiels du Bien public. De nombreux princes trouvent dans ce registre politique des motifs extrêmement sérieux pour se lancer dans une révolte toujours risquée contre le pouvoir royal. Il s'agit pour eux de mettre un terme aux « pratiques » qu'ils jugent dangereuses ou d'influencer à leur profit les orientations de la politique extérieure du royaume.

Dans le premier cas, on trouve François II, le duc de Bretagne, qui s'inquiète à juste titre de ce que la politique de rapprochement du roi avec l'Angleterre pourrait lui coûter¹⁸. Dans le second, les princes des Maisons d'Anjou et d'Orléans qui savent leurs ambitions italiennes

14. « Dit plus que lesditz seigneurs convenus et assamblez doivent faire remonstrer au roy qu'il pourveoie aux chouses susdittes, et au cas qu'il n'y pourveoye, lesditz seigneurs sont délibérez y pourveoir à leur povoir. » (§ 7, l. 23-26). On conviendra qu'il est difficile d'être plus vague.

15. Jusqu'en mars 1465, les revendications de Charles de France à l'égard de son royal frère portent exclusivement sur une augmentation de ses revenus, essentiellement en argent, voire par l'ajout de quelques terres au Berry, mais elles ne portent nullement sur un autre apanage. Voir à ce sujet une excellente étude récente sur le Bien public dans cette province : BOUZY (O.), *La révolte des nobles du Berry contre Louis XI – Guerre et économie en 1465*, Paris, 2006.

16. A ce sujet, les choses semblent claires pour tout le monde au mois d'août 1465.

17. C'est à dire lorsque la Normandie a basculé dans le camp des Princes, fin septembre 1465.

18. Après avoir hésité au début de son règne sur la conduite à tenir entre les partis d'York et de Lancastre qui s'affrontent encore en Angleterre, Louis XI, tout au long de l'année 1464, a recherché l'alliance anglaise du roi Edouard IV (d'York), dans un désir de paix mais surtout pour mettre en œuvre la soumission de la Bretagne, ce que le duc François II avait parfaitement compris. Voir CALMETTE (J.) et PERINELLE (G.), *Louis XI et l'Angleterre. 1461-1483*, Paris, 1930.

bloquées par l'alliance indéfectible entre Louis XI et Francesco Sforza, duc de Milan¹⁹. Du côté angevin, le duc de Calabre²⁰, fils de René d'Anjou, sait qu'il pourra reconquérir son royaume de Naples d'une part lorsque le duc de Milan aura cessé de contrecarrer ses plans, et de l'autre lorsqu'il disposera des fonds nécessaires à équiper une autre armée, fonds dont il espère bien qu'ils viendront des caisses royales. Du côté des Orléans, on pense que l'alliance franco-milanaise²¹ nuit à la récupération du comté d'Asti, à tout le moins empêche que le duc de Milan ne rachète officiellement cette terre à bon prix²².

Il s'agit donc pour les princes de réorienter la politique du royaume en un sens plus favorable à la dynastie des Lancastre face à celle des York, mais surtout de relancer le soutien à l'intervention française en Italie, d'une part en évinçant les Sforza, d'autre part en réinstallant solidement les Angevins à Naples.

Plus importants encore, les enjeux militaires : on se rappelle que la puissance du roi de France est essentiellement fondée, depuis les grandes réformes de Charles VII, sur ses capacités à lever l'impôt de façon régulière et importante, dans le plus riche pays de l'Occident médiéval, ce qui lui permet notamment de solder en permanence une armée bien entraînée et fort étoffée, dont le fer de lance, monté, était constitué par les compagnies de la Grande Ordonnance²³. Depuis les dernières campagnes de la guerre anglaise, le nombre des compagnies de la Grande Ordonnance était voisin de 1 800 lances²⁴, soit

19. Voir, parmi une bibliographie abondante, les remarques pertinentes de ILARDI (V.), *France and Milan, the uneasy alliance, 1452-1466*, dans *Gli Sforza a Milano e in Lombardia e i loro rapporti con gli Stati italiani ed europei (1450-1535)*, convegno internazionale, Milano, 18-21 maggio 1981, Milan, 1982, p. 415-447.

20. Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, avait récemment tenté, entre 1459 et 1464, de s'emparer du royaume de Naples alors solidement tenu par les Aragonais (pour ces questions complexes, voir notamment CLOULAS (I.), *L'Italie de la Renaissance. Un monde en mutation (1378-1494)*, Paris, 1990, p. 149-157).

21. En août 1465, le comte de Dunois, qui est le plus actif des Orléans durant la période du Bien public, dénonce encore l'alliance franco-milanaise (*Journal parisien de Jean Maupoint*, éd. Fagniez, §101, p. 63).

22. Rappelons que le comté d'Asti était la dot de Valentine Visconti, mère du duc Charles d'Orléans, lequel vivait encore en 1465 et dont Louis XI s'était chargé des intérêts auprès de son allié le duc de Milan dans la très complexe affaire de la vente dudit comté. Voir à ce sujet, notamment, CONTAMINE (Ph.), Les derniers mois de la vie de Charles d'Orléans, d'après un document inédit, *Bulletin de l'Association des Amis du Centre Jeanne d'Arc*, n° 10, 1986, p. 19-30.

23. Voir CONTAMINE (Ph.), *Guerre, état et société à la fin du Moyen Age. Etudes sur les armées du roi de France*, Paris-La Haye, 1972, p. 278-290, et *La guerre au Moyen Age*, Collection « Nouvelle Clio », Paris, 1980, p. 301-302.

24. On trouvera un état précis de la répartition des compagnies d'ordonnance de l'armée royale en 1464-1465 dans LASSALMONIE (J.-F.), « Un aspect de la politique de Louis XI : le déploiement des compagnies d'ordonnance à la veille du Bien public », dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Age, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Textes réunis par Jacques Paviot et Jacques Verger, Paris, 2000, p. 427-437.

7 200 cavaliers, auxquelles pouvaient s'ajouter un nombre variable, d'hommes de pied, pouvant aller jusqu'à 20 000 selon l'importance des levées, fantassins qu'on appelait généralement francs-archers²⁵. Enfin, toujours depuis Charles VII, l'armée royale comptait également des « bandes d'artillerie » de plus en plus perfectionnées²⁶, qui devaient d'ailleurs jouer un grand rôle durant la Guerre du Bien public, particulièrement dans le camp royal.

Quoi qu'il en soit, dans l'opinion générale, la puissance militaire du roi résidait essentiellement dans le contrôle des compagnies de la Grande Ordonnance. Que le contrôle de celles-ci soit un des enjeux du Bien public, les négociations et la lettre des traités d'octobre 1465 nous le montrent bien.

C'est dire aussi la considération dont jouissaient ces forces militaires dans l'esprit des princes et du roi, considération encore renforcée par l'efficacité et la rapidité de la campagne royale dans le Bourbonnais. Du reste, les princes n'envisagent guère pendant longtemps d'affrontement en bataille contre les troupes royales. Lorsqu'ils l'envisagent, ce n'est qu'à condition que les forces des deux principales armées, celle de Bretagne et celle de Bourgogne, soient réunies²⁷. Et si le Comte de Charolais accepte la bataille à Monthéry, c'est moins parce qu'il n'a pas le choix que parce qu'il croit que l'armée du duc de Bretagne est sur le point d'arriver sur le champ de bataille.

Toujours est-il que les Princes ont très tôt l'ambition de contrôler l'armée royale par l'attribution du commandement de tant de centaines de lances à tel et tel d'entre eux, au détriment des fidèles de Louis XI, afin de briser à jamais la cohérence de la Grande Ordonnance, considérée comme invincible dans la main du roi²⁸. Là encore,

25. CONTAMINE (Ph), *Guerre, état et société à la fin du Moyen Age. Etudes sur les armées du roi de France*, Paris-La Haye, 1972, p. 298-305.

26. *Id.* p. 294-297.

27. De là, d'ailleurs, la course vers le sud pour tendre la main à l'armée bretonne, qui va mener l'armée bourguignonne à la rencontre, fortuite pour elle, de Monthéry.

28. Nous n'avons pas, bien sûr, de témoignage nuancé après Monthéry, où les messages de victoire s'envolent des deux camps à cadence accélérée. Force est cependant de reconnaître que l'armée du comte de Charolais était réputée perdre la bataille : Louis XI en était persuadé, c'est du moins ce que la lecture attentive des *Mémoires* de Commynes a permis à Karl Bittmann d'établir. En Voir, parmi une bibliographie abondante, les remarques pertinentes de ILARDI (V.), France and Milan, the uneasy alliance, 1452-1466, dans *Gli Sforza a Milano e in Lombardia e i loro rapporti con gli Stati italiani ed europei (1450-1535), convegno internazionale*, Milano, 18-21 maggio 1981, Milan, 1982, p. 415-447.

Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, avait récemment tenté, entre 1459 et 1464, de s'emparer du royaume de Naples alors solidement tenu par les Aragonais (pour ces questions complexes, voir notamment CLOULAS (I.), *L'Italie de la Renaissance. Un monde en mutation (1378-1494)*, Paris, 1990, p. 149-157).

En août 1465, le comte de Dunois, qui est le plus actif des Orléans durant la période du Bien public, dénonce encore l'alliance franco-milanaise (*Journal parisien de Jean Maupoint*, éd. Fagniez, §101, p. 63).

l'interrogatoire du seigneur de Crèvecoeur nous indique que non seulement les seigneurs évoquaient régulièrement la chose, mais que le roi et ses proches étaient vivement préoccupés par cet aspect des exigences princières : remarquons que la question posée sur les « gens d'armes » est la seconde posée au prisonnier, juste après celle de la régence²⁹.

Par ailleurs, dans le domaine stratégique, il est clair que Louis XI, malgré la grande confiance qu'il a en son instrument militaire, pense d'emblée à détruire les forces adverses « en détail ». D'où son impatience à en finir avec les plus faibles³⁰ par la campagne bourbonnaise, et sa hâte à remonter au plus vite en Ile-de-France, à la fois pour protéger Paris, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, pour empêcher la jonction des armées bretonne et bourguignonne. De ce point de vue, si nous sommes tous d'accord pour voir en Montlhéry un échec tactique de Louis XI mais un succès stratégique, ce succès stratégique doit être relativisé par l'échec de la première partie du plan royal : les deux principales armées des princes peuvent, après Montlhéry, faire leur jonction et s'assembler « en grande puissance » sous les murs de Paris³¹. Mais n'anticipons pas.

Note 28 suite : Rappelons que le comté d'Asti était la dot de Valentine Visconti, mère du duc Charles d'Orléans, lequel vivait encore en 1465 et dont Louis XI s'était chargé des intérêts auprès de son allié le duc de Milan dans la très complexe affaire de la vente dudit comté. Voir à ce sujet, notamment, CONTAMINE (Ph.), Les derniers mois de la vie de Charles d'Orléans, d'après un document inédit, *Bulletin de l'Association des Amis du Centre Jeanne d'Arc*, n° 10, 1986, p. 19-30.

Voir CONTAMINE (Ph.), *Guerre, état et société à la fin du Moyen Age. Etudes sur les armées du roi de France*, Paris-La Haye, 1972, p. 278-290, et *La guerre au Moyen Age*, Collection « Nouvelle Clio », Paris, 1980, p. 301-302.

On trouvera un état précis de la répartition des compagnies d'ordonnance de l'armée royale en 1464-1465 dans LASSALMONIE (J.-F.), Un aspect de la politique de Louis XI : le déploiement des compagnies d'ordonnance à la veille du Bien public, dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Age, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Textes réunis par Jacques Paviot et Jacques Verger, Paris, 2000, p.427-437.

CONTAMINE (Ph.), *Guerre, état et société à la fin du Moyen Age. Etudes sur les armées du roi de France*, Paris-La Haye, 1972, p. 298-305.

Id. p. 294-297.

réalité, non seulement l'armée bourguignonne n'a pas été détruite par l'armée royale, mais encore elle a remporté un incontestable succès tactique, puisqu'elle reste maître du champ de bataille. Le comte de Charolais pouvait à bon droit en être fier, et l'on comprend bien qu'il en ait conçu ce sentiment de supériorité militaire que Commynes déplore (*Mémoires*, éd. Calmette & Durville, Paris, 1924, vol. 1, p. 37-38).

29. Voir le texte en fin d'article, 4e §, l. 16-17.

30. Le duc de Bourbon d'abord seul, puis ses alliés les princes du Midi (comte d'Armagnac et Sire d'Albret) et le duc de Nemours.

31. « ... que l'on estimoit à cent mil chevaux, que bons que mauvais, ce que je croy,... » écrit Commynes (*Mémoires*, éd. Calmette (J.) et Durville (G), t. Ier (1464-1474), p. 49. Cette estimation, dont on a longtemps considéré qu'elle était exagérée, nous paraît envisageable. Notons cependant que Commynes ne prétend nullement à l'excellence de ces masses de gens de guerre.

On ne saurait passer sous silence la question de l'« habillage » de la révolte, ce fameux « Bien public » qui, dès le 16 mars 1465, va caractériser ce mouvement. Il me semble important d'insister sur le fait que, dans ce domaine, tout se construit tout au long des événements de 1465. Le point de départ, ou plutôt le point mis en avant par Charles de France, c'est effectivement la misère du peuple, à laquelle il convient de remédier par l'abolition des impôts, mais aussi le dérèglement de la société dans son ensemble.

Parmi les nombreux manifestes et lettres qui nous restent de ces quelques mois, j'ai choisi de présenter la lettre que Charles de France a adressée à son oncle Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le 16 mars 1465, lettre qui se trouve être l'un des tout premiers documents à tenter d'établir les raisons de la révolte et qui semble permettre de bien prendre conscience du caractère flou des motivations et des intentions du mouvement³². Le texte est assez long mais on y trouve l'exposé d'une sorte d'évidence selon laquelle tout va mal, particulièrement pour ce qui concerne l'Église, la justice, la noblesse et le peuple, sans qu'il soit besoin d'en dire plus³³ ou plutôt comme s'il s'agissait d'un poncif de l'époque, qui permet commodément de n'avoir pas besoin d'approfondir la critique du gouvernement de Louis XI.

Outre le lancement de deux formules qui seront prises et reprises à l'envi pendant plusieurs mois : « ... au bien dudit royaume et de la chose publique... » (l. 18) et « ... au soulagement du pauvre peuple, que tant a à porter que plus ne peut... » (l. 27), se trouve ébauchée la démarche des princes ligués : les plus puissants et les plus éminents d'entre eux devront se joindre ainsi que leurs armées afin de constituer une puissance susceptible de prendre les décisions qui s'imposent pour le bien du royaume (l. 34-39), lesquelles demeurent bien vagues, mais devront assurer (l. 42) : « ... le bien de la chose publique et du royaume, et soulagement du pauvre peuple... ». Toutefois, malgré ce flou, trois éléments ressortent nettement de ce texte, qui vont d'emblée assez loin dans la lutte contre le roi : la réunion nécessaire d'une grande puissance militaire, celle d'un conseil des seigneurs, et la désignation d'un chef, manifestement Charles de France, susceptible de remplir les fonctions gouvernementales.

Si on va au-delà de ce texte et de la mi-mars, on se rend rapidement compte que sans impôt, pas d'armée, pas de centaines de lances dont

32. Lettre de Charles de France, duc de Berry, à Philippe le Bon duc de Bourgogne, 16 mars 1465. (Bibliothèque Nationale, Dupuy 539, fol. 150-151 ; édité par Lenglet du Fresnoy, dans les *Preuves des Mémoires de Philippe de Commines*, Paris, 1747, II, pièce XXXVIII, p. 437-438).

33. « ...ne vous en escrit plus autant, car je sçay que assez en estes informé... » Voir le texte en fin d'article, l. 9-10.

chaque seigneur espère la direction – et les émoluments ; on sauvegarde donc la taille des gens de guerre de la disparition programmée des impôts, puis les questions financières disparaissent des revendications générales. Ainsi par exemple, fin juillet, le seigneur de Crèvecoeur (5e §, l. 20-21), questionné sur les finances, est bien embarrassé de répondre quoi que ce soit de précis³⁴. Notons qu'il ne mentionne pas même l'abolition des impôts.

Et puis on se rend compte aussi que le roi, sans impôt, aura bien du mal à payer les énormes pensions qu'espèrent tous ces beaux défenseurs du peuple ; la revendication fiscale disparaît donc assez rapidement au profit de la Réforme – vieille habitude des derniers siècles du Moyen Age – car c'est la gestion qui est mauvaise, pas le principe fiscal. Bref, il faut, comme d'habitude, changer le Conseil royal et faire en sorte d'obliger le roi à bien gouverner.

Soit. Mais qui pourra mener à bien une telle réforme ? Eh bien les Etats, régulièrement convoqués ; et voilà les Etats généraux qui apparaissent³⁵ comme revendication majeure des princes³⁶.

Après les combats terribles de juillet et le temps de l'apaisement, pendant le siège de Paris, on se rend aussi compte que tout cela est tout de même bien compliqué, prendra du temps, alors que le « pauvre peuple n'en peut plus ». Comment faire pour aller plus vite ? Eh bien le passé nous met sur la voie : une bonne vieille commission de Réforme³⁷, avec des hommes nobles, sages et avisés, qui naturellement prendront en toute indépendance les bonnes décisions. Autre

34. Interrogatoire du seigneur de Crèvecoeur, 5e §, l. 20-21 : « Dit aussy que des finances n'en a ouy parler en quelxconques manières, fors que la commune voix estoit que lesditz seigneurs prétendoient y pourveoir et donner ordre comme ès choses dessusdites, à la descharge du peuple et bien commun dudit royaume. »

35. Cette revendication semble apparaître lors des conférences de la Roche-au-Duc (probablement Rochefort-sur-Loire), près d'Angers, qui réunirent pour le roi son oncle René d'Anjou, et pour les princes Charles de France, le duc de Bretagne et Dunois, entre le 22 et le 27 ou le 28 mars 1465. On connaît le détail des revendications émises alors grâce aux réponses que fit le roi, le 1er avril, dont nous avons conservé le texte (B.N., Dupuy 539, pièce 12, fol. 33 à 40, copie du temps, édité, d'après une copie moderne de l'abbé Le Grand, par Lenglet du Fresnoy, dans les *Preuves...* op. cit., p. 445-452).

36. Revendication qui va rester l'une des principales du Bien public pendant cinq mois, jusqu'à la fin août 1465.

37. Il ne reste aucun document fiable sur l'émergence de l'idée d'une commission de Réformateurs, notamment parce que l'essentiel des discussions et négociations se déroule à Paris et que des archives de la municipalité de Paris à la fin du Moyen Age ne restent que des épaves. Rappelons cependant que ce procédé, rare, était cependant récurrent aux XIV^e et XV^e siècles. Voir notamment Contamine (Ph.), *Le vocabulaire politique en France à la fin du Moyen Age : L'idée de réforme, dans Etat et Eglise dans la genèse de l'Etat moderne. Actes du colloque organisé par le Centre national de la Recherche scientifique et la Casa de Velazquez, Madrid, 30 novembre et 1er décembre 1984*, éd. GENET (J.-Ph.) et VINCENT (B.), Madrid, 1984, p. 145-156 ; et RIMBOUD (M.), *La paix du Bien public : démesure et marchandages (août-novembre 1465)*, op. cit., p. 337-338.

avantage pour ces princes qui commencent à penser plus à eux-mêmes qu'à l'intérêt, non pas du peuple, mais de l'ensemble de la haute-noblesse, pouvoir mettre dans cette commission des hommes à eux qui défendront leurs propres intérêts...

Et ce faisant, nous arrivons tout doucement à l'époque des traités de paix qui vont effectivement, mais notamment, mettre en œuvre cette commission.

Cela dit, grande est l'importance de ce surgissement de la question de la Réforme au moment où la royauté est dans une situation de faiblesse, mais j'ai plutôt choisi d'insister sur les aspects liés au gouvernement direct du royaume, et nous y revenons.

Ceux-ci, en effet, touchent à ce que j'appellerai la dialectique centre-périphérie, qui intéresse de façon renouvelée la recherche historique médiévale depuis maintenant un bon quart de siècle.

A la faveur des heurs et malheurs de la Guerre de Cent ans, les principautés des grands féodaux et des princes apanagistes ont atteint un point de perfection tel que la question de l'indépendance, ou tout au moins de la conservation des « libertés » considérables par rapport à l'Etat royal, se pose. Mais, on sait bien que la même évolution (guerre anglaise et croissance de la puissance fiscale de l'Etat royal) a amené les princes à dépendre de plus en plus des contributions royales pour subsister — à l'exception notable, mais que l'on peut envisager de relativiser³⁸, du duc de Bourgogne — ce qui les amène à refuser la rupture définitive, sous peine de privation de pensions, d'avec un pouvoir des empiètements duquel ils se défendent pourtant sans cesse. Logiquement, ne peut que croître la volonté de contrôler ce pouvoir royal pour ne plus en dépendre.

Cette contradiction insurpassable des princes qui veulent être de plus en plus à la *périphérie* du royaume, voire s'en affranchir complètement — que l'on pense à la Bretagne — tout en essayant d'en contrôler le *centre*³⁹, constitue la vision historiographique récente.

La question est donc de savoir s'il est envisageable de se mesurer avec la puissance de l'Etat royal tel que Charles VII l'a laissé à son fils.

C'est là que l'événement du Bien public joue un rôle fondamental. En effet, l'un des présupposés de l'Etat royal moderne réside dans la

38. Si l'on considère, par exemple, l'avidité avec laquelle Philippe le Bon se jette sur les 400 000 écus offerts en 1463 par Louis XI pour le rachat des villes de la Somme — qui lui avaient été concédées par Charles VII lors du traité d'Arras de 1435.

39. Contradiction entre « la volonté de tenir le centre tous ensemble et celle de contrôler la périphérie chacun pour soi », écrit joliment E. Le Roy Ladurie dans *L'Etat royal de Louis XI à Henri IV, 1460-1610. Histoire de France*, t. 2, Paris, 1987, p. 83.

supériorité du centre sur la périphérie ; or, la guerre civile de 1465 administre la preuve que la périphérie unie même de façon imparfaite est plus puissante que le centre, lequel a pourtant le temps et les moyens de concentrer ses forces militaires et financières : n'oublions pas que, entre septembre et octobre 1465, les princes gagnent la guerre et peuvent imposer leur volonté au roi vaincu.

En outre, on sait que cette volonté a pu, dans le courant de l'été 1465, aller jusqu'à l'exigence d'une organisation étatique radicalement nouvelle dans l'histoire politique de la France médiévale ; on sait aussi que la résolution de la crise qui laisse globalement intact le pouvoir de Louis XI est moins due à l'habileté de celui-ci qu'aux tergiversations et aux divisions entre les vainqueurs, et surtout à la lenteur avec laquelle les princes ont mis au point un véritable programme politique, avec lequel ils étaient d'ailleurs loin d'être tous d'accord.

C'est à dire que le Bien public permet de remarquer que ce ne sont pas les mêmes princes qui mettent en avant les mêmes revendications. Dans l'ensemble, les plus puissants ont avant tout des prétentions de restauration ou de confirmation d'indépendance, comme le duc de Bretagne⁴⁰, ou bien des exigences territoriales fortes, comme le comte de Charolais avec les villes de la Somme⁴¹, ou Charles de France pour la Normandie. En outre, le comte de Charolais mêle au Bien public des enjeux de pouvoir internes à l'Etat bourguignon⁴². D'autre part, les moins puissants des princes sont dans l'ensemble à la recherche de places⁴³ et d'argent, mais aussi pour certains du contrôle du gouvernement lui-même, ces aspects ne s'excluant pas les uns des autres. Ces deux camps, si l'on peut dire, se retrouveront dans des situations tout à fait différentes au lendemain de la victoire, ce qui explique en partie l'étonnante conclusion de la guerre civile⁴⁴.

40. La préoccupation de Louis XI de réintégrer la Bretagne en tant que « fief » ordinaire de la couronne est à la fois une des lignes politiques fortes des premières années du règne et l'origine principale de la formation de la Ligue du Bien public en 1464-1465. Voir à ce sujet, par exemple, POCQUET du HAUT-JUSSE (B. A.), Une idée politique de Louis XI : la sujétion éclipse la vassalité, *Revue historique*, 226 (1961), p. 383-398.

41. Dont il estime que le rachat par Louis XI est injustifié, et qu'il finira par obtenir en faisant sa paix avec le roi.

42. Il est parfaitement clair que l'engagement du comte de Charolais dans la guerre civile correspond aussi au désir d'affirmer sa nouvelle prépondérance au sein du gouvernement de son père, vieillissant, en écartant l'influence française et en rassemblant sous son commandement l'essentiel de la noblesse bourguignonne.

43. Celle de connétable est particulièrement convoitée, notamment par le duc de Bourbon.

44. C'est à dire que, dans l'ensemble, les plus grands princes (le comte de Charolais, Charles de France, dans une moindre mesure le duc de Bretagne) vont être satisfaits par le roi, qui dans l'ensemble se retranchera derrière ces concessions considérables pour ne répartir que les « miettes » aux seigneurs de moindre envergure. Voir RIMBOUD (M.) La paix du Bien public : démesure et marchandages (août-novembre 1465), *op. cit.* p. 338-340.

Alors, à la *parfin*, comme on disait jadis, que voulaient donc ces princes, à la place du roi ? Eh bien, il me semble d'abord qu'il est hors de question de se passer du roi, et même de ce roi-là. Comment donc le forcer à changer radicalement de politique ?

C'est probablement ce qui est le plus complexe à dégager, tant les princes coalisés mettent de temps à préciser leurs intentions. Il paraît clair que l'on commence par « tenir les champs »⁴⁵ pour imposer des changements dans la composition du conseil royal, ce qui conduira à un changement de politique, ce qui est la manière classique ; la revendication postérieure de la réunion des Etats généraux émane des princes de l'Ouest du royaume, c'est à dire de Bretagne où se sont réunis les opposants les plus au fait de la situation politique, François II lui-même mais surtout ses conseillers Dunois et Thomas Basin⁴⁶, et ne sera reprise que progressivement par les princes qui n'ont évidemment pas le même intérêt à s'occuper des affaires du royaume *stricto sensu*.

Enfin, il faut insister sur l'étonnante période au cours de laquelle les révoltés proposent un changement radical du mode de gouvernement dans lequel l'autorité des Etats est appelée à se substituer à celle du roi, et où les princes auraient le contrôle des finances, de l'administration et de l'armée — programme de limitation de la monarchie dont Dunois est très probablement l'auteur⁴⁷. Certes, il n'est pas longtemps question de cette révolution⁴⁸, mais il est intéressant de remarquer jusqu'où ont pu aller un certain nombre de princes après seulement

45. Dès le 16 mars, Charles de France l'indique très clairement au duc de Bourgogne, comme on le voit dans sa lettre à la l. 34.

46. Evêque de Lisieux depuis 1447, Thomas Basin (1421-1489) joue un grand rôle dans l'histoire du Bien public auprès de Charles de France et principal inspirateur du programme de réforme dont le principal instrument, une grande commission de 36 réformateurs, est créé par le traité de Saint-Maur-des-Fossés. Il est également l'auteur d'ouvrages historiques extrêmement intéressants, témoignant d'une réflexion profonde sur les événements dont il est le contemporain et souvent l'acteur, qui sont l'une des sources essentielles de l'histoire du Bien public, tout particulièrement son *Histoire de Louis XI*, éd. Samaran (Ch.), vol. 1, Paris, 1963 (livres I (1461-1645) et II (1465-1469), et son *Apologie ou plaidoyer pour soi-même*, éd. Samaran (Ch.) et Groër, Paris, 1974.

47. Le 23 août 1465, une délégation de hauts personnages de la ville de Paris, conduite par l'évêque de la ville Guillaume Chartier, s'était rendue au château de Beauté pour y entendre les demandes des princes. Celles qui ont été formulées ce jour là dépassent largement, par leur audace, tout ce qu'on avait entendu dire jusqu'alors, puisqu'on y réclame, outre la réunion des Etats, dont l'autorité est appelée à se substituer à celle du roi, le contrôle des finances, la nomination aux offices, le contrôle de l'ensemble de l'armée, la gouvernance de la personne du roi, plus l'entrée dans Paris. C'est un véritable programme de limitation de la monarchie (voir les détails dans *Journal parisien de Jean Maupoint*, op. cit. § 101, p. 63-65).

48. Car le déroulement complexe des événements durant le mois de septembre ramène d'abord l'espoir dans le camp royal avant que la perte de la Normandie scelle le sort de la guerre ; dans l'un et l'autre cas, les demandes de changement d'ensemble vont laisser rapidement la place aux accords personnels entre Louis XI et les seigneurs.

cinq mois de révolte. Cela montre non seulement l'ampleur de la crise mais encore à quel point certains princes connaissaient bien la monarchie des Valois, qu'ils étaient à la fois capables de combattre avec succès et de remplacer par un système cohérent fondé sur une association entre l'aristocratie et le parlementarisme urbain.

Certes, ce moment est éphémère – deux, trois mois peut-être ? – il ne doit pas moins en avoir sa juste place dans l'histoire de l'État royal à la fin du Moyen Âge.

Pièces justificatives

Lettre de Charles de France, duc de Berry, à Philippe le Bon duc de Bourgogne, 16 mars 1465.

(Bibliothèque Nationale, Dupuy 539, fol. 150-151 ; édité par Lenglet du Fresnoy, dans les *Preuves des Mémoires* de Philippe de Commines, Paris, 1747, II, pièce XXXVIII, p. 437-438).

« Très cher et très amé oncle¹, je me recommande à vous tant comme je puis, vous plaise sçavoir que depuis aucun temps en ça j'aye eu souvent les clameurs de plusieurs seigneurs du sang, mes parents et aucuns nobles hommes de ce royaume, en tous estats du désordonné et patent gouvernement, qui est par les gens et estat autour de Monsieur², pleins de toutes mauvaiseté et iniquité, lesquels pour le profit et affection singulière et désordonnée, ont mis Monsieur en soupçon et haine devers vous et moy, et tous les seigneurs du royaume, mesmement vers les rois de Castille³ et d'Escosse⁴, alliez de si long-temps à la couronne, que chacun sçait, au regard comment l'auctorité de l'Eglise est gardée, justice faite et administrée, les nobles maintenus en leurs droits de noblesse, le pauvre peuple supporté et gardé de oppression ; ne vous ne escrit plus autant, car je sçay que assez en estes informé, et moi desplaisant des choses dessusdites, ainsi que doit estre, comme celuy à qui le fait touche de si près que chacun sçait ; et désirant y pourveoir par le conseil de vous, desdits seigneurs et parents, et autres notables hommes, qui tous m'ont promis ayder et servir, sans y espargner corps ne biens, au bien du royaume et de la chose publique d'ice-luy, aussi pour sauver ma personne, que je sentoie en danger ; car incessamment et couvertement, mondit Sieur et ceux d'allentour luy, parloient de moy paroles telles, que par raison me devoient donner cause de douter ; je me suis départy de mondit Sieur, et devenu devers beau cousin de Bretagne⁵, lequel m'a fait si bon et louable recueil, que assez ne m'en sçau-rois louer, et est délibéré de me servir de corps, biens et de toute sa puissance au bien dudit royaume et de la chose publique ; et pour ce, très-cher et très-amé oncle, que mon desir est de m'employer avec vous et lesdits sieurs mes parens, par le conseil desquels je veuille user et non autrement à la réponse et bonne adresse dudit royaume désolé, et que je sçais que estes des plus grands du royaume à qui le bien et le mal touche bien avant, et doyen des Pairs de France⁶, prince renommé d'honneur et de bonne justice,

1. En 1409, Philippe le Bon avait épousé en premières noces Michèle de France, sœur de Charles de VII. Malgré la mort de celle-ci en 1422 et les deux remariages du duc de Bourgogne, celui-ci n'en restait pas moins l'oncle de Louis XI et de Charles de France, selon la tradition médiévale.

2. Le roi Louis XI, naturellement.

3. Henri IV de Trastamare ou de Transtamare, roi de Castille de 1454 à 1474.

4. James III, roi d'Ecosse de 1460 à 1488. L'auteur de la lettre ne les met pas particulièrement en cause ; il s'agit là d'une critique générale de la politique étrangère de Louis XI.

5. François II, duc de Bretagne de 1458 à 1488.

6. Comme duc de Bourgogne et comte de Flandres.

ainsi qu'il appert par vos grands faits, conduite et entretenement de vos grandes seigneuries ; et sçachans que la désordonnance dudit royaume vous a desplû et desplaist, comme raison est, desirois de tout mon cœur avec vous et les autres seigneurs mes parens, pouvoir assembler, afin de pourveoir par conseil de vous et d'eux à tous les faits, qui par déffaut d'ordre de justice et police, sont aujourd'huy en tous les estats dudit royaume, et au soulagement du pauvre peuple, que tant a à porter que plus ne peut, et mettre tel ordre en tous endroits, qu'il puisse estre à Dieu plaisant, à l'honneur et félicité dudit royaume, et en la rétribution d'honneur et de mémoire perpétuelle de tous ceux qui s'y seront employez ; si vous prie, très-cher et très-amé oncle, que si cette matière, qui est si grande et pour la bonne fin, vous plaise monstrier et assister, à vous employer, et aussi faire employer mon beau-frere de Charolois⁷, votre fils, en mon ayde, comme je m'y suis toujours confié que le feriez, et afin que vous et moy nous puissions assembler, qui est la chose que plus désire, pource que mon intention est de brief incontinent entrer en pays et tenir les champs avec lesdits autres princes et seigneurs, qui m'ont promis moy accompagner et ayder ; je vous prie qu'il vous plaise vous mettre sus⁸ encore de vostre part en pays vers France, et au cas que faire ne le pourriez, y voulissiez faire venir mondit beau-frere de Charolois, à toute bonne puissance de gens, et avec ce envoyer et faire venir aucuns de vostre conseil feable, pour estre et assister pour vous, à ce que les autres Seigneurs du Sang adviseront estre à faire pour le bien du royaume, et par lesquels pourrez tousjours estre informé de ma bonne et juste intention, laquelle par vous et lesdits autres Seigneurs du Sang se veuille conduire, et non autrement ; et pour ce que par mondit beau-frere en vostre absence, si a fait et dit pour le bien de la chose publique et du royaume, et soulagement du pauvre peuple, je le soustenday et maintiendray tant que je vivray, et de ce pouvez estre bien certain, très-cher et très-amé oncle ; toujours vous me ferez sçavoir se il est chose que pour vous puisse, et je le feray de bon cœur, priant Dieu qu'il vous doint bonne vie. Escrit à Nantes en Bretagne le seiziesme jour de Mars.

La suscription. A mon oncle le Duc de Bourgogne.

La souscription. Vostre nepveu Charles⁹. »

7. Charles de Bourgogne, comte de Charolois, avait été fiancé à Catherine de France, sœur de Louis XI et de Charles de France, de 1439 à la mort de cette princesse en 1446. Selon la tradition médiévale, cela faisait pour toujours des trois jeunes gens des « frères »

8. C'est à dire lever une armée.

9. On ne saurait douter que Charles de France approuve les termes de cette lettre, manifestement rédigée par le duc de Bretagne François II et par ses conseillers, particulièrement, en l'occurrence, le comte de Dunois

Interrogatoire du seigneur de Crèvecoeur, fait prisonnier par les Français à la bataille de Montlhéry, juillet 1465.

(Bibliothèque Nationale, N.A.F. 7169, fol. 29 ; édité par J. Quicherat, *Lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Guerre du Bien public en 1465*, dans *Mélanges historiques*, éd. Champollion-Figeac, 1^{ère} série, vol. II, 2^e partie, Paris, 1843, p. 352-353.)

« C'est la rеспonce que fait messire Anthoine de Crèvecuier¹, chevallier, prisonnier, sur aucuns poins et articles sur lesquelz a esté enquis par monseigneur l'Admiral².

Premièrement, s'il a jamais ouy dire en conseil secret à part, en général, ne autrement, aux conseillers familiers, domestiques ne autres serviteurs ou alliez de monseigneur de Charollès³, que les seigneurs du sang du roy et leurs alliez vouldissent faire et commettre régent ne connestable en ce royaume. A quoi respond ce que s'ensuit :

C'est assavoir que par plusieurs et souventes foiz, il a ouy dire à plusieurs du conseil dudit seigneur de Charollès, en devisant avec les chevalliers, escuyers et autres de l'ostel dudit seigneur, que ledit seigneur de Charollès et autres avec lesquelz il estoit allié, estoient délibérez, eulx assemblez, faire un régent, ensemble un connestable, oudit royaume, et donner ordre, provision et police au gouvernement et régime dudit royaume, à la conservation du bien publicq et descharge du povre peuple d'iceluy (et que ilz entendoient faire régent mondit seigneur de Berry, mais du connestable ne sçait le nom), semblablement ou fait de la justice, pourveoir aux tailles, impostz, aydes et aultres menues souffranges mis et imposez sur le povre peuple et commun du royaume.

Et en tant que touche le fait des gens d'armes, dit qu'il a ouy dire plusieurs fois que lesditz seigneurs, comme monseigneur de Berry⁴, Charollès, Bretagne⁵, Bourbon⁶ et autres, devoient avoir chacun leur porcion et quantité desdiz gens d'armes ; mais que jamais n'en ouït parler en conseil ne audit seigneur de Charollès, fors aux familiers et domestiques dudit seigneur et à ses gens d'armes.

Dit aussy que des finances n'en a ouy parler en quelxconques manières, fors que la commune voix estoit que lesditz seigneurs prétendoient y pourveoir et donner ordre comme ès choses susdittes, à la descharge du peuple et bien commun dudit royaume.

1. Antoine de Crèvecoeur, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne Philippe le Bon.

2. Jean de Montauban (v. 1412-1466), maréchal de Bretagne, créé Grand maître des forêts puis Amiral de France à l'avènement de Louis XI en 1461.

3. Charles de Bourgogne, comte de Charolais, fils et héritier du duc Philippe le Bon.

4. Charles de France, duc de Berry, frère de Louis XI.

5. François II, duc de Bretagne.

6. Jean II, duc de Bourbon.

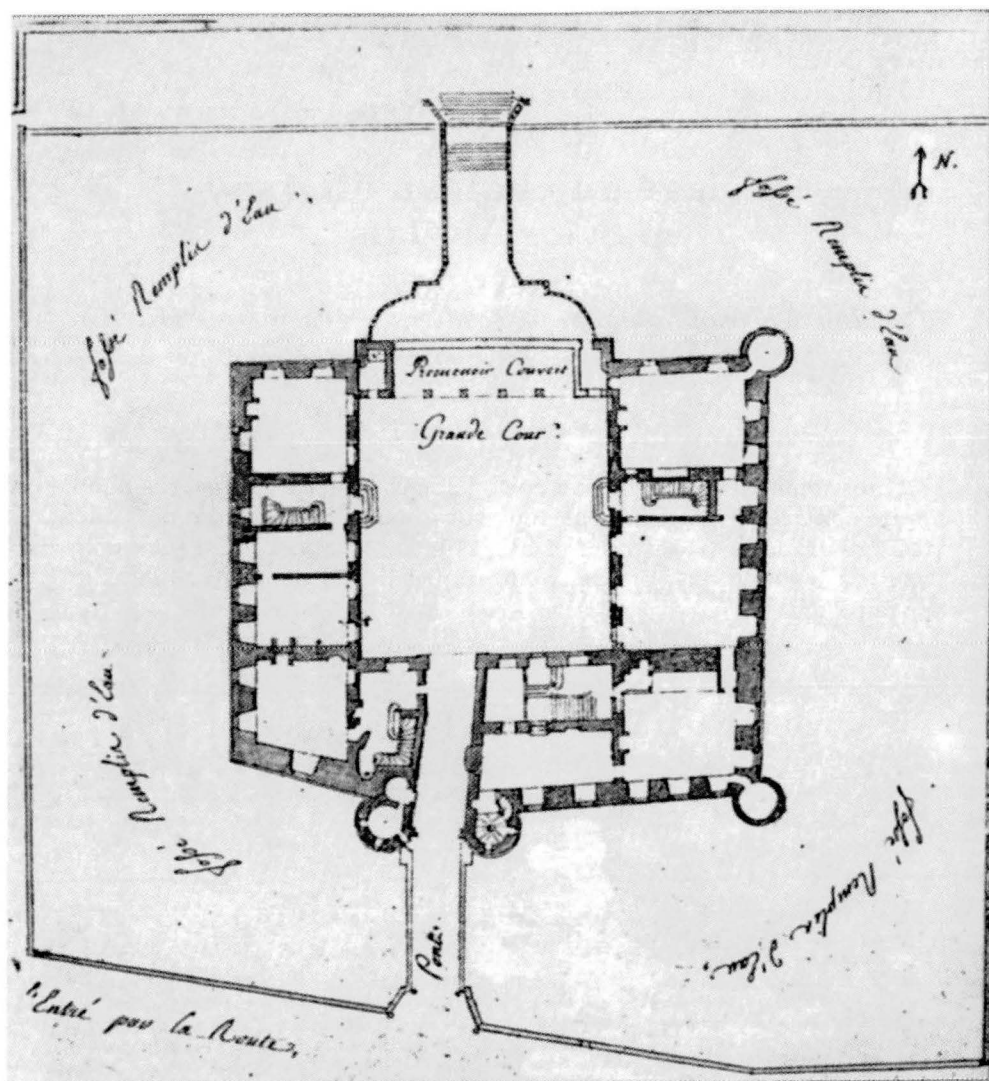
Dit aussi qu'il a ouy dire que ce qui a meu et meut lesditz seigneurs du sang à faire ceste division et trouble, procède de cinq ou six personnages qui sont à l'entour du roy.

Dit plus que lesditz seigneurs convenus et assemblez doivent faire remonstrer au roy qu'il pourveoie aux chouses susdittes, et au cas qu'il n'y pourveoye, lesditz seigneurs sont délibérez y pourveoir à leur povoir.

Et du tout contenu cy-dessus, ne scet que par ouir dire aux gens du conseil, chevalliers, escuyers et serviteurs dudit seigneur, et que jamais n'en ouit parler en conseil, et que nul n'en a riens sceu de leur voulloir jusques à ce qu'ilz ayent esté assemblez.

Dit aussi ledit chevallier, qu'il a plusieurs fois ouy dire audit monseigneur de Charollès et à tous ses conseillers, gens de guerre, serviteurs, et autres, qu'ilz ne désiroient fors que il y eust bonne union entre le roy et lesditz seigneurs de son sang ; et en tant qu'à luy touchoit, qu'il ne vouloit fors trouver moyen de les apointer amiablement. Et dit de vérité sçavoir qu'il n'y a celuy du party dudit seigneur qui soit las de plus estre en cest train, et que ilz y sont contre leur voullenté. Et si d'autre chose on le veult enquérir, il est prest d'en dire la vérité de tout ce qu'il pourra sçavoir.

Signé : Crèvecoeur »



Plan du château à la Révolution.
Projet de transformation en « maison-force » (A.D. 78).

Le siège du château d'Orsay par les Anglais

Pierre CATHALA

Président du Comité d'histoire locale d'Orsay et environs (CHLOÉ)

cathala.pierre@wanadoo.fr

Nous sommes en 1423 et cet épisode de la guerre de Cent Ans dans notre contrée est rapporté par deux chroniques de cette époque, celle d'Enguerrand de Monstrelet (1400-1444) et le *journal d'un Bourgeois de Paris* (1405-1449). Les deux chroniques concordent assez bien sur ce fait d'armes.



VUE DU CHATEAU D'ORSAY.

Appartenance à M. de L'Estourville Seigneur d'Orsay, L. Michel, A. P.

Vincent, del.

Le contexte

Le bourg d'Orsay est complètement dévasté comme tout le Hurepoix, la région est exsangue. Voici ce qu'écrivait Henri Martin, dans sa monumentale Histoire de France, avec beaucoup de vérité : « ... la bourgeoisie a subi la ruine du commerce et de l'industrie, la disette, les proscriptions, les exactions de tous les partis vainqueurs ; mille calamités réunies ont dépeuplé les villes sans faire grâce aux châteaux ; tous ont aussi connu les angoisses et les larmes ; mais toutes ces douleurs ensemble ne sont rien auprès des douleurs des paysans ; le peuple des campagnes, compté pour rien dans la société politique et toujours opprimé dans les temps les plus calmes, n'est plus maintenant courbé sous la main de ses maîtres, mais écrasé sous les pieds de mille tyrans mercenaires, il n'est plus baigné dans sa sueur, mais broyé dans son sang, ravalé au-dessous des brutes des forêts, parmi lesquelles il va effaré, mutilé, chercher de sauvages asiles. C'est la misère des misères, le fond du puits de l'abîme où aboutissent tous ces cercles de désolation. »

Au lendemain de la guerre de Cent Ans, Orsay ne comptait que cinq à six feux soit environs 25 habitants, alors que toutes ces bourgades de la vallée de l'Yvette étaient densément peuplées et tiraient parti du vaste marché parisien.

Au tout début du XV^e siècle Raymond Raguier vient d'acquérir la terre d'Orsay ; il était un des fidèles placés par Isabeau de Bavière dans l'administration française. Certains historiens en déduisent qu'il serait arrivé dans son entourage sur la terre de France. En 1402, il était « Maître de la Chambre aux deniers du Roi » et quinze ans plus tard il fut désigné comme un des « Trois généraux commissaires sur le fait de toutes les finances pour le Roi » ; un titre bien pompeux car les finances du royaume étaient, elles aussi, exsangues.

Mais, surtout, Raymond Raguier était très proche d'un haut dignitaire du régime, Jean de Montagu, qui avait fait l'acquisition de la seigneurie de Marcoussis avec d'autres fiefs dans la région. Immensément riche, ayant bénéficié des larges libéralités de Charles VI (certainement dans ses moments de folie), il fit construire à Marcoussis de 1400 à 1408 un splendide château, un monastère (ce sera celui des Célestins), et le chœur de l'église paroissiale. Nous connaissons tous le sort épouvantable qui lui sera réservé, arrêté par Jean Sans Peur, Duc de Bourgogne, il sera décapité et son corps pendu au gibet de Montfaucon.

C'est Raymond Raguier qui était chargé en tant que régisseur de la surveillance de ces énormes travaux et de la paye hebdomadaire des

ouvriers qui avait lieu sur une grande pierre de grès en forme de table d'autel. Dans les mêmes années Raguier s'occupait aussi de faire bâtir son propre château sur le flanc sud de la bourgade, en contrebas du village, à l'emplacement de l'ancienne « maison fort » ou « ferté » que tenaient deux siècles plus tôt à Orsay les seigneurs de Palaiseau.

Nous ne possédons aucun dessin représentant le château dans son état primitif. Mais tout indique qu'il devait ressembler d'aspect comme de dimensions à celui de Marcoussis, son exact contemporain. Toute sa défense reposait sur ses larges et profonds fossés, larges de 15 mètres au moins.

Toutes ces forteresses dans le voisinage de la capitale du royaume sont très vite mêlées aux chaudes luttes pour le pouvoir en ce début du XV^e siècle. Pris et repris par les Armagnacs et les Bourguignons, les Français et les Anglais, suivant que la fortune de la guerre ramenait les uns ou les autres dans le pays.

Dans son ouvrage sur l'histoire de Marcoussis, Henri Germain rapporte qu'au mois de mars 1423, Marcoussis, suivant le destin des places fortes des environs de Paris, dut se rendre aux Anglais, commandés par le duc de Bedford, oncle du jeune roi Henri VI qui avait fait son entrée à Paris comme roi de France.

Jean sans Peur, Duc de Bourgogne, entre en vainqueur dans Paris en 1418. Raymond Raguier pour échapper à la vengeance du Bourguignon et au même sort que Jean de Montagu, doit s'enfuir tout comme le dauphin, le futur Charles VII, au sud de la Loire, très certainement à Bourges où il décèdera en 1421.

C'est Gillette Raguier, sa fille, qui hérita alors de la seigneurie d'Orsay et de son château, mais certainement n'avait-elle pas les capacités de son père en ces périodes de guerre permanente pour sauvegarder son château puisque en 1423 il sert de refuge à une bande armée constituée de soldats perdus ou déserteurs, de criminels, de bandits ou autres larrons.

Tous ces malfaiteurs faisaient régner la terreur dans tout le pays : « Les larrons qui étaient dedans le chastel étaient pire que Sarrasins que oncques fussent » dira le Bourgeois de Paris dans ses chroniques. Ils rançonnaient une population déjà exsangue et à cela s'ajoutaient les supplices qu'ils leur infligeaient et « N'est nul qui creust la douleur et la tyrannie qu'ils faisaient souffrir aux chrestiens qu'ils prenaient ».

Pour se débarrasser de ces tyrans, les troupes anglaises du Duc de Bedford qui occupaient Paris vont faire le siège du château d'Orsay en 1423, la deuxième semaine de juin. Ce fut l'occasion d'une belle revanche pour les populations voisines : « ceux de Paris et des villages

d'entours y allèrent de bon cœur, et fut assiégé le dit chastel moult âprement ».

Pour Enguerrand de Monstrelet, le siège dura six semaines car les brigands avaient accumulé par vols et pillages suffisamment de denrées à l'intérieur de l'enceinte du château. Malgré une forte résistance « Moult se défendirent les larrons », les assiégés finirent par se rendre aux soldats anglais.

On conduisit alors, à pieds et sous bonne escorte, les prisonniers à Paris, liés deux à deux avec une corde qui leur serrait fortement le cou et d'autres tenants leur épée la pointe appuyée sur leur poitrine en signe de soumission et de repentance et ainsi ils furent amenés à l'hôtel des Tournelles en la présence du Duc de Bedford, le jour de Saint Protais et Saint Gervais précisera le Journal d'un Bourgeois de Paris.

Enguerrand de Monstrelet ajoute que la Duchesse de Bedford fut prise de pitié pour eux et intercédâ auprès de son mari pour obtenir leur libération. Etonnant geste d'humanité en ces temps de luttes sans merci !

Cet épisode guerrier dut paraître assez important à la population pour en garder la mémoire car, fait assez singulier, Le Magasin Illustré, du 4 octobre 1868 y consacra une colonne dans un article sur Orsay.

La Bataille de Montlhéry

Gérard GUELDRY

Président de la Société historique de Montlhéry

gueldry.gerard@neuf.fr

Il y a 550 ans, le 16 juillet 1465, les territoires de Montlhéry et Longpont étaient le théâtre d'une sanglante bataille entre la Ligue du Bien Public et le roi de France, Louis XI.

La bataille de Montlhéry a été une drôle de bataille. Les protagonistes n'avaient apparemment pas très envie d'en découdre. L'issue a été incertaine et les deux parties se sont déclarées vainqueurs. Elle a été marquante aussi car c'est la dernière fois que les grands seigneurs du royaume ont pris les armes contre leur suzerain le roi de France. Il y a bien eu, au fil des siècles, des complots mais jamais jusqu'à livrer bataille. Les deux armées face à face étaient fondamentalement différentes.

D'un côté l'armée royale, réorganisée par le père de Louis XI (Charles VII) en armée de professionnels, avec une hiérarchie et un entraînement tout au long de l'année même en temps de paix.

De l'autre côté, un ost féodal, dernier vestige de la période moyenâgeuse, et les grands seigneurs.

Constitution de la Ligue du Bien Public

Pendant la guerre de Cent ans, de grandes familles féodales se sont reconstituées. Pour rétablir son autorité, Charles VII a dû lutter contre les puissants ducs de Bretagne, de Bourbon, d'Alençon, d'Armagnac, etc.. Pendant cette guerre les grands seigneurs en ont prit à leurs aises. L'autorité du roi de France est toute symbolique. Charles VII essaiera de les rapprocher du giron royal sans succès. Louis XI continuera cette lutte et passera tout son règne à les combattre et à les vaincre ; l'un de ses plus grands adversaires sera le duc de Bourgogne

Le 22 juillet 1461 c'est la mort de Charles VII à Mehun-sur-Yèvre. Louis XI est absent lors des funérailles royales à Saint-Denis, montrant ainsi le peu d'estime qu'il porte à son père. Il montre aussi un de ses traits de son caractère, il a la rancune tenace. Trois semaines plus tard Louis XI est sacré à Reims. Lors de l'entrée du roi dans Paris, le 30 août 1461, Philippe III Le Bon, le duc de Bourgogne, se fait remarquer avec son escorte comptant pour la moitié du cortège et comprenant une imposante troupe en armes

A l'arrivé au pouvoir de Louis XI, c'est le grand chambardement. Le nouveau roi fait place nette et tout ce qui a trait de loin ou de près à Charles VII est remis en cause. Il efface l'administration de son père. Il révoque de nombreux officiers (Chancelier, président du parlement, baillis, sénéchaux,...). Il crée ainsi un grand mécontentement. Les seigneurs se regroupent contre Louis XI et la Ligue du Bien Public se forme en 1465.

Il y a, bien sûr, deux versions qui s'opposent, celle où les seigneurs ne pensent qu'au peuple et défendent les intérêts généraux et celle où ils cherchent surtout à défendre leurs avantages. Il est difficile de choisir entre l'une ou l'autre.

Les deux principaux conspirateurs sont, pour des motifs différents, le comte de Charolais et le duc de Bretagne.

– Le comte de Charolais : Charles n'est, à ce moment, ni duc de Bourgogne, ni encore le Téméraire. Il n'a jamais admis la perte des villes picardes rachetées par Louis XI en 1463 à son père, Philippe le Bon. Il soupçonne également le roi d'avoir voulu le faire assassiner à deux reprises en 1462 et en 1464. La dernière ambassade avait été fort peu amicale et Charles avait dit aux plénipotentiaires, en novembre 1464, ... *qu'avant un an le roi s'en repentira...*

– Le duc de Bretagne : François II, duc de Bretagne, cherche à sauvegarder l'indépendance de son duché. Mais une autre raison motive aussi son ralliement. En supprimant l'hommage simple rendu par les ducs de Bretagne, Louis XI a fait savoir, clairement, que le duc de Bretagne est son sujet. En effet, jusque dans les années 1460, les rois de France n'exigeaient des ducs de Bretagne qu'un hommage simple, c'est à dire que le duc s'y présentait debout l'épée au coté et non à genoux. A cette suppression, le duc de Bretagne rétorque qu'*il n'est pas bon de faire courber l'échine à celui qui n'a jamais ployé le genou.....* »

D'autre part, en s'alliant aux Sforza, Louis XI crée un problème important. En effet, si les Sforza ont commencé par être au service des rois angevins de Naples, c'est un Sforza qui est devenu duc de Milan ; or le duché de Milan est revendiqué par la famille d'Orléans et le

duché de Naples par les Angevins. Cette alliance contrarie ces familles au point qu'elles décident de rejoindre la Ligue.

Certains grands seigneurs (Jean de Bourbon, Jean V comte d'Armagnac, Jean d'Alençon...) ont été des victimes directes des révocations du début du règne et ils voudraient bien récupérer leur charge et surtout les avantages qui y sont attachés. Quant au frère du roi, Charles, le duc de Berry, qui sait qu'il n'a aucune chance de monter sur le trône sinon d'éliminer Louis XI, il rejoint la Ligue pour cette raison. Il y sera placé en prête-nom à sa tête.

On voit que les motifs de la création de la Ligue s'éloignent un peu du Bien Public.

Avant bataille, la campagne du Bourbonnais...

Au mois de mars 1465, le premier à déclencher les hostilités est Jean II de Bourbon, le beau-frère du roi, qui donne l'ordre que « dans tout le pays de son obéissance » on se saisisse des gens du roi. Bourbon rassemble troupes et alliés. Chaque place forte reçoit une importante garnison. Louis XI décide de réprimer le soulèvement de son beau-frère et de mener campagne dans le Bourbonnais. Elle commence le 13 mars à Poitiers. Le 16, il est à Thouars, il passe par Saumur la première quinzaine d'avril puis Tours, du 20 au 24 avril ; Amboise, le 26 avril ; Saint-Aignan, le 28 ; Issoudun, les 4 et 5 mai ; Saint-Amand-Montrond, le 7 mai et Lignières, le 9 mai. Le 12 mai, il assiège Montluçon. La ville se rend après une journée et une nuit de siège, après avoir reçu la garantie du roi d'avoir la vie sauve. Devant la clémence du roi d'autres villes du Bourbonnais se soumettent. La campagne s'accélère et le 21 juin l'armée royale se regroupe à Gannat. Après une brève résistance le château est pris. Et là, changement de décors, le roi laisse ses troupes mettre à sac la ville. Le 23 juin l'armée royale est aux portes de Riom. La paix est signée et les seigneurs de Nemours, d'Armagnac, d'Albret prennent le parti du roi. Nous sommes fin juin et le roi est aux portes de Clermont-Ferrand. Jusqu'au 3 juillet il reste dans la région, mais dès qu'il est informé des mouvements de troupe de la Ligue, il décide de remonter sur Paris. Comme ses troupes ont déjà menée campagne et qu'il leur faut repartir à pied, ce n'est que le 11 juillet qu'elles atteignent Beaugency et le 13 juillet Orléans. Le 14 elles arrivent à Etampes et le 15 à Etrechy. Nous sommes la veille de la bataille et il n'est pas encore arrivé sur le champ de bataille.

Pendant ce temps, les armées de la Ligue...

La course vers Paris de l'armée bourguignonne ne commence pas à Dijon mais à Mézières et Saint Quentin lieu de leur rassemblement. Le 5 mai l'armée bourguignonne prend la direction Paris. Malgré tout ce n'est pas aussi facile. Elle doit batailler car elle traverse les terres picardes qui sont fidèles au roi. Le 6 juin l'armée franchit la Somme à hauteur de Bray. Après quelques escarmouches et batailles, il franchit l'Oise à Pont-Sainte-Maxence. Le 5 juillet Charles est à Saint-Denis où il attend ses alliés comme il a été convenu avec le duc de Bretagne. Malgré tout, il y a quelques combats pour tester la résistance des parisiens. A cette date, le roi est encore vers Riom et commence à remonter vers Paris.

L'armée bretonne est forte de 12 à 15 000 hommes avec une artillerie conséquente. Elle est commandée par les ducs de Bretagne et du Berry, de bons capitaines la composent dont la plupart ont été évincés par Louis XI. En Avril- mai 1465 le regroupement se fait à Chateaubriand. La difficulté principale de cette armée est le manque d'argent ; François II envisage même de quitter la Ligue. Le 13 juillet les Bretons arrivent à Châteaudun. Ils restent sur place car il n'y a plus d'argent dans les caisses. Le comte du Maine qui était chargé par Louis XI de les arrêter ne les attaque pas mais, avec ses troupes, il rejoint Louis XI à Montlhéry

Les armées en présence

L'armée royale

Les troupes royales sont constituées en armée régulière permanente sous la forme de compagnie d'ordonnance composée des troupes de la « petite ordonnance » ou « mortes payes » et des troupes de la « grande ordonnance » composée par les francs archers, la garde écossaise l'artillerie le ban et arrière-ban.

Cette organisation de l'armée date de 1445 et a été mise en place par Charles VII C'est une armée professionnelle avec une organisation moderne assez proche de ce que l'on connaît aujourd'hui.

Tout d'abord les mortes payes, ce sont des troupes de garnison qui assurent le contrôle permanent des nombreuses places fortes du royaume. L'expression est utilisée de leur création jusqu'au XVII^e siècle. Leur organisation est similaire à celle des compagnies d'ordonnance. L'unité de base est la « lance » composée d'un homme d'armes, d'un valet et de deux archers. Ils n'ont pas de chevaux

puisque ce sont des troupes d'infanterie et sont chargées de défendre les places fortes et les villes

Les troupes de la « grande ordonnance » sont celles qui vont livrer bataille et que l'on retrouve à Montlhéry. Ce sont des compagnies de cavalerie dont les chefs ont été ordonnés par le roi. Chaque compagnie est composée d'un certain nombre de lances. Chacune des lances comprend 6 hommes à cheval mais combattant à pied : un homme d'armes, en armure, qui commande la lance (c'est un noble), 1 coutilier, 1 page, 2 archers, 1 valet. La lance de grande ordonnance compte donc deux hommes de plus que la lance des mortes payes. Un an avant Montlhéry, l'armée royale compte 1765 lances (10590 hommes) 23 compagnies dont 12 de 100 lances. Les compagnies ne comptent pas le même nombre de lance certainement en fonction du seigneur qui commande. Le coutilier est un soldat armé d'une lance et d'une dague, il est revêtu d'un haubergeon de mailles surmonté d'une brigandine. L'origine de son nom vient de la coutille (ou *costille*), qui était une épée courte ou dague large et tranchante fixée à une hampe. La coutille est une arme à allonge, qui permet d'attaquer des adversaires distants de trois mètres. C'est la longueur de la hampe qui donnait la distance. Généralement les armes de l'époque étaient issues des outils de tous les jours que l'on adaptait pour s'en servir comme armes.

L'armée royale est composée aussi d'une infanterie de campagne régulière, les francs archers. Ces troupes ont été créées par l'ordonnance du 28 avril 1448. Il s'agit d'une milice paroissiale. Le quota en est un archer pour 80 feux. Le franc archer ne paye pas la « taille » il est exonéré de cet impôt ; il touche quatre livres tournois et son équipement est payé par la paroisse, mais, en contrepartie, il doit s'entraîner chaque dimanche au tir à l'arc. Les francs archers étaient facilement et rapidement mobilisables et en principe, régulièrement entraînés et bien équipés. L'équipement individuel comprend arc ou arbalète, épée, dague, jaque et salade

Des documents attestent de l'existence de la Garde écossaise en 1425. Ce corps d'armes est connu sous le nom « d'archers des gardes du corps du roi » et sera intégré en 1460 dans ce qui devient la première compagnie des gardes du roi dite « écossaise ». À l'intérieur de celle-ci, 25 archers gardes du corps gardent d'énormes privilèges (le terme de « garde de la manche » employé pour ces 25 gardes signifie qu'ils se tenaient à côté du roi pour le protéger). Ce corps garde cette composition jusqu'à sa disparition en 1830. La Garde écossaise était également employée comme unité combattante. Nombre de ses membres furent tués à la bataille de Montlhéry

L'artillerie est l'une des plus modernes de l'époque. Le personnel permanent se compose vers 1465 de 40 à 45 hommes. Les pièces sont légères, assez facile à manœuvrer et peuvent être rapidement mise en batterie. Les boulets sont en pierre et on commence à voir l'apparition des boulets en fonte.

Les troupes composant le ban et l'arrière-ban ne sont pas permanentes. Cela concerne les nobles et possesseurs de fiefs. Ils servent comme hommes d'armes avec 2 ou 3 chevaux et 1 ou 2 auxiliaires. Dès mars 1465, Louis XI fait appel aux nobles de toutes les provinces

L'armée bourguignonne

L'armée bourguignonne est un ost féodal soumis à une hiérarchie précise. Dans le droit féodal, le roi ou le seigneur publiait son ban de guerre et convoquait ses vassaux sous sa bannière et laissait à son ost le soin de se procurer les moyens de combattre. Les hommes d'armes servaient pour un temps déterminé (de quarante à soixante jours). Quiconque désobéissait devenait félon et, comme tel, était privé de son fief et de ses droits. Ce pouvoir de « ban » dont disposait le seigneur était l'un des rouages essentiel de la féodalité. Il permettait d'ordonner, de contraindre, voire de châtier ; en fait, le vassal n'avait pas d'autre choix que de répondre au suzerain ...mais on imagine la motivation de la troupe

C'est Charles qui dirige sur le terrain son armée. Il est secondé sur le champ de bataille par trois lieutenants : Antoine, Bâtard de Bourgogne ; Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein ; Louis de Luxembourg, comte de Saint Pol (Saint-Pol-sur-Ternoise est sis entre Artois et Picardie) qui est qualifié par Commines de « *principal conducteur de ses affaires et le plus grand chef de guerre* ». Chaque lieutenant, en fonction de son statut, a sous ses ordres plus ou moins de seigneurs, par exemple : Saint Pol 39, Ravestein 17 et le Bâtard 9.

Les archers représentent le gros de la troupe bourguignonne Ils représentent près de 80 % de l'effectif. Le parc de l'artillerie bourguignonne est considéré comme un des plus considérables du XV^e siècle (443 bouches à feu pour cette campagne).

Les préparatifs

Le 15, veille de la bataille, Louis XI est à Etampes. Il apprend que Charles a passé la Seine à Saint-Cloud et il s'installe à Longjumeau. Les Bretons ont repris leur marche. Lorsque Louis XI tient conseil, tous ces partisans lui conseillent de ne pas livrer bataille. Louis XI

décide malgré tout de ne pas tenir compte de leur avis. Pourquoi cette décision. Les troupes bretonnes ont repris leur marche en avant et vont grossir l'armée bourguignonne. Il a donné l'ordre au commandant de la place de Paris de sortir avec des troupes et de prendre les Bourguignons à revers. Le créneau pour livrer bataille est étroit. La décision est prise malgré l'absence d'une partie de ses troupes et principalement l'artillerie. Pendant ce temps les Bourguignons attendent sur place tranquillement.

Le jour de la bataille les Bourguignons se mettent en place. Le comte de Saint Pol est prêt très tôt le matin. D'après les textes, Saint Pol couchait dans le village de Montlhéry et quand il vit arriver les premiers Français, il a pensé que c'était toute l'armée royale et il s'est vite replié pour prendre sa position sur le champ de bataille.

Le fait que les champs soient cultivés et que l'on soit en plein été avec une forte chaleur aura une conséquence sur l'issue de la bataille. Les troupes à pied et notamment les archers seront les premières victimes. Les troupes bourguignonnes n'ont aucune visibilité. Surtout qu'à cette époque, les tiges de blé étaient plus hautes qu'aujourd'hui et la taille moyenne des hommes plus petites.

La position de l'armée française est meilleure mais ils ne sont que 400 et le reste de la troupe, avec le roi, n'arrivent sur les hauteurs de Montlhéry que vers 10 – 11 heures. L'avantage est que le roi et ses troupes sont en meilleure situation : ils dominent.

L'armée bourguignonne prend position sur la plaine ; les combats tardant à démarrer, un grand désordre règne ; les cavaliers sont à pied, certain pages ont emmenés les chevaux à l'arrière, bref pas d'organisation ; Il faut dire qu'à cette époque on se battait à pied, les chevaux servaient pour les déplacements

Du côté des français, difficile de donner un effectif, les hommes arrivent au fur et à mesure sur le champ de bataille ; on l'estime à 12 000 à 13 000 hommes. Le roi tergiverse et retarde le combat pour avoir le maximum de combattant mais aussi en espérant le renfort des parisiens. Dans les textes il est noté une haie que l'on ne sait pas trop positionner aujourd'hui mais qui se trouvait sur l'aile droite des français, du côté de Pierre de Brézé. Elle aura son importance au début de la bataille.

La bataille

La bataille débute par un échange de tirs d'artillerie entre les pièces bourguignonnes et les quelques canons français (toute l'artillerie

française n'est pas encore arrivée sur le champ de bataille). Il y a peu de dégât, trop d'imprécision dans les tirs. Aux environs de 14 heures Louis XI se prépare à passer à l'attaque. Il semble convaincu que les parisiens ne viendront pas le renforcer. Il se décide pour une attaque roulante, Pierre de Brézé en première vague, lui en seconde vague et enfin le comte du Maine. Si tout va bien il espère que celui ci choisira de se battre au coté du vainqueur. Dans l'autre camp, Charles tergi-verse, doit il temporiser ou s'engager ? Les parisiens risquent d'arriver S'il attend trop, le gros de l'artillerie ainsi que le reste des troupes à pied du roi vont finir par arriver.

La bataille s'engage, les archers bourguignons qui sont en fait des archers anglais commencent à envoyer leurs traits. A ce moment la cavalerie de Brézé se replie derrière la haie. Stratégie ou repli pour éviter les flèches bourguignonnes ? C'est toujours une interrogation. Les Bourguignons croient à une fuite. La cavalerie bourguignonne charge dans une totale confusion. Elle n'était pas prête, la pseudo fuite de Brézé a déclenché une euphorie, beaucoup de cavaliers n'avaient pas leurs chevaux, les pages les avaient retirés du champ de bataille pour ne pas les effrayer c'est le plus parfait désordre. De peur de rater cette éclatante victoire les chevaliers bourguignons se précipitent dans la mêlée et écrasent au passage les troupes à pied qui sont devant (archers anglais).

C'est alors que Brézé fait demi tour et dévale la colline de chaque coté de la haie en deux corps parfaitement disciplinés ; et c'est la débâcle des Bourguignons Comme ils étaient plus entrainés pour les tournois sur la place de Bruges que pour une charge de ce style, ils prennent rapidement la fuite. C'est au cours de cette charge que le sénéchal de Brézé fut tué. On voit la croix commémorative sur le champ de bataille.

Toute l'aile gauche bourguignonne est entraînée dans la déroute. Les Français les poursuivent jusqu'au charroi et comme, à l'époque, les seigneurs se déplaçaient avec leur trésor et toutes les



La croix commémorative de la bataille de Montlhéry du 16 juillet 1465, dressée sur le lieu même.

vivres et boisson pour la campagne, les Français cessent la poursuite ne résistant pas à l'appât du gain et aussi du vin et des provisions. Les Bourguignons se reprennent, se regroupent et repartent à l'attaque. Les Français se retrouvent encerclés dans les chariots et se font massacrer, après être descendu de cheval et certainement après avoir commencé, en dépit de la chaleur, à abuser du vin qui était à leur disposition. Louis XI de son poste d'observation sur la colline, voit la débâcle des troupes bourguignonnes de Saint-Pol et décide alors de porter son effort sur le gros des troupes ennemies dans la partie centrale du champ de bataille. Le choc est terrible et les troupes d'élite de Louis XI que sont les Dauphinois et la garde écossaise sont au cœur de la mêlée. Louis XI, en chef de guerre, est à leur tête. Les troupes bourguignonne peu habituées à cette furia sont partout en débandade Il reste au comte du Maine, sur l'aile droite, avec Charles en face de lui, à terminer le travail..... Comme Louis XI l'avait demandé, le comte du Maine se lance dans la bataille. Il s'élançe pour mener l'assaut mais avant d'arriver au contact des troupes de Charles, il fait demi-tour et s'enfuit. Différentes versions existent pour expliquer cette fuite ; soit il croit le roi mort, soit le comte du Maine qui était venu pour obtenir un traité et ne voulait pas se battre, aurait pactisé avec la Ligue du Bien Public. En s'enfuyant, le duc du Maine entraîne à ses trousses une bonne partie de la cavalerie de Charles et le duc de Bourgogne en personne, en bon général, se lance à sa poursuite quittant ainsi le champ de bataille. Une partie de l'aile gauche bourguignonne rejoint tout de même la mêlée au centre ce qui fait basculer l'issue de bataille Avec difficulté, ses capitaines convainquent le duc de Bourgogne d'arrêter la poursuite. Il fait demi-tour et regagne le champ de bataille. En route, il croise une bande de soldats français qui n'avaient pas encore rejoint leurs positions à la bataille de Montlhéry. Dans la bataille qui s'en suit, le porte-étendard de Charles est tué. Lui-même est blessé au cou au cours de cette escarmouche.

Pendant ce temps sur le champ de bataille les artilleurs des deux camps ont amené les canons sur le champ de bataille ; Leurs boulets font des dégâts. De Haynin évoque « la grande frayeur et les terrifiantes mutilations » La monture de Louis XI est transpercée d'une lance. Ses gens le croient mort et c'est un peu la débandade du côté français. Louis est rapidement remis sur une monture et rassemble ses troupes. Malgré tout, ils contiennent difficilement les attaques des Bourguignons. Car une partie de l'aile droite des Bourguignons est venue renforcer les troupes du Batard ce qui a inversé le rapport de force. C'est une mêlée de toutes les troupes encore disponibles. Heureusement Louis est entouré de sa garde écossaise et des Dauphinois. A 19 heures, Louis et le gros de ses troupes se replient sur la colline et le

château de Montlhéry. Les Bourguignons n'en demandaient pas tant et se replient vers les bois et leur « charroi ». Charles, de retour, organise le reste de son armée pour être prêt à repousser une attaque. Les Bourguignons sont démoralisés. Charles est assez convainquant pour maintenir le reste de ses troupes sur le champ de bataille. Il envoie des éclaireurs qui aperçoivent les feux des Français ; ils ne vont pas au contact et rendent compte que les français occupent Montlhéry.

Si on fait le bilan de cette journée de bataille ; enfin de cette demi-journée : aucun des belligérants n'est parvenu à remporter une victoire décisive et à prendre l'ascendant sur l'autre. Plusieurs facteurs expliquent ce double échec : d'abord, l'absence d'ordre : en effet, une fois leur place assignée, les hommes ne reçoivent plus d'ordres et ils ne respectent pas ceux qu'ils ont reçus ; puis la fatigue (les hommes n'ont reçu ni eau, ni nourriture de la journée) ; enfin le hasard et la peur : l'artillerie provoquant des blessures inconnues jusqu'alors et le bruit des canons effrayant les chevaux.

Au matin du 17, Charles fait sonner les trompettes et l'ost bourguignon se reforme en ordre de bataille prêt à en découdre avec l'ennemi. Une reconnaissance est menée à Montlhéry pour voir où en sont les Français. C'est Olivier de la Marche qui conduit cette reconnaissance et sa surprise est grande. Les troupes françaises ont quittées le champ de bataille ; il trouve les corps de nobles de l'armée française dans une maison de la ville, notamment celui du Sénéchal de Normandie Pierre de Brézé.

En fait, les Bourguignons sont très satisfaits de trouver la place vide. Ils prennent du repos dans les maisons de Montlhéry. Les habitants du village sortent de leur cachette et le commerce reprend avec les Bourguignons affamés. Les affaires reprennent. Ils n'y a pas eu d'exaction sur la population de la part des Bourguignons. Malgré tout, les Français occupent toujours le château et tirent avec leur artillerie sur les Bourguignons mais sans dommage pour eux.

Après son repli au château Louis XI décide de rentrer à Paris. Comme les Bourguignons occupent la plaine et la route de Paris il passe par Corbeil où il fait étape et rentre à l'abri des remparts de Paris le 18. On imagine que son armée est contente de rentrer dans la capitale après toutes les longues journées de marche depuis la campagne du Berry.

Pendant ce temps l'armée de Charles reste sur le champ de bataille et ne poursuit pas Louis XI. La tradition voulant, en ce temps, que pour être déclaré vainqueur, il fallait parcourir le champ de bataille

pendant trois jours, Charles parcourt donc le champ de bataille pour montrer qu'il est le vainqueur. Le 19, les Bourguignons gagnent Etampes et s'emparent de la Tour ainsi que d'une partie des bijoux du roi que celui-ci y avait laissé en garde avant la bataille. Charles patiente encore deux jours à Etampes pour attendre l'armée bretonne. C'est là que se situe l'anecdote du premier feu d'artifice. Un soldat breton du nom de Jean Boutefeu fait partir un trait de feu qui serpente dans le ciel et vient frapper la façade où se tenaient les princes qui se croient attaqués. Après enquête le coupable est trouvé et après explication et de nouveaux tirs, tout le monde s'en amuse. Le 31, les princes, avec les armées bourguignonnes et bretonnes, quittent Etampes pour Milly-en-Gâtinais.

Bien sur les deux parties s'attribuent le gain de cette bataille.

Charles parce que, conformément à la coutume, il était resté maître du champ de bataille pendant trois jours et, de plus, il avait fait main basse sur l'artillerie royale (en fait il avait capturé le chef de l'artillerie royale, mais le gros de celle-ci n'était pas encore arrivé).

Louis XI s'attribua, également, la victoire en considération de ses pertes qui étaient bien plus faibles que celles son adversaire. C'est aussi recevable

Pourquoi il n'y eu pas de vainqueur ? Chaque partie aurait pu prendre un avantage décisif. Louis XI en début de bataille aurait pu l'emporter si son aile droite au lieu de poursuivre l'ennemi, n'avait décidé de s'arrêter à leurs charriots pour vider leurs tonneaux de vin. Mais aussi, si le comte du Maine n'avait pas fait demi-tour avec ses hommes sans livrer bataille, privant ainsi Louis XI du tiers de son effectif, et si Rouault était sorti de Paris pour prendre les Bourguignons à revers. Les Bourguignons, aussi, auraient pu l'emporter si lors de la fuite du comte du Maine, Charles ne l'avait pas poursuivi, abandonnant ainsi le champ de bataille.

En ce qui concerne les pertes, plusieurs versions s'affrontent. Il est, en effet, difficile de connaître le nombre de tués de chaque camp car, au soir de la bataille, les morts avaient été dépouillés par les soldats et habitants de la région, faisant disparaître tout indice d'appartenance à un camp. L'opinion des paysans de la région et les gens de guerre mentionnent la mort de 600 hommes du roi et 2300 Bourguignons ; Jean de Roye évoque 3600 tués ; Commines parle d'un total de 2000 tués.

Après la bataille

Les armées de la Ligue prennent leur temps pour rejoindre Paris. D'abord, elles gagnent Milly-en-Gâtinais, ensuite Larchant, puis s'installent quelques jours à Moret sur Loing et Saint-Mammes jusqu'au 9 août où elles sont rejointes par les troupes venant de Bourgogne. Le 10, ils sont à Provins ; le 15, à Brie Comte Robert, le 16 à Charenton et les Bourguignons installent leur quartier général à Conflans.

Louis XI, après la bataille, n'est pas resté inactif. Le 10 août, pendant que les troupes de la Ligue sont à Provins, il décide de quitter Paris pour se rendre en Normandie. Son objectif est double : d'une part, parer à une éventuelle agression anglaise (la fin de la guerre de Cent Ans n'est pas si loin et les Bourguignons sont les alliés des Anglais et, d'autre part, ramener des renforts sur Paris (en effet, le roi est en infériorité numérique par rapport aux princes et la Normandie est la plus riche province du royaume où 1800 lances sont stationnées).

Devant cette situation d'extrême urgence, même l'arrière-ban est requis.

Le 19, l'armée des coalisés se présente au pont de Charenton. Le 29, le roi rentre à Paris avec 70000 hommes et de l'artillerie. A partir de cette date les troupes royales se montrent plus agressives et les sorties et les tirs d'artillerie sur les positions bourguignonnes se multiplient. Le déploiement de troupes royales sur la rive gauche est assez préoccupant pour la Ligue. Les coalisés ne parviennent pas à couper l'approvisionnement en vivres de Paris et sont incapables d'emporter la ville de vive force. Et l'automne arrive avec ses pluies.

Toutes ces constatations amènent les coalisés à demander une trêve au Roi pour négocier. Les tractations ont lieu au cours du mois de septembre. Le roi n'accorde rien et des désunions commencent à poindre entre les princes, chacun se méfiant de plus en plus des autres.

Avant la fin des négociations Charles décide de passer à l'attaque. Il franchit la Seine mais est repoussé à chaque fois. Dans la plupart de ses escarmouches, l'avantage est aux gens de Roi, mais tout ne se passe pas aussi bien pour le roi et les trahisons se succèdent. Il ne lui reste plus qu'à négocier et après avoir montré ses talents de guerrier, il lui faut montrer ceux de négociateurs. Comme à son habitude et comme il le pratiquera plus tard, Louis XI négocie séparément avec

les ligueurs. Et comme souvent, les principaux princes vont obtenir des avantages significatifs ce qui les séparera des autres ligueurs et comme ils ont ce qu'ils veulent ils hésiteront à se soutenir lorsque le roi reprendra ce qu'il a donné. Bon nombre des ligueurs payeront de leur vie, plus tard, cette rébellion.

Cette bataille de Montlhéry marquera un tournant important dans la royauté, c'est la dernière fois que les princes et seigneurs ont pris les armes contre le roi de France. Par la suite il y aura bien des complots mais plus jamais de bataille rangée.

Le vitrail dit « de Jehan Hüe » de la collégiale Notre-Dame du Fort à Etampes

Jacques GÉLIS
Professeur émérite de l'université de Paris VIII
jacki.gelis@wanadoo.fr

La cité royale d'Etampes a été indirectement affectée par la bataille de Montlhéry. C'est en effet au « Hameau de Bretagne », situé près de l'ancien prieuré Saint-Pierre, donc à l'extérieur des remparts, à l'est de la ville, que furent transportés les blessés des contingents bretons qui participèrent à l'engagement. Bon nombre d'entre eux y moururent et y furent ensevelis. Ce n'est pourtant pas de cet épisode consécutif à l'affrontement dont il sera question ici, mais d'un vitrail de l'ancienne collégiale Notre-Dame du Fort à Etampes.

Quel rapport un vitrail religieux peut-il avoir avec la bataille de Montlhéry ? Aucun, à vrai dire ! Plus de quinze ans séparent en effet l'affrontement militaire et la création de la verrière dont la datation semble aujourd'hui à peu près établie : 1482. Nous sommes alors dans une période de consolidation du pouvoir royal, après que les menaces que faisaient peser sur le royaume les Anglais et les Bourguignons aient été successivement écartées grâce à la ténacité de Louis XI dont le règne alors se termine.

La création de ce vitrail est donc en un sens le symbole de la paix civile retrouvée, à l'opposé de cette guerre interminable qui ne fut que bruits et fureurs, combats sanglants et dévastations : œuvre de mort d'un côté, œuvre de l'esprit et symbole de renouveau de l'autre, les deux visages d'un siècle chaotique où sévit la guerre civile et étrangère, mais où sont publiés les premiers grands travaux humanistes, alors que l'Eglise commence à engager sa réforme interne.

Ce télescopage des contraires dans une période charnière de l'Occident mérite assurément qu'on s'y arrête, ou du moins que l'on considère cette œuvre d'art comme une trace, un témoignage de ce temps politique et religieux.

Une verrière prestigieuse

Telle l'a voulue celui qui en est le commanditaire, le bienfaiteur : le chanoine Jehan Hüe. Cette verrière occupe l'une des deux grandes baies romanes du double croisillon sud de la collégiale. Elle constitue, avec la belle composition des Sibylles, l'un des rares vitraux à avoir partiellement échappé aux destructions opérées par les protestants lors des deux occupations de la ville : les reîtres allemands en 1562 et les huguenots en 1567. Les lieux de culte furent alors mis à sac et tout ce qui pouvait évoquer les croyances « papistes » mutilées ou anéanties, en particulier les « images » de la Vierge et des saints.

La verrière comporte aujourd'hui deux scènes superposées, deux scènes de la vie de Jésus d'une grande différence de style : en partie haute, le Baptême de Jésus très caractéristique de l'art du vitrail de la fin du XV^e siècle et, au-dessous, une Nativité datée de 1571, l'année sans doute de sa réparation, après les bris commis par les protestants. Le Baptême du Christ est donc la seule partie que l'on peut considérer comme à peu près intègre, originale, et la seule qui nous intéressera ici.

Intègre ? Si l'on examine la partie supérieure du vitrail, là où il s'inscrit dans la partie voûtée de la baie, on constate que le haut de la scène a été tronqué. Un examen attentif montre que sa largeur a été également modifiée, ce qui laisser supposer que la composition n'avait pas été destinée initialement pour occuper cette baie mais une ouverture plus étroite et plus haute. Autre point faible : la partie inférieure de la scène, à droite, a fait l'objet de reprises : des grisailles maladroites ont remplacé les eaux dorées du Jourdain et Jean-Baptiste a perdu... le pied gauche au cours de l'entreprise de restauration. Mais l'essentiel de la scène a été préservé des dégradations et l'ensemble garde une dignité et une qualité artistique hors du commun.

D'emblée, deux aspects méritent attention : l'absence apparente d'unité de la verrière et la richesse de sa composition.

Absence d'unité de la verrière ?

Certes l'intention est claire : figurer deux scènes essentielles de la vie du Christ, sa naissance dans la crèche de Bethléem et son baptême

par saint Jean-Baptiste. Lorsqu'on sait que le commanditaire du vitrail est né à Etampes, qu'il y a reçu le baptême et le prénom de Jehan, on peut y voir, alors que Jehan Hüe est sur le déclin de sa vie, sa volonté de montrer ostensiblement qu'il est resté fidèle à sa ville natale, dont seules ses fonctions au sein de l'Eglise l'ont tenu longtemps éloigné. En ces temps difficiles qui sont la marque du XV^e siècle, alors que les esprits sont fortement troublés par la perspective des fins dernières, un homme d'Eglise de la qualité de Jehan Hüe ne pouvait être insensible à l'idée d'assurer son paradis en faisant œuvre pie, en honorant en même temps le principal lieu de culte de la ville qu'il avait vu naître.

Richesse de la composition

Cette grande composition frappe incontestablement par l'ampleur de la scène représentée et l'éclat de ses couleurs. Les deux personnages principaux, Jésus la tête de trois-quarts et Jean-Baptiste de profil, sont en effet figurés à peu près à taille humaine, alors que les quatre personnages secondaires (deux à droite et deux à gauche) sont à échelle plus réduite, accentuant ainsi l'effet de second plan sur lequel ils sont figurés.

Mais ce qui retient surtout l'attention c'est la richesse du décor et la qualité des couleurs : un rouge damassé rehaussé de noir sert de toile de fond à la scène, un vert soutenu figure le sol, une sorte de prairie herbeuse flanquée de part et d'autre d'un bouquet d'arbres, un jaune éclatant figure le vêtement laineux du Baptiste, ourle les parements de la tunique de Jésus et rend lumineux les cabochons et les chapiteaux des colonnes qui encadrent la scène. L'ensemble est harmonieux, et annonce les grandes compositions champenoises et parisiennes du siècle suivant.

Analyse de la scène

Si on la compare au Baptême du Christ peint quelques années plus tard (1486) par Jean Colombe pour illustrer l'Office du dimanche des Très Riches Heures du duc de Berry, on se rend compte de la très grande différence de style des deux créations. Mais il est vrai qu'il faut tenir compte des deux destinations et des deux techniques différentes : le vitrail et la peinture. Ici, la scène est saisie au moment où Jean-Baptiste, le bras haut levé, verse l'eau lustrale contenue dans une coupelle sur la tête de Jésus qui, revêtu d'un ample manteau d'apparat, est représenté tête baissée mais rayonnante, bras repliés

sur la poitrine en signe d'humilité. La colombe, ailes déployées, est vue de face et semble se poser sur la tête de Jésus. Elle symbolise naturellement l'Esprit Saint envoyé par Dieu le Père figuré dans la structure gothique supérieure droite en train de bénir la scène et de prononcer les paroles : « *Hic est Filius meus dilectus in quo mihi complacui* » (Celui-ci est mon Fils bien aimé, qu'il m'a plu de choisir). Ces paroles s'inscrivent, partiellement, en lettres gothiques sur le phylactère qui se déroule au-dessus de la scène du baptême.

Si la disposition d'ensemble de cette scène est classique, elle présente pourtant ici certaines originalités. Le lourd vêtement d'apparat que porte Jésus tranche avec les représentations habituelles où seul un drap, un simple pagne cache sa nudité. Ici, c'est un Fils revêtu d'une longue tunique qui s'offre au regard du spectateur, puisque seuls les pieds apparaissent trempant dans les eaux rares du Jourdain. Quant à Jean-Baptiste, figuré de profil, portant barbe et longue chevelure, s'il étonne c'est à la fois en raison de la large échancrure de son vêtement qui laisse apparaître largement sa jambe gauche et par la représentation miniaturisée de ses attributs sur son bras gauche : l'agneau de Dieu tenant l'oriflamme. La présence des quatre personnages richement vêtus du second plan interroge également : un couple à droite et deux jeunes gens à gauche dont l'un, sans doute en signe de dévotion, a posé à terre son chapeau d'époque Louis XI. Qui sont-ils et quelle est la raison de leur présence ici ? Simples spectateurs d'une scène qu'ils contribuent à humaniser ? Dévots de la vie du Christ dont le culte devient alors très populaire ? Mais certainement pas les bienfaiteurs ayant offert la verrière.

Pourquoi Jésus s'est-il fait baptiser ?

La représentation du mystère de la foi par l'image est relativement tardive puisqu'on ne la rencontre pas avant le IV^e siècle. Or, c'est le Baptême de Jésus qui est imagé en premier. Il s'agit en effet d'une des scènes essentielles de la vie du Christ.

Le thème du baptême de Jésus

Le Baptême est considéré comme une théophanie, c'est à dire une manifestation de Dieu. On pourrait donc s'attendre à le voir par la suite souvent représenté, or, c'est un thème de représentation moyenne au Moyen Âge. Plus tard, au XVII^e siècle, il sera parfois

évoqué dans les grandes compositions picturales de la Réforme catholique, mais c'est le renouveau du vitrail au XIX^e siècle qui donnera l'occasion de populariser la scène, lorsqu'on voudra éclairer, en l'imaginant, la chapelle des fonts de mainte église rurale.

Les sources évangéliques ne fournissent guère de détails sur cette scène. Le Baptême de Jésus est attesté par Marc, Luc et Matthieu, le récit de Marc étant sans doute le plus primitif. Mais c'est celui de Matthieu qui est le plus prolixe :

3, 13 « Alors paraît Jésus : venu de Galilée jusqu'au Jourdain auprès de Jean pour être baptisé par lui. **14** Jean voulut s'y opposer : « C'est moi, disait-il, qui ai besoin d'être baptisé par toi, et c'est toi qui viens à moi ! » **15** Mais Jésus lui répliqua « Laisse faire maintenant : c'est ainsi qu'il nous convient d'accomplir toute justice ». Alors, il le laisse faire. **16** Dès qu'il fut baptisé, Jésus sortit de l'eau ; et voici que les cieux s'ouvrirent et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. **17** Et voici qu'une voix venue des cieux disait : « Celui-ci est mon fils bien-aimé qu'il m'a plu de choisir ».

On voit bien que la prolixité de Matthieu est toute relative : le texte ne fournit guère de renseignements précis sur la matérialité de la scène. Une scène d'ailleurs généralement statique, le Christ étant en prière dans l'eau du Jourdain et Jean-Baptiste debout versant l'eau du baptême. Il s'agit en effet d'un baptême d'immersion (de *baptismos*, « plonger »), un rite pratiqué par les Juifs lors de l'admission des prosélytes, c'est à dire des païens convertis au judaïsme.

Le baptême est un bain qui lave, purifie, guérit. Au début de l'ère chrétienne c'est surtout une création nouvelle, les Evangélistes marquant avec le baptême des Juifs à la fois la continuité, par la similitude du rite, et la discontinuité, par l'esprit de ce nouveau baptême : « *Moi, je vous ai baptisé dans l'eau, lui vous baptisera dans l'Esprit Saint* ». Et les Evangélistes de rapporter encore que Jean-Baptiste baptisait dans le Jourdain tous ceux qui venaient à lui. Or, il s'agissait d'un rite de repentir qui appelait une conversion morale.

Mais alors pourquoi Jésus s'est-il donc fait baptiser ? N'ayant pas été soumis au péché originel, il n'y avait nulle raison pour lui de se soumettre au sacrement qui sauve.

Un baptême de pénitence

Le vitrail de la collégiale Notre-Dame obéit en fait à une volonté précise, celle d'affirmer la volonté du Fils de prendre sur lui le péché

du monde. Ce qui explique l'attitude d'humilité de Jésus dans cette représentation.

Ce premier acte de la vie publique de Jésus qu'est son Baptême est célébré par l'Eglise le dimanche suivant le 6 janvier, lors de la fête de l'Epiphanie qui clôt le cycle de Noël. Or, le Baptême est voulu par Jésus (cf. plus haut le texte de Matthieu) non pas parce qu'il avait péché mais parce que Dieu le voulait. Il s'agit donc bien d'un Baptême de pénitence où Jésus pose un acte d'humanité, un geste de solidarité avec les pécheurs, introduisant ainsi le prémisses du propre baptême du chrétien : « *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé* ». C'est pourquoi certains Pères de l'Eglise (Ambroise, Jérôme) ont vu dans le Baptême de Jésus le fondement de l'institution du sacrement chrétien.

La tradition a également interprété l'événement du Baptême de Jésus comme la manifestation de la Trinité : le Père qui fait entendre sa voix et le Saint-Esprit qui descend « *comme une colombe* » chez Marc, ou « *sous forme corporelle d'une colombe* » chez Luc. Et c'est précisément ce que représente le vitrail de Jehan Hüe. Or, le mot Trinité est absent de l'Ancien et du Nouveau Testament. La Trinité, ce Dieu unique en trois personnes, est en fait le fruit d'une longue réflexion théologique qui apparaît aux III^e et IV^e siècles mais qui ne s'affirmera que beaucoup plus tard.

L'évolution de la représentation

L'iconographie du Baptême de Jésus a évolué au cours des siècles et cette évolution résulte de l'évolution liturgique du sacrement. D'abord administré par immersion aux temps bibliques et aux premiers siècles de l'ère chrétienne avec les baptistères, c'est ensuite l'aspersion ou infusion dans la chapelle des fonts de l'édifice religieux qui s'est imposé.

Il est donc normal que du VI^e au XII^e siècle, Jésus, adulte et barbu, soit représenté immergé jusqu'à la ceinture ou même jusqu'aux aisselles dans les eaux du Jourdain. Des anges (entre un et trois) qui ne sont d'ailleurs mentionnés ni dans les Evangiles ni dans les Apocryphes, se tiennent sur la rive tenant les vêtements dont Jésus s'est défait avant de pénétrer dans les flots. La liturgie chrétienne explique leur présence par référence au rôle du diacre qui assistait l'évêque lorsqu'il fallait revêtir les catéchumènes d'une aube blanche après l'immersion.

Dans le baptême par aspersion ou infusion, Jésus est figuré debout avec de l'eau jusqu'aux genoux ou jusqu'aux chevilles et il reçoit l'eau du baptême que Jean-Baptiste lui verse sur la tête : c'est cette disposition qui prévaut logiquement dans le vitrail de Notre-Dame d'Etampes.

Mais qui était donc ce Jehan Hüe ?

Jehan Hüe était donc un enfant d'Etampes dont la carrière cléricale se déroula pour l'essentiel à Paris. Ce fut un personnage important qui assumait des charges diverses au sein de l'Eglise. Ayant gagné en Sorbonne son grade de docteur en théologie, il devint par la suite doyen de cette faculté. Homme de grand rayonnement, il cumula bien des fonctions, puisqu'il fut Pénitencier de l'Eglise de Paris et curé de Saint-André des Arcs (des Arts), chanoine de Reims et de Notre-Dame de Paris, enfin grand doyen de Sens. Au sein de l'Eglise de France, c'était un prélat qui comptait et qui en ces temps difficiles de restauration de l'Etat et de l'Eglise fut d'ailleurs amené à prendre part au débat politique qui opposait le pape et le roi de France.

Lors du conflit qui opposa en effet en 1478 le pape Sixte IV et les Florentins après l'assassinat de Julien de Médicis, le roi de France qui soutenait les Florentins réunit à Orléans une assemblée de prélats. Il en attendait qu'elle menaçât de priver le pape des Bénéfices qu'il percevait en France lors de la vacance d'un diocèse. Dom Fleure au rapporte « que *notre* Jean Huë fut député par la Sorbonne et par l'Université pour assister, comme il fit, à cette Assemblée, et qu'il parla fortement, et hardiment sur la matière proposée »...Peu importe ici que l'assemblée ait été ajournée sans qu'aucune décision ait été prise. Ce qu'il faut en retenir c'est bien le rôle que Jehan Hüe y tint. Doyen de la faculté de Théologie de la Sorbonne, il présida aussi à ce titre à plusieurs réunions destinées à prononcer des censures de livres, ce qu'il fit « toujours avec applaudissement », souligne encore dom Fleureau.

Dès 1477, alors que les troubles politiques qui avaient durablement agité le royaume s'éloignaient et qu'il fallait restaurer les églises et les rites souvent mis à mal par les conflits, il avait fondé à la collégiale d'Etampes toujours selon dom Fleureau, « le grand Couvre-feu ou Salut par personnages, et la feste de la Visitation de Nôtre Dame et de sainte Elisabeth, et son Anniversaire ». Le Grand Salut par personnages célébrait solennellement, chaque année le jour de l'Annonciation, le mystère de l'Incarnation, et à cette occasion deux enfants représentaient la Vierge et l'ange Gabriel. « Dieu lui rétribué » mentionnait jusqu'à la Révolution un marbre apposé en l'honneur de Jehan Hüe dans le chœur de Notre-Dame. Et le chanoine qui était à l'origine de ce rite se voyait en effet « rétribué », puisqu'à la fin de la cérémonie, tous les participants chantaient le *De profundis* « pour le repos de l'âme du fondateur » et jetaient « de l'eau bénite sur la tombe sous laquelle son corps repos(ait) devant le grand autel ». Quelques années plus tard, sans doute au début des années 1480, il offrit à la collégiale

un vitrail que l'on désigna désormais comme étant le « vitrail de Jehan Hüe ». Aussi les deux fondations du chanoine Hüe, le vitrail du Baptême de Jésus et le « Salut par personnages » apparaissent-elles complémentaires l'une de l'autre, la première étant plus statique, exposée au regard permanent des fidèles, la seconde plus dynamique et plus cérémonielle puisqu'elle s'inscrit dans le temps liturgique, celui de la célébration de l'Incarnation.

Un vitrail, témoin de son temps

Le vitrail de Jehan Hüe n'est pas seulement digne d'intérêt parce qu'il résulte d'un geste de bienfaisance de la part d'un dignitaire religieux originaire d'Etampes. Il témoigne aussi de l'essor du christocentrisme, de ce culte célébrant la vie du Christ qui se développe au cours du XV^e siècle. Et les quatre personnages extérieurs à la scène du Baptême, jeunes et adultes, symbolisent ce peuple de Dieu qui vénère la vie du Christ, du Christ-Roi à la tunique resplendissante.

Au milieu du siècle suivant, après l'affirmation de la Réforme et dans un contexte de crise doctrinale avec les protestants, les pères conciliaires réunis à Trente placeront encore un peu plus le Christ au cœur de la pastorale du salut en insistant sur les étapes de sa vie sur terre, en particulier sur sa Naissance, son Baptême, sa Passion surtout et l'image du corps souffrant et humilié du Christ qui l'accompagne.

Nous sommes donc, en cette fin du Moyen Âge, à un moment-clé de cette évolution. Le vitrail de Jehan Hüe est plus qu'une banale représentation du Baptême de Jésus. En plus de sa valeur esthétique, il illustre l'articulation entre un temps « médiéval » qui s'estompe et des temps nouveaux tant sur le plan religieux que sur le plan intellectuel : le temps de la « *devotio moderna* » dont les premières manifestations se situent à la fin du XIV^e siècle, et le temps de l'humanisme.

Or, l'art du vitrail est lui aussi en pleine mutation. La gravure à la roue dont témoigne la finesse des traits de Jésus et Jean-Baptiste, la coloration du verre par l'usage de plus en plus abondant du jaune d'argent, la technique qui consiste à plaquer d'autres couleurs sur verre blanc, comme le violet, le bleu et le vert, permettent désormais de nuancer les scènes. C'est toute la technique du vitrail qui est donc en train d'évoluer, et la verrière de Jehan Hüe de la collégiale Notre-Dame d'Etampes vient illustrer cette mutation.

Seule une recherche minutieuse par des spécialistes permettrait d'attribuer cette verrière en déterminant l'atelier qui l'a créé. Le chanoine Hüe ayant détenu de hautes fonctions religieuses à Paris, et

des charges réelles ou théoriques en Champagne, deux centres importants de productions de vitraux au cours des XV^e et XVI^e siècles, il a pu apprécier la qualité des nouvelles créations. Dans ce contexte, on comprend qu'il ait voulu faire installer à Etampes une œuvre significative et personnalisée.

Rien pour l'instant ne permet d'aller plus avant et de préciser l'origine de la verrière de Notre-Dame. Elle peut très bien avoir été réalisée par un atelier champenois ou parisien. Souhaitons simplement que cette œuvre intéressante du point de vue religieux, artistique et historique soit rapidement restaurée et qu'un spécialiste du vitrail se penche sur les conditions qui ont présidé à sa commande et à sa réalisation.



Le vitrail "dit de Jehan Hüe", fin XV^e s., Collégiale Notre-Dame du Fort à Etampes.

La reconstruction des églises rurales en Essonne à la fin du XV^e siècle, l'exemple des églises de Sermaise et de Villeconin

Jean-Jacques IMMEL

jj.immel@orange.fr

Au cours de la Guerre de Cent Ans, beaucoup d'édifices culturels avaient été incendiés ou démolis par la soldatesque ou laissés à l'abandon à la suite du dépeuplement des campagnes¹. La paix revenue, une grande campagne de reconstruction des églises a donc été entreprise et l'effort s'est poursuivi pendant plusieurs dizaines d'années.

L'exemple de Sermaise et Villeconin

Les deux églises qui font l'objet de cette étude, Notre-Dame de Sermaise et Saint-Aubin de Villeconin, sont géographiquement proches et ont été sans doute reconstruites sensiblement à la même période (fin XV^e début XVI^e siècle). Mais la remise en état de ces deux édifices ne s'est pas faite selon les mêmes modalités. D'une part, l'église de Sermaise a été reconstruite et agrandie en partant d'un ancien édifice représenté par le chœur actuel, et d'autre part, l'église de Villeconin a été entièrement reconstruite, sauf le clocher du XII^e siècle qui a été épargné (il est vraisemblable que cette église ait subi soit un incendie, soit une destruction qui l'a laissée ruinée pendant de nombreuses années).

Nous nous trouvons donc devant deux types de restauration : d'une part, une reconstruction et un agrandissement autour d'une ancienne

1. Cf. ALLIOT (Jean-Marie), *Les Visites archidiaconales de Josas, 1458-1470*, Paris, Picard, 1902.

chapelle du XII^e siècle (Sermaise), et d'autre part, la reconstruction d'une église dans sa totalité, sauf le clocher (Villeconin).

L'intérêt de cette étude porte sur la comparaison des éléments architecturaux de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle (période du gothique flamboyant), employés dans les deux édifices.

La comparaison des éléments architecturaux des deux églises permet tout d'abord de constater la présence majeure d'éléments architecturaux flamboyants, comme dans la majeure partie de nos églises, ce qui vient conforter l'idée d'une grande campagne de reconstruction à cette époque. Le fait que les deux édifices aient appartenu à l'époque de leur reconstruction à la commanderie hospitalière de Chauffour, c'est-à-dire à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, y est sans doute pour quelque chose. Mannier², dans son étude sur l'Ordre de Malte, attire l'attention sur cette particularité rapporte ces éléments en ajoutant que la commanderie de Chauffour, fût détruite au début du XVI^e siècle.

Étude archéologique et architecturale

Église Notre-Dame de Sermaise

Mes remerciements vont à M. Stéphane Berhault Architecte du Patrimoine de l'agence « AEDIFICIO de Mennecy 91540 » pour les plans relatifs à l'église Notre-Dame de Sermaise, auteur de l'étude architecturale et technique de cet édifice en 2013.

L'église se présente sous la forme d'une construction de plan rectangulaire à cinq travées avec nef centrale et deux bas-côtés.



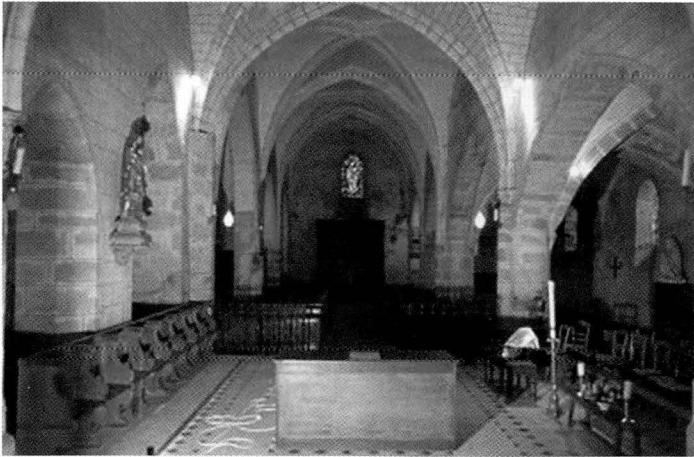
2. MANNIER (Eugène), *Ordre de Malte, Les Commanderies du Grand Prieuré de France*, 1872 ; rééd. St-Pierre de Salerne (Eure), Gérard Montfort, 1987.

Les bas-côtés et nef sont réunis sous une seule et même toiture, à peine rompue par une brisure de pente au passage des bas-côtés.

Le clocher se situe au droit de la quatrième travée ouest du bas-côté sud.



L'église est dotée de deux portails protégés par deux porches, le premier à l'ouest et le second au sud au droit de la deuxième travée ouest.

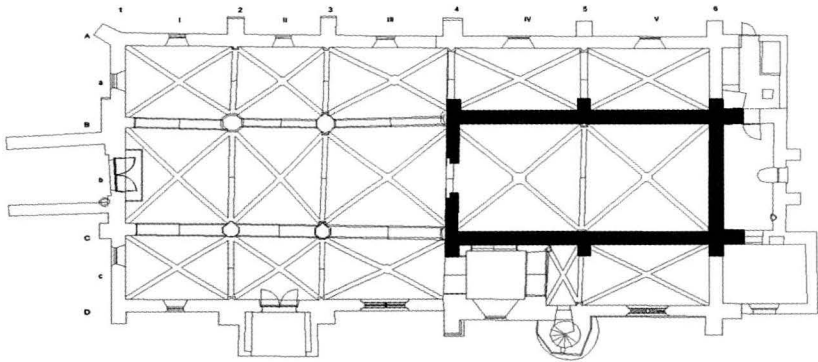


À l'intérieur, l'église est entièrement voûtée au moyen de croisées d'ogives. Les trois premières travées occidentales sont réservées à l'assistance, tandis que les deux suivantes constituent l'espace du chœur.

Le mur gouttereau du bas-côté nord file sans interruption sur toute la longueur.

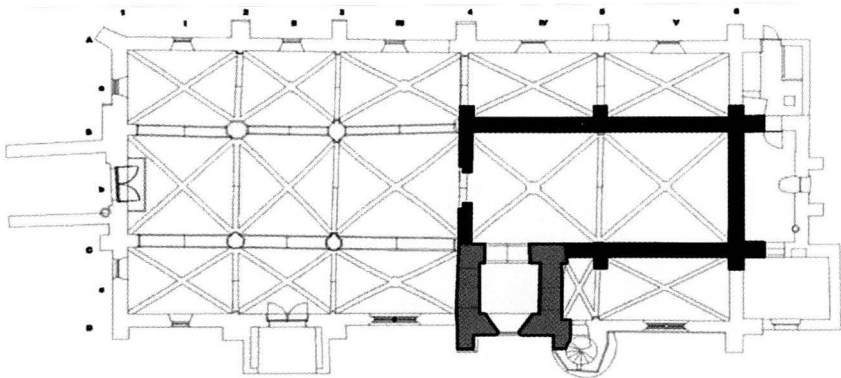
Hypothèse de restitution de l'histoire de l'édifice

Phase 1 : Le chœur comporte deux travées dont les nervures en amande caractérisent la période du début du XIV^e siècle, sur une structure XI^e-XII^e siècle.



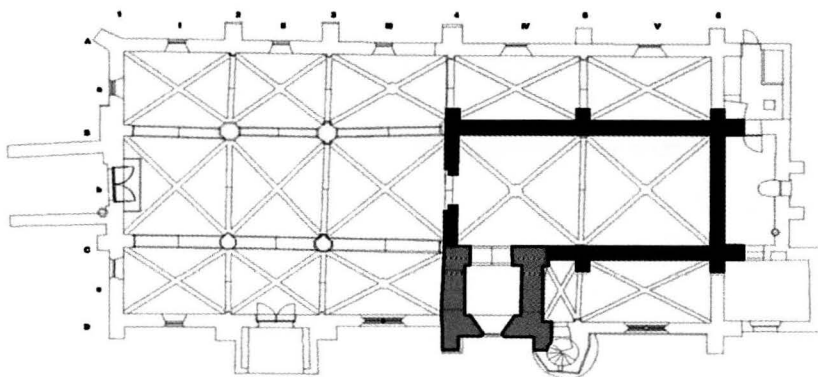
Plan archéologique : Phase 1 - XI^e-XII^e siècle – Chapelle castrale

Phase 2 : À la fin du XII^e siècle, début du XIII^e siècle, construction du clocher hors-œuvre, comportant dans son élévation, deux périodes de mise en œuvre distinctes.



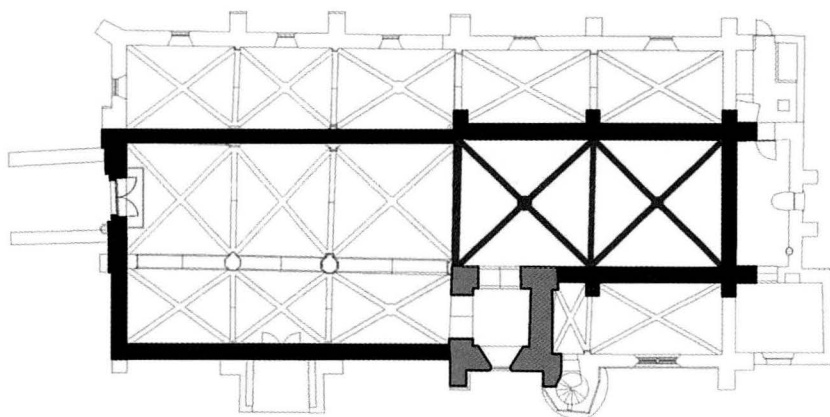
Plan archéologique : Phase 2 - fin du XII^e siècle, début du XIII^e siècle

Phase 3 : Au XIII^e siècle, agrandissement de l'édifice par une grande nef. Celle-ci comprenait les volumes du vaisseau central de la nef actuelle et du bas-côté nord.



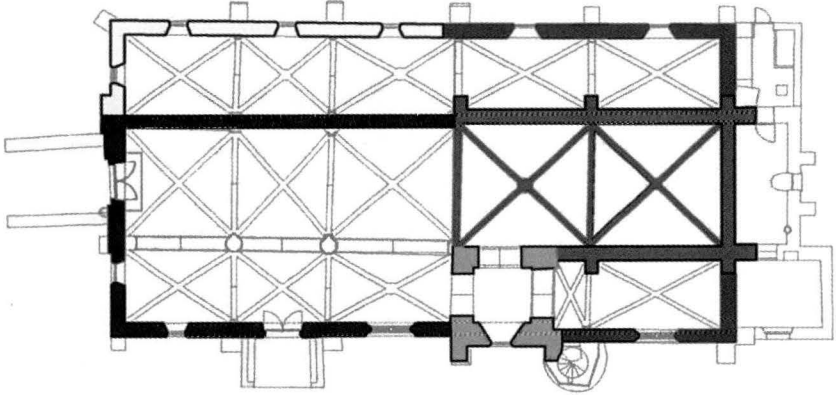
Plan archéologique : **Phase 3** - XIII^e siècle - Nef avec charpente apparente

Phases 4 : Début du XIII^e-XIV^e siècle – voûtement du chœur



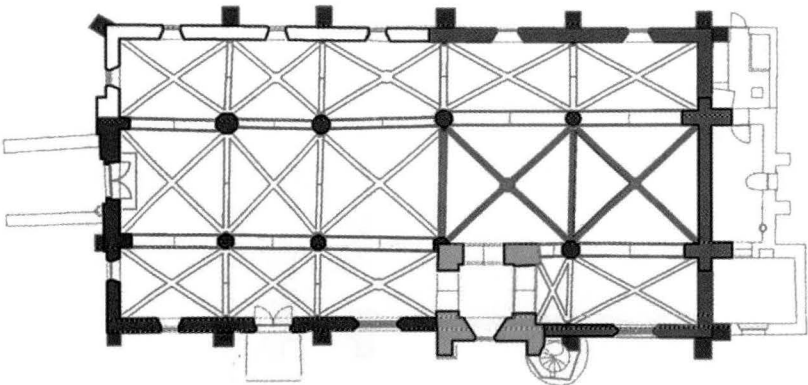
Plan archéologique : **Phase 4** - XIII^e-XIV^e siècle - Couvrement du chœur

Phases 5 : Création, au XVI^e siècle, du bas-côté nord hors œuvre et percement de l'ancien mur gouttereau plein et la création du bas-côté sud dans l'emprise de l'ancienne nef avec la construction de la file des grandes arcades.



*Plan archéologique : **Phase 5** - Création des bas-côtés*

Phase 6 : Vouûtement des bas-côtés et de la nef début XVI^e siècle.



*Plan archéologique : **Phase 6** - création du second bas-côté
t mise en œuvres de couverture lourds*

Les piles, nervures, grandes arcades, clés de voûtes, culots, sont en grès brochés ainsi que le portail sud à courbes et contres courbes.



Les profils des nervures, grandes arcades, arcs doubleaux, sont caractéristiques de cette période (fin XV^e siècle début XVI^e siècle) à savoir, deux ressauts à cavets séparés par un méplat.

Les nervures, grandes arcades et arcs doubleaux pénètrent dans les éléments porteurs sans l'intermédiaire de chapiteaux qui ont tendance à disparaître à cette époque.



Les deux fenêtres sud aux remplages à courbes et contrecourbes, possèdent un meneau dont les profils s'apparentent aux nervures de la fin XV^e siècle.

La charpente, ayant fait l'objet d'une étude de dendrochronologie, a pu être datée : pour le chœur de 1501 et pour la nef et les bas-côtés de 1508.

Nous sommes bien en présence d'un édifice dont l'architecture a évolué dans le temps mais qui a vu ses agrandissements se réaliser à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle.

Il est vraisemblable que le seigneur de Sermaise ait participé à la reconstruction de l'église. Une pierre tombale placée dans le bas-côté nord porte en effet l'inscription suivante : « Cy gist Gille d'Hémery en son vivant baron fondateur de céans 1509 »

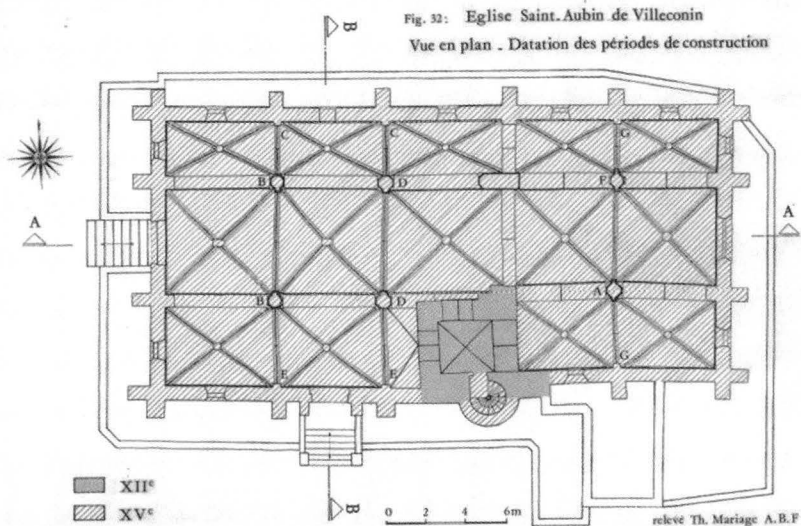
Église Saint-Aubin de Villeconin

Située dans la Vallée de la Renarde au bord de la rivière du même nom, l'église de Villeconin offre une unité architecturale relativement rare pour un édifice rural. Cet édifice religieux construit au XII^e siècle³, avait subi une destruction importante pendant la Guerre de Cent Ans, puisqu'il ne restait de la primitive église, que le clocher du XII^e siècle.



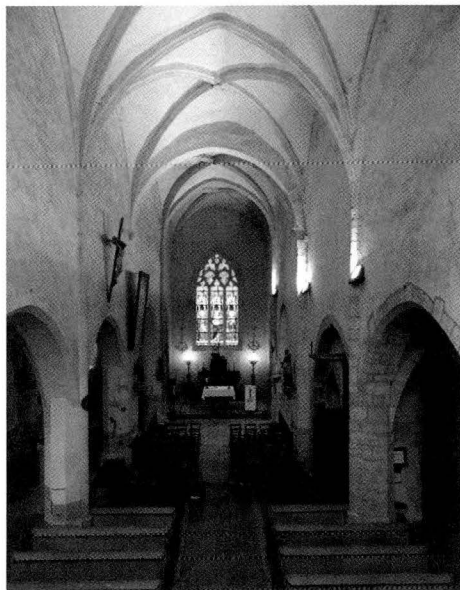
Après sa reconstruction, l'église orientée, de plan rectangulaire, comporte une nef de trois travées, un chœur de deux travées et deux bas-côtés nord et sud. Le clocher se situe à la troisième travée ouest du bas-côté sud. Comme à Sermaise, le chevet est plat, comme c'est le cas pour de nombreuses églises rurales du département.

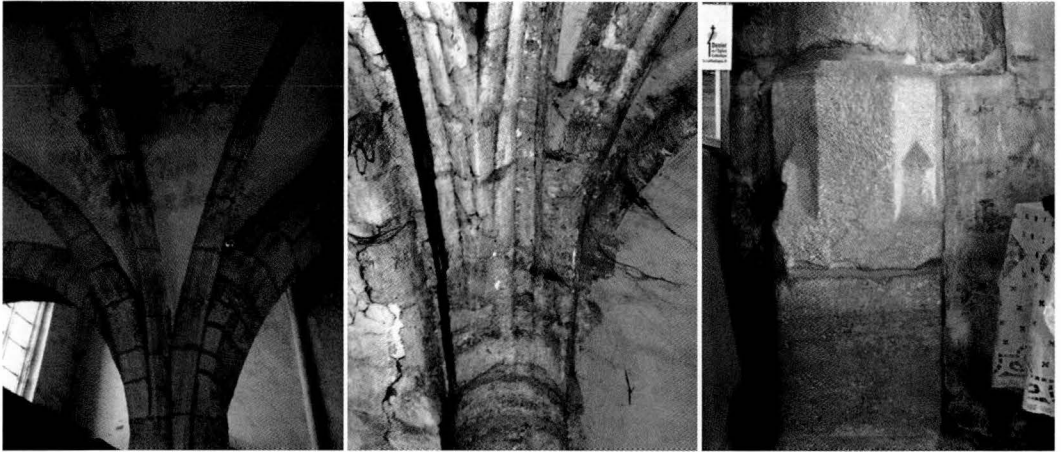
3. LEGRAND (Maxime), *Etampes pittoresque- Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement, Etampes, Humbert-Droz, 1897 (rééd., Le livre d'histoire/ Lorissee, 1991)*



Par suite d'exhaussements successifs du terrain environnant, l'église semble aujourd'hui enterrée. Le niveau intérieur se situe à 1,50 mètre au dessous du terrain naturel et un fossé a été creusé autour pour l'assainir et diriger les eaux pluviales vers la rivière distante d'une quinzaine de mètres.

L'église de Villeconin est le type même d'édifice conçu suivant un projet d'ensemble. Il offre une architecture d'une unité parfaite, hormis le clocher plus ancien qui a été conservé.





Comme à Sermaise, il n'existe pas de fioritures, de sculptures superflues. Les lignes, les arêtes sont pures et les divers éléments architecturaux traduisent bien les formes employées au gothique flamboyant de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle. Les constructeurs ont choisi la rigueur et la simplicité, ce qui donne une architecture simple et dépouillée. Les nervures pénètrent directement dans les éléments porteurs sans l'intermédiaire de chapiteaux ce qui, comme précédemment, invite le regard à suivre les lignes maîtresses jusqu'aux clés de voûtes. Ces deux églises témoignent de la grande campagne de reconstruction et de restauration des édifices ruraux à la fin du XV^e siècle début du XVI^e siècle.

La reprise économique et une forte natalité sont les ferments de cette période de l'histoire, au moment où le roi de France reprend en main un royaume meurtri et déséparé par une guerre quasi permanente. Cette situation nouvelle annonce la Renaissance et le courant humaniste qui vont permettre une nouvelle manière d'appréhender la vie.

Achévé d'imprimer en août 2018
sur les presses du

Groupe Horizon

Parc d'activités de la plaine de Jouques
200 avenue de Coulin
F-13420 Gémenos



Dépôt légal : août 2018
N° d'impression : 1708-061
Imprimé en France

MÉMOIRES et DOCUMENTS
de la
SOCIÉTÉ HISTORIQUE et ARCHÉOLOGIQUE
de L'ESSONNE et du HUREPOIX



liste des publications



- XI – Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. – Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines*, 1975, 178 p., 20 pl., 10 €
- XII – J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan*, 1979, 85 p., 22 pl., 10 €
- XIII – J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838*, 1983, 74 p., 10 pl., 10 €
- XIV – J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Étampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Étampes de 1695 à 1789*, 1988, 143 p., 26 ill., 10 €
- XV – S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799*, 1990, 160 p., 27 ill., 10 €
- XVI – S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Île-de-France par les établissements religieux, XI^e-XIII^e siècles*, 1993, 160 p., 23 ill., 10 €
- XVII – *Archéologie et Numismatique. Miscellanées* (D. GIGANON, *Archéologie aérienne au sud-ouest de Paris* ; Y TABORIN, *Identification du territoire exploité par chaque groupe magdalénien d'Étiolles* ; V GOUSTARD et D. ORSSAUD, *Diagnostics archéologiques aux « prisons de Montlhéry »* ; G NIQUET, *Nouveau regard sur les monnaies d'Étampes*) 1998, 96 p., 53 ill., 10 €
- XVIII – Louis BRUNEL, *Vincent DUVAL (1722-1807, un curé de Corbeil dans la tourmente. Contribution à l'histoire du Jansénisme et de la Révolution* 2005, 106 p., 6 ill., 10 €
- XIX – Jean-Marie FAYE, Nicole GOUTRAY, France LÉOTARD, Gérard LEROY, Jacqueline & Jean-François MÉLON, Dominique NOTTEGHEM, *Histoire de l'enseignement en Essonne sous l'Ancien Régime*, 2008, 212 p., 26 ill., 20 €
- XX – Élise BAILLIEUL (dir.), *Art et Architecture à Étampes au Moyen Âge*, 2010, p. 197, 145 ill., 20 €
- XXI – Alain BÉNARD, *Les mégalithes de l'Essonne*, 2012, 120 p., 80 ill., 20 €
- XXII – Jean-Marie BREMARD, Pierre GAILLARD, Maurice GELBARD, Gérard LEROY, Dominique NOTTEGHEM, Françoise PAYEN, Jean-Pierre QAEGEBEUR, Maïté ST ÉPANSKI, *L'Essonne, un berceau de l'aviation*, 2013, 167 p., 99 ill., 20 €
- XXIII – Michel CABROL, Jacques HUARD, Gérard LEROY, Roland MELKIOR, Jean-Paul RUELLE, Jean-Marc WAREMBOURG, *Histoire de la vigne et du vin en Essonne*, 2016, 244 p., plus d'une centaine d'ill. et tableaux, 20 €



Ces ouvrages peuvent être commandés en écrivant au siège de la SHAEH
Archives départementales de l'Essonne
91730 CHAMARANDE
(joindre le règlement par chèque, en ajoutant 3 € pour le port)

*Ce volume est tout entier consacré aux articles issus des communications présentées lors du colloque, organisé pour célébrer le 550^e anniversaire de la bataille de Monthéry, à Monthéry le 7 novembre 2015, sur le **XV^e siècle en Essonne**, par la SHAEH avec l'aide des Sociétés Historiques de Longpont-sur-Orge et de Monthéry et avec le concours des Archives départementales de l'Essonne.*

| | |
|---|-----|
| Serge BIANCHI : <i>Introduction</i> | 3 |
| Dominique BASSIÈRE : <i>Les sources sur le XV^e siècle aux Archives départementales de l'Essonne.</i> | 5 |
| Annie JACQUET : <i>Les visites archidiaconales dans la région de Limours aux alentours de 1450.</i> | 13 |
| Dominique BASSIÈRE : <i>Un village au XV^e siècle dans la région de Monthéry : Brétigny-sur-Orge.</i> | 43 |
| Michel AMAURY : <i>Les chroniqueurs de l'époque de la bataille de Monthéry.</i> | 63 |
| Michel RIMBOUD : <i>L'environnement politique et diplomatique de la bataille de Monthéry, la Ligue du Bien Public</i> | 69 |
| Pierre CATHALA : <i>La prise du château d'Orsay par les troupes anglaises en 1424.</i> | 89 |
| Gérard GUELDRY : <i>La bataille de Monthéry.</i> | 95 |
| Jacques GÉLIS : <i>Le vitrail « dit de Jehan Hüe » de la collégiale Notre-Dame du Fort à Étampes.</i> | 107 |
| Jean-Jacques IMMEL : <i>La reconstruction des églises rurales en Essonne à la fin du XV^e siècle, l'exemple des églises de Sermaise et de Villeconin.</i> | 117 |